

Commission finances et administration générale

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

SEANCE PLENIERE DU 28 JUIN 2024

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Axe : Rendre possible l'atteinte des objectifs en adaptant les ressources aux besoins

Engagement : Préserver durablement les finances du Conseil départemental

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5,
- VU en particulier les articles L.3312-6, R.3312-9 et R.3312-10 du Code général des collectivités territoriales définissant les règles de reprise des résultats de l'exercice précédent,
- VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs mise en place par l'arrêté NOR : INTB1426317A du 29 décembre 2014,
- VU la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 1^{er} décembre 2023, adoptant le Règlement budgétaire et financier du Conseil départemental,
- VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 12 janvier 2024, adoptant le Budget primitif 2024 du Département qui s'élève, tout mouvement confondu, à 992 665 162,37 € en fonctionnement et à 267 539 747,78 € en investissement soit un budget total de 1 260 204 910,15 €,
- VU la délibération n° du Conseil départemental en date du 28 juin 2024, adoptant le Compte administratif 2023 du Budget principal avec en particulier les restes à réaliser,

Motivations et opportunité :

Considérant que le Compte administratif 2023 du budget principal présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2023 et constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser,

Considérant que les résultats pour l'année 2023 hors reports, sont les suivants :

- en investissement : un résultat déficitaire de -5 476 986,93 €
- en fonctionnement : un résultat excédentaire de 142 090 197,58 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement 2023 à reprendre en 2024 est de 142 090 197,58 €,

Considérant que les restes à réaliser 2023 d'investissement, en dépenses et en recettes, à reporter sur l'exercice 2024 sont les suivants :

- en dépenses : 3 907 212,79 €
- en recettes : 12 355 208,08 €

Considérant que la capacité de financement 2023 de la section d'investissement est de 2 971 008,36 €,

Considérant que les restes à réaliser 2023 de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à reporter sur l'exercice 2024 sont les suivants :

- en dépenses : 37 519,87 €
- en recettes : 0,00 €

Considérant que la Décision modificative n°1 2024 soumise au vote ce jour atteint les mêmes objectifs que ceux pris en compte lors de l'adoption du Budget primitif 2024, à savoir :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une gestion rigoureuse et efficiente des moyens de l'institution départementale tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers,
- le maintien d'un niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'attractivité de son territoire,

DISPOSITIF

Cette décision modificative n°1 de 2024 qui comprend l'affectation du résultat 2023 permet également de procéder à divers ajustements de crédits budgétaires tels qu'initialement inscrits au Budget primitif 2024.

La gestion de l'exercice 2023 s'est caractérisée par la poursuite de l'effort soutenu de gestion engagé depuis le début du mandat, ce qui a permis de dégager une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) brute de 77,0 M€. Par ailleurs, en 2023, le Conseil départemental du Gard a réduit son endettement de 34,3 M€.

Le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant total de 142,1 M€ tient compte non seulement d'un exercice 2023 bénéficiaire à lui seul (36,7 M€), mais également du report en fonctionnement du résultat 2022 sur 2023 (105,4 M€).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, avant affectation du résultat, soit 36,7 M€, s'est caractérisé par une progression des dépenses et une diminution des recettes :

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en augmentation de 54,2 M€ dont les raisons s'expliquent principalement :

- par une augmentation des dépenses sociales (+42 M€) avec en particulier une augmentation de 17,3 M€ des allocations individuelles de solidarité (AIS), dont la prestation de compensation du handicap (+5,0 M€) ; l'allocation personnalisée d'autonomie (+7,7 M€) et le revenu de solidarité active (+4,6 M€)
- par une augmentation des dépenses liées aux charges de personnel (+9,3 M€), due essentiellement à la prise en compte des revalorisations du point d'indice de 2022 (qui s'appliquent en totalité sur l'exercice 2023) et de 2023 (+3,4 M€), aux effets du Glissement Vieillesse Technique (GVT) (+1,2 M€) ; aux diverses mesures départementales anti inflation (+1,0 M€) ; aux conséquences de la Loi NOPE (+0,8 M€) ; aux revalorisations du SMIC (+0,7 M€), au SEGUR (+0,5 M€) ; etc...
- par une augmentation des charges courante (+2,3 M€) due à la hausse des prix, notamment pour tout ce qui concerne les fluides, le carburant, les assurances etc...),
- ainsi que par une augmentation de certaines autres charges de gestion courante, dont la participation départementale au SDIS du Gard (+3,1 M€) par exemple

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, elles sont en diminution de 11,6 M€, dont la cause principale est la forte baisse des recettes liées aux DMTO (-43 M€) compensées par certaines hausses de recettes avec notamment les fractions de TVA compensatoire de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+4,4 M€) et de la CVAE (+5,2 M€) ; la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (+7,8 M€) ; la taxe sur la consommation finale d'électricité (+3,7 M€) ; le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (+4 M€) ; la dotation versée au titre l'APA (+3,8 M€) ; etc...

En investissement, les dépenses hors dette ont représenté en 2023 un montant de 125,5 M€, avec un volume toujours conséquent de dépenses en maîtrise d'ouvrage (95,4 M€). Par ailleurs, les subventions d'investissement ont représenté 30,1 M€.

S'agissant de la dette, il a été procédé en 2023 à un remboursement en capital de 43,4 M€.

Quant aux recettes réelles d'investissement d'un montant total de 34,4 M€, elles se composent de 10 M€ d'emprunts nouveaux (contre 30 M€ en 2022), de l'encaissement du FCTVA pour 11 M€ (contre 12,2 M€ en 2022), ainsi que d'autres recettes pour un total de 13,4 M€ (contre 9,2 M€ en 2022).

A ces recettes, s'ajoute le résultat 2022 affecté en 2023 en investissement de 80 M€ (à l'identique de 2022), ce qui a permis la poursuite de l'amélioration de la santé financière de la Collectivité.

En conséquence, l'affectation du résultat 2023 (d'un montant de 142,1 M€) sur 2024 a pour objet :

- de reporter en section de fonctionnement 92,1 M€ pour permettre d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement et d'intégrer une baisse prévisionnelles des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux de 10 M€, tout en autorisant un abondement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 20 M€ ;
- d'affecter en investissement un volume de crédits (50 M€) permettant, avec l'abondement de la section de fonctionnement de 20 M€ d'assurer l'équilibre de cette section d'investissement (toujours marquée par une volonté affirmée de soutenir l'économie locale avec un maintien d'un niveau conséquent d'investissement), et, d'autre part, de limiter le financement des dépenses par le recours à l'emprunt (ainsi réduit de 54,1 M€) autorisant la souscription en 2024 d'un emprunt dans la limite d'un montant maximal de 62,6 M€.

Dès lors, dans le cadre de cette Décision modificative n°1 – 2024, je vous propose :

1- D'une part, d'affecter le résultat 2023 de fonctionnement d'un montant de 142 090 197,58 € selon la modalité suivante :

- Affecter en section d'investissement la somme de 50 000 000,00 € ;
- Reporter en section de fonctionnement la part non affectée en investissement pour un montant de 92 090 197,58 € (ce qui permet de disposer pour la section d'investissement d'un abondement complémentaire d'un montant de 20 000 000,00 €).

Les principales écritures d'équilibre comptable sont donc les suivantes :

- Chapitre D_001 : Excédent d'investissement reporté : 5 476 986,93 €
- Chapitre R_002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en investissement : 92 090 197,58 €
- Chapitre R_10 – article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 50 000 000,00 €
- Chapitre D_023 : Virement à la section d'investissement : 20 000 000,00 €
- Chapitre R_021 : Virement de la section de fonctionnement : 20 000 000,00 €

2- D'autre part, d'adopter la Décision modificative n° 1 2024 du Budget principal, valant également Budget supplémentaire puisqu'elle reprend les résultats de l'exercice 2023, présentée par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, avec opérations d'ordre et hors report, en annexe n°1.

Pour votre information, la Décision modificative n°1 2024 est également présentée, sans vote, par fonction, avec opérations d'ordre et hors reports, en annexe n°3.

En tenant compte des reports et de la reprise des résultats 2023, les crédits 2024 votés à cette séance budgétaire sont, tout mouvement confondu, en dépenses et en recettes, d'un montant de 145.338.892,85 €. Une vue d'ensemble de la Décision modificative n°1 2024, ventilée par section, est jointe en annexe n°4.

Les éléments figurant en annexe n°4 présentent les propositions budgétaires ventilées par politiques publiques ainsi que les tableaux financiers.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : Présentation
par chapitre avec opérations
d'ordre et hors report
Annexe 2 : Présentation par
fonction avec opérations d'ordre
et hors report
Annexe 3 : Vue d'ensemble par
section avec opérations d'ordre
et reports
Annexe 4 : Propositions
budgétaires détaillées
Annexe 5 : BS 2024 du Budget
principal

Annexe 1

Présentation par chapitre avec opérations d'ordre et hors report

Avec opérations d'ordre et <u>hors report</u>	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
I_018_RSA				
I_204_SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			419 150,00	
F_016_APA	3 600 000,00	2 200 000,00		
F_014_ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 195 421,00			
F_65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 130 946,00			
I_27_AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			100 710,33	
F_75_AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		151 342,17		
F_011_CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 393 112,40			
F_012_CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 171 110,81			
F_67_CHARGES SPECIFIQUES	2 348 404,48			
F_68_DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000 000,00			
F_74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		7 983 019,76		
I_10_DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				50 000 000,00
I_16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			1 100 000,00	-54 061 588,99
I_21_IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 687 353,37	
I_23_IMMOBILISATIONS EN COURS			23 898 729,67	300 000,00
I_20_IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)			2 584 835,20	600 000,00
F_731_FISCALITE LOCALE		-12 984 507,00		
F_73_IMPOTS ET TAXES		-217 237,95		
I_040_OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			5 765 300,00	8 725 500,00
F_042_OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 725 500,00	5 765 300,00		
I_26_PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			500 000,00	
F_70_PRODUIITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		951 000,00		
F_77_PRODUIITS SPECIFIQUES		-160 000,00		
F_002_RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		92 090 197,58		
F_017_RSA / REGULARISATIONS DE RMI	13 296 600,00			
I_001_SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			5 476 986,93	
I_13_SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (RECUES)				10 521 159,20
F_023_VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 000 000,00			
I_021_VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)				20 000 000,00
F_76_PRODUIITS FINANCIERS		1 119 500,00		
Somme :	96 861 094,69	96 898 614,56	44 533 065,50	36 085 070,21

Annexe 2

Présentation par fonction avec opérations d'ordre et hors report

Avec opérations d'ordre et <u>hors report</u>	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	44 829 325,48	85 433 180,89	12 942 286,93	24 663 911,01
020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	10 000,00			
021 PERSONNEL NON VENTILE	3 027 110,81			
022 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE				
028 AUTRES MOYENS GENERAUX	9 391 282,40	7 790 659,83	13 370 950,33	10 229 179,20
031 ASSEMBLEE DELIBERANTE	-13 000,00			
041 ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE		617 286,63		
12 INCENDIE ET SECOURS	335,00		-51 110,28	
18 AUTRES INTERVENTIONS PROTECTIONS DES PERSONNES ET DES BIENS	-494,00			
201 SERVICES COMMUNS	37 800,00			
221 COLLEGES	0,00	1 000,00	370 000,00	
282 SPORT SCOLAIRE			125 000,00	
30 SERVICES COMMUNS				
311 ACTIVITÉS ARTISTIQUES, ACTIONS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES				
313 BIBLIOTHÈQUES, MEDIATHEQUES				
314 MUSEES	14 800,00			
315 SERVICES D'ARCHIVES	3 000,00		-2 046,63	
321 SALLES DE SPORT, GYMNASES				
325 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	100 000,00		-1 720 000,00	
326 MANIFESTATIONS SPORTIVES			120 450,00	
338 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	20 000,00			
411 PMI ET PLANIFICATION FAMILIALE	109 600,00	1 023 910,00		
420 SERVICES COMMUNS	737 000,00		-710,33	
4213 AIDES SOCIALES A L'ENFANCE	10 276 000,00			
4238 AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	5 060 000,00		-1 400 000,00	
425 PERSONNES HANDICAPEES	4 030 000,00			
428 AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES	492 400,00			
430 SERVICES COMMUNS		2 200 000,00		
431 APA A DOMICILE	500 000,00			
433 APA VERSEE A L'ETABLISSEMENT	3 000 000,00			
444 INSERTION PROFESSIONNELLE	-143 400,00			
447 RSA ALLOCATIONS	13 440 000,00			
501 SERVICES COMMUNS	28 050,00	-160 000,00	750 000,00	900 000,00
555 LOGEMENT SOCIAL	800 000,00			
588 AUTRES ACTIONS D'AMENAGEMENT	100 000,00			
60 SERVICES COMMUNS	5 900,00			
62 STRUCTURE D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	203 000,00			
6311 LABORATOIRE	45 000,00		101 000,00	
6312 AUTRES			-79 817,68	
633 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	70 000,00		-6 300,00	
70 SERVICES COMMUNS	-335,00			
731 POLITIQUE DE L'EAU			-198 954,64	291 980,00

Avec opérations d'ordre et <u>hors report</u>	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
78 AUTRES ACTIONS	526 540,00	-7 422,79	206 724,08	
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	150 000,00			
843 VOIRIE DEPARTEMENTALE			16 180 000,00	
847 EQUIPEMENTS DE VOIRIE			2 000 000,00	
853 HALTES FLUVIALES ET AUTRES INFRASTRUCTURES FLUVIALES	11 180,00		1 825 593,72	
Somme :	96 861 094,69	96 898 614,56	44 533 065,50	36 085 070,21

Annexe 3

Vue d'ensemble par section avec opérations d'ordre et reports

Fonctionnement

	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Report	DM1	Crédits	Report	DM1
Opérations d'ordre	8 725 500,00		8 725 500,00	5 765 300,00		5 765 300,00
Opérations réelles	68 135 594,69	37 519,87	68 173 114,56	-956 883,02		-956 883,02
002 Résultat de Fonctionnement N-1 reporté				92 090 197,58		92 090 197,58
023 Virement à la section d'investissement	20 000 000,00		20 000 000,00			
Somme :	96 861 094,69	37 519,87	96 898 614,56	96 898 614,56		96 898 614,56

Investissement

	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Report	DM1	Crédits	Report	DM1
Opérations d'ordre	5 765 300,00		5 765 300,00	8 725 500,00		8 725 500,00
Opérations patrimoniales						
Opérations réelles	33 290 778,57	3 907 212,79	37 197 991,36	11 421 159,20	12 355 208,08	23 776 367,28
Opérations réelles Dette				-54 061 588,99		-54 061 588,99
Résultat d'investissement N-1	5 476 986,93		5 476 986,93			
1068 - Résultat (Excédent de fonctionnement capitalisé)				50 000 000,00		50 000 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement				20 000 000,00		20 000 000,00
Somme :	44 533 065,50	3 907 212,79	48 440 278,29	36 085 070,21	12 355 208,08	48 440 278,29



SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 28 JUIN 2024

Présentation du Budget départemental

Décision modificative n°1 2024 du Budget
Principal

PARTIE 1. CREDITS BUDGETAIRES.....4

AXE I. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN	7
A) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l’inclusion des personnes handicapées.....	7
B) Mener une politique d’insertion au service de l’emploi.....	9
C) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l’adolescence	10
D) Faire du logement une priorité.....	12
E) Soutenir l’activité et l’emploi.....	13
F) Favoriser la réussite de tous les jeunes	14
G) Garantir l’égalité entre les femmes et les hommes.....	16
H) Aider les plus vulnérables	17
AXE 2 - PROTEGER NOTRE SANTE ET NOTRE QUALITE DE VIE	18
A) Favoriser le développement d’une agriculture durable pour une alimentation de qualité.....	18
B) Réussir la transition écologique.....	19
C) Construire une destination touristique d’exception	24
D) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.....	25
E) Militer pour la culture pour tous	26
F) Faire du sport la clé de l’épanouissement de chacun.....	27
G) Agir pour lutter contre les risques	28
H) S’engager pour la santé et les soins partout et pour tous.....	32
I) Développer la lecture publique sur l’ensemble du département	32
AXE 3 - RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES	33
A) Soutenir une vie associative locale	33
B) Garantir et simplifier les services de proximité	33
C) Mieux circuler et se déplacer.....	33
D) Connecter chacun au très haut débit	35
E) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence	35
MOYENS ET RESSOURCES - RENDRE POSSIBLE L’ATTEINTE DES OBJECTIFS EN ADAPTANT LES RESSOURCES AUX BESOINS	36
A) Gérer l’institution de manière pérenne	36
B) Innover et protéger le système d’information et les usages numériques.....	37
C) Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques	39
D) Préserver durablement les finances du Conseil départemental	39
E) Développer et piloter une politique RH de qualité.....	43

F) Entretien et valoriser notre patrimoine bâti	44
G) Préserver la santé des agents	45

PARTIE 2. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ... 46

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT DE DEGAGER UNE EPARGNE BRUTE D'UN MONTANT DE 23,0 M€	47
A) Des recettes réelles de fonctionnement inscrites pour 91,1 M€	47
B) Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 68,2 M€	48
UNE SECTION D'INVESTISSEMENT DOTE D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE AVEC UNE DETTE MAITRISEE	49
GRAPHIQUES	50
A) Volet Dépenses	50
B) Volet Recettes	54
VUE D'ENSEMBLE	55

PARTIE 3. TABLEAUX FINANCIERS 58

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)	59
OPERATIONS REELLES (PRESTATIONS)	77
OPERATIONS D'ORDRE ET OPERATIONS PATRIMONIALES	102
RESTES A REALISER N-1	104
SYNTHESE PAR COMMISSION	113

Partie 1. CREDITS BUDGETAIRES

L'action publique que le Conseil départemental souhaite promouvoir s'articule autour de trois axes prioritaires :

1. Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin
2. Protéger notre santé et notre qualité de vie
3. Relier les personnes et les territoires

Ces trois axes sont déclinés en 22 engagements politiques qui sont précisément exposés dans le présent document.

Pour parvenir à la réalisation de ces 3 axes prioritaires et de ces 22 engagements politiques, le Conseil départemental se dote de moyens et ressources déclinés en 7 engagements de l'administration.

Par ailleurs, 4 actions phares engagés du projet départemental peuvent être mises en exergue :

- ⇒ La création des **Maisons du Conseil départemental** qui ont vocation à constituer un réseau de sites avancés de la Collectivité sur les territoires pour en faciliter l'accès aux gardoises et aux gardois.
- ⇒ La mise en place d'un **Conseil départemental des jeunes (CDJ)**, qui assure une représentativité de tous les cantons et de tous les collèges publics avec des jeunes élus parmi des élèves de 5^{ème} et 4^{ème}.
- ⇒ La modernisation du **Centre sportif de Méjannes-le-Clap**, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental.
- ⇒ La création de **l'Agence départementale de l'habitat et du logement (ADHL)** qui permet au Conseil départemental de renforcer sa capacité d'action en matière de logement et d'habitat et de mettre en cohérence les missions d'accompagnement des publics.

La Collectivité se donne également les moyens de porter les orientations des différents schémas adoptés ou à venir :

- Schéma unique des solidarités sociales
- Schéma des mobilités
- Schéma du tourisme, des loisirs et de l'attractivité
- Schéma des enseignements artistiques
- Schéma de l'éducation et des collèges
- Schéma de la culture
- Schéma des archives départementales
- Schéma de l'économie sociale et solidaire
- Schéma de la lecture publique
- Schéma des sports
- Schéma des dessertes forestières
- Schéma eau-climat 3.0
- Schéma de cohérence des activités de pleine nature
- Schéma des espaces naturels sensibles
- Schéma du débroussaillage
- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Ces schémas départementaux donnent un cadre aux objectifs fixés par l'Assemblée délibérante. Ils permettent d'apprécier les besoins de la population et de déterminer les actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque situation. Ces documents ont pour socle commun l'information, l'accès aux droits, l'accompagnement et le renforcement des partenariats.

AXE I. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

Ce premier axe prioritaire se décline en 8 engagements politiques :

- ❖ Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées
- ❖ Mener une politique d'insertion au service de l'emploi
- ❖ Soutenir l'activité et l'emploi
- ❖ Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence
- ❖ Faire du logement une priorité
- ❖ Favoriser la réussite de tous les jeunes
- ❖ Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes
- ❖ Aider les plus vulnérables

A) Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées

- ❖ Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

a) L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile

Compte tenu de l'activité constatée sur les trois premiers mois de l'année 2024 et de la consommation de l'exercice budgétaire précédent, il est décidé l'inscription de 1 000 000 € supplémentaires en crédits de fonctionnement pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) versée aux établissements (APAE).

Il est également décidé d'inscrire 500 000 € de crédits supplémentaires pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APAD).

Il convient d'inscrire 200 000 € de crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement, correspondant à la compensation de la CNSA prévue pour des actions menées dans le cadre des plans d'aide APA.

b) L'allocation individuelle de transport (AIT)

Il est décidé d'inscrire 150 000 € de crédits supplémentaires en section de fonctionnement, justifiés par un nouvel arrêté préfectoral revalorisant les tarifs de 8% pour les courses en taxi des élèves en situation de handicap.

c) Les subventions à divers organismes partenaires

Dans le cadre de l'attractivité des métiers dans le secteur de l'autonomie des personnes, il est décidé d'accompagner financièrement à hauteur de 50 000 € la mise en place d'une plateforme mobilité qui permettra à des bénéficiaires du RSA de se diriger vers les emplois qui répondent à l'enjeu du bien vieillir « chez soi ou comme chez soi ». Ces crédits sont inscrits en section de fonctionnement.

d) La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Il est décidé d'inscrire 4 000 000 € supplémentaires en section de fonctionnement pour financer les besoins de prestation de compensation du handicap (PCH), afin de prendre en compte d'une part « l'effet prix », mais surtout une augmentation du nombre de bénéficiaires.

e) La prise en charge des aides ménagères pour les personnes handicapées

Il est décidé d'inscrire 30 000 € de crédits supplémentaires en section de fonctionnement, pour les aides ménagères versées aux personnes handicapées.

f) Les aides sociales aux personnes âgées

Il est décidé d'inscrire 5 000 000 € de crédits supplémentaires, en section de fonctionnement, pour l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, nécessaires au regard des besoins relevés sur le 1^{er} semestre 2024.

g) La prise en charge des aides ménagères pour les personnes âgées

Il est décidé d'inscrire 10 000 € de crédits supplémentaires en section de fonctionnement, pour les aides ménagères versées aux personnes âgées.

h) La mission de soutien au Groupement d'Intérêt Public (GIP) et mode d'accueil alternatif

Il est décidé d'inscrire 75 000 € de crédits supplémentaires en section de fonctionnement pour le marché logiciel Quadiant, qui opère l'envoi automatisé des notifications de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

❖ Développer l'habitat et les lieux de vie afin d'accompagner la transition démographique et les nouvelles aspirations des gardoises et des gardois

S'agissant des subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements sociaux et médico sociaux, il est décidé d'augmenter l'autorisation de programme (AP 2023 HABITINCLU) de 500 000 €. Cette autorisation de programme concerne des subventions d'investissement en faveur du déploiement de l'habitat inclusif.

Concernant les crédits de paiement, en raison de l'état d'avancement des projets de modernisation et de restructuration d'EHPAD, il est nécessaire de procéder à de nouveaux phasages des autorisations de programme. Il est donc décidé les réajustements suivants :

- autorisation de programme 2024 REHABESMS, pour la construction ou la réhabilitation des établissements accueillants des personnes âgées : - 400 000 €
- autorisation de programme 2023 CHUSERRECA, pour la réhabilitation du CHU Serre Cavalier : - 500 000 €
- autorisation de programme 2023 EHPADBEAU, pour la reconstruction des EHPAD « L'oustau » et « Gaston Doumergue » à Beaucaire : - 500 000 €

Ces modifications sont sans incidences sur le montant des enveloppes.

❖ **Agir en faveur de la valorisation des métiers du soin et de la modernisation des services**

Chaque année, le Conseil départemental lance un appel à candidature auprès des SAAD gardois. Les réponses permettent la mise en œuvre de nouvelles actions visant à améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile des gardoises et des gardois âgés en perte d'autonomie.

Les crédits inscrits en dépenses pour financer des actions « d'amélioration de la qualité » des SAAD via la dotation complémentaire sont compensés intégralement par la CNSA.

Il est décidé d'inscrire 2 000 000 € de crédits supplémentaires en dépenses et 2 000 000 € de crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement.

Au total pour l'engagement politique « Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 12 815 000,00 € en dépenses et 2 200 000,00 € en recettes

En investissement : -1 400 000,00 € en dépenses

B) Mener une politique d'insertion au service de l'emploi

❖ **Garantir un niveau minimum de revenu aux personnes sans ressource**

Compte tenu de la revalorisation du montant de l'allocation de 4,6 % en avril 2024 et une incertitude sur l'évolution du nombre de bénéficiaires, il est constaté que les dépenses RSA appelées par la CAF connaissent une hausse significative. Ainsi, du fait de cette incertitude, les dépenses prévisionnelles estimées nécessitent des crédits supplémentaires à hauteur de 13 000 000 €, en section de fonctionnement.

❖ **Développer et déployer une offre d'insertion unique permettant un accompagnement adapté des personnes éloignées de l'emploi**

Les crédits de fonctionnement sont dédiés à l'ensemble de l'offre d'insertion socioprofessionnelle développée par la Collectivité en direction des publics très éloignés du marché de l'emploi.

a) La conduite de missions de primo accueil et d'accompagnement des gens du voyage

En crédit de fonctionnement, il est décidé d'augmenter les crédits de paiement sur l'autorisation d'engagement Gens du Voyage (AE 2021 GDV) de 53 000 €, compte tenu de l'insuffisance des crédits prévus pour l'année 2024. Ces crédits de paiement supplémentaires sur l'autorisation d'engagement GDV sont nécessaires à la suite de la conclusion d'un marché d'étude en collaboration avec l'Etat sur le Schéma des gens du voyage et le renouvellement du marché pour la conduite de missions de primo-accueil et d'accompagnement individuel et collectif des gens du voyage, en vue d'assurer leur inclusion sociale sur le territoire.

Ce réajustement implique une augmentation de l'enveloppe de 29 500 €, la portant ainsi à 311 500 €.

b) La participation volontaire départementale aux salaires des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) – Insertion par l'activité économique (IAE) non marchand

Pour la participation volontaire départementale aux salaires d'insertion, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits de chapitre à chapitre détaillé ci-après :

- une diminution des crédits de 62 400 € au chapitre 017
- une augmentation des crédits de 62 400 € au chapitre 65

Ce mouvement est sans incidence budgétaire.

c) Les subventions de fonctionnement dans le domaine de l'insertion

Pour les subventions favorisant l'emploi pour les publics en insertion, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits de chapitre à chapitre détaillé ci-après :

- une diminution des crédits de 31 000 € au chapitre 017
- une augmentation des crédits de 31 000 € au chapitre 65

Ce mouvement est sans incidence budgétaire.

d) Les subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA) ordinaires

Il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits de 50 000 € vers la prestation subvention de fonctionnement dans le champ de l'action sociale, impliquant également un changement de chapitre (chapitre 017 à 65).

Ce mouvement est sans incidence budgétaire.

Au total pour l'engagement politique « Mener une politique d'insertion au service de l'emploi », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 13 003 000,00 € en dépenses

C) Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence

❖ Garantir et accroître l'offre d'accueil de l'enfance en danger

a) La prise en charge de l'accueil au Centre départemental d'accueil des familles

Le Centre Départemental d'Accueil des Familles exerce, en application du Code de l'action sociale et des familles, des missions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'orientation des femmes enceintes et des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans à charge.

Dans le cadre de la dotation annuelle allouée au Centre Départemental d'Accueil des Familles (CDAF), établissement public autonome, il est décidé d'inscrire 93 000 € supplémentaires, en section de fonctionnement, du fait des revalorisations salariales depuis le 1^{er} juillet 2023 et de la reprise du déficit.

b) La prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance

Le Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) est chargé de l'accueil d'urgence, de l'hébergement, de l'orientation des mineurs confiés au service par OPP (Ordonnance de Placement Provisoire) ou par décision administrative.

Il est décidé d'inscrire 613 000 € supplémentaires en section de fonctionnement, du fait de la suractivité estivale et de revalorisations salariales.

c) La prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie

Les crédits supplémentaires nécessaires, en section de fonctionnement, sont estimés à 5 000 000 € pour l'accueil dans les 19 structures autorisées « lieux de vie et d'accueil » d'enfants qui relèvent de prises en charge spécifiques et ne permettent ni l'accueil dans les établissements médico-sociaux du champ de la protection de l'enfance, ni l'accueil en famille.

Ces besoins de crédits supplémentaires reposent sur une analyse de la consommation 2023 et des dépenses prévisionnelles estimées pour 2024.

d) La prise en charge de l'accueil en Maisons d'enfants (MECS)

Il est décidé d'inscrire 2 000 000 € supplémentaires, en section de fonctionnement, pour à la prise en charge des enfants en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) du Gard et hors Gard.

Ces crédits sont justifiés par des prises en charge d'enfants présentant de multiples vulnérabilités, et qui en conséquence demandent un accompagnement renforcé.

e) La prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants accueillis

Il est décidé d'inscrire 270 000 € supplémentaires, au vu de la consommation actuelle des crédits.

Ces crédits sont justifiés par l'inflation et par l'augmentation du nombre d'enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance et la mise en place des chèques cadeaux pour les enfants de 14 à 21 ans lauréats aux examens.

❖ **Contribuer à la protection des mineurs maltraités**

Il est décidé d'inscrire 50 000 € supplémentaires, pour ajuster la contribution versée par le Conseil départemental au GIP France Enfance protégée.

❖ **Soutenir la parentalité et renforcer la protection des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance**

Concernant la prise en charge des interventions des équipes sociales associatives (Aides Educatives à Domicile (AED), AED renforcée, Aides Educatives en milieu ouvert (AEMO), AEMO renforcée), il est décidé d'inscrire 250 000 € de crédits supplémentaires.

Ces crédits permettront d'absorber la suractivité importante de ce service qui ne permet pas de prendre en charge pleinement les situations en attente à la suite de décisions judiciaires. La non mise en œuvre de ces mesures à domicile peut avoir pour conséquence la dégradation des situations familiales et conduire à des placements en urgence.

❖ **Assurer l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des mineurs non accompagnés**

Il est décidé d'inscrire 2 000 000 € de crédits supplémentaires, en fonctionnement, au vu de la consommation 2023 et des dépenses prévisionnelles estimées pour 2024.

Au total pour l'engagement politique « Soutenir les parents et les enfants de la naissance à l'adolescence », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 10 276 000 € en dépenses

D) Faire du logement une priorité

❖ **Gérer le Fonds de solidarité pour le logement et accompagner les publics en difficulté pour lutter contre la précarité**

a) Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF

En section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire 200 000 € de crédits supplémentaires, compte tenu de la révision du plafond des ressources déterminant l'éligibilité des demandeurs, dans le cadre du nouveau règlement FSL.

b) Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) : prise en charge des aides financières liées au logement

En section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire 600 000 € de crédits supplémentaires compte tenu de la révision du plafond des ressources déterminant l'éligibilité des demandeurs, dans le cadre du nouveau règlement FSL.

❖ **Contribuer à la production et à l'amélioration de logements sociaux**

a) Appui technique logement social

L'ensemble de cette prestation a été transféré à l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement (ADHL) au 1^{er} janvier 2023. Il est donc décidé de clôturer l'autorisation de programme 2017 MARCHELOG.

b) Subventions à la création et à la réhabilitation de logement hors RU

Suivant la programmation 2024 du Plan d'Entretien du Patrimoine transmis par Habitat du Gard, il est décidé d'augmenter l'autorisation de programme (AP) 2024 LOGEMENT de 500 000,00 € sans impact sur les crédits de paiement 2024.

Au regard de l'état d'avancement des opérations, il est également décidé de :

- diminuer l'autorisation de programme 2016 LOGEMENT de 3 500,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2017 LOGEMENT de 500,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2018 LOGEMENT de 12 920,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2019 LOGEMENT de 17 922,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2020 LOGEMENT de 70 328,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 LOGEMENT de 327 775,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 LOGEMENT de 873 664,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 LOGEMENT de 516 393,49 €

❖ Gérer le Fonds de solidarité pour le logement et accompagner les publics en difficulté pour lutter contre la précarité

Concernant les subventions dans le cadre du FDS ANRU2 et du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) Saint-Gilles et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est décidé de :

- diminuer l'autorisation de programme 2019 RU2INV de 44 380,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 RU2INV de 921 720,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 RU2INV de 2 118 835,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 ANRU2INV de 512 767,70 €

**Au total pour l'engagement politique « Faire du logement une priorité », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 800 000 € en dépenses**

E) Soutenir l'activité et l'emploi

❖ Maintenir et créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire

a) Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Le Schéma de l'ESS a été adopté le 8 mars 2024. Les premières actions à mettre en œuvre en 2024 nécessitent un budget dédié. Le budget du Schéma de l'ESS sera structuré autour de ses 4 axes.

Pour l'axe 1, « Faire émerger et soutenir des coopérations locales adaptées aux besoins spécifiques des territoires », il est décidé la création d'une autorisation d'engagement 2024-2028 ESSCOMMUNS à hauteur de 1 000 000 € dont 100 000 € de crédits de paiement pour 2024, en section de fonctionnement.

b) Innovation en faveur de l'économie sociale et solidaire

Il est décidé de prévoir 103 000 € en dépenses de fonctionnement pour « Promouvoir l'ESS » (axe 2 du Schéma de l'ESS) et pour « Valoriser la capacité d'innovation sociale des structures de l'ESS » (axe 4 du Schéma de l'ESS).

❖ Accompagner à la pérennisation de l'hydraulique agricole

Concernant le volet subventions, en complément des aides de la Région, le Conseil départemental apporte des aides pour les opérations d'hydraulique agricole individuelle et collective, s'inscrivant dans le cadre général du Plan de développement rural.

Des subventions anciennes d'hydraulique agricole ont été réduites, au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent au total à 159 371,31 €. Il est décidé de :

- diminuer l'autorisation de programme 2018 INVSTE de 74 817,68 €
- diminuer l'autorisation de programme 2019 INVSTE de 3 300,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVSTE de 849,33 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 INVSTE de 59 625,79 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 SOLIEAU de 20 778,51 €

Au vu de l'état d'avancement des opérations, il convient de modifier les crédits de paiement 2024 de la façon suivante :

- -5 000,00 € sur l'autorisation de programme 2023 SOLIEAU,
- -74 817,68 € sur l'autorisation de programme 2018 INVSTE.

Au total pour l'engagement politique « Soutenir l'activité et l'emploi », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 203 000,00 € en dépenses
En investissement : -79 817,68 € en dépenses

F) Favoriser la réussite de tous les jeunes

❖ Créer les conditions de la réussite éducative des collégiens en assurant l'accès aux savoirs et à la connaissance

a) Les dotations annuelles de fonctionnement des collèges privés

Au vu des individualisations déjà réalisées, il est décidé de diminuer les crédits inscrits sur cette prestation à hauteur de 60 000 € afin de tenir compte des besoins réels en termes d'inscription budgétaire.

b) Les participations obligatoires pour l'accueil de collégiens extérieurs

Au vu des individualisations déjà réalisées, il est décidé d'augmenter les crédits inscrits sur cette prestation à hauteur de 60 000 €, pour répondre aux obligations de la collectivité en matière d'accueil des collégiens gardois par les départements limitrophes, et tenir compte de l'augmentation de la participation départementale auprès de certains départements comme la Lozère.

c) Les subventions pour la réfection des halles de sports communales

Il est décidé de rephaser les crédits de paiements inscrits en 2025 au sein de l'autorisation de programme « 2020 HALLESPORT », pour les inscrire en 2024, soit 125 000 € supplémentaires sur cette prestation. Ces crédits permettront de solder la subvention accordée à la commune d'Anduze en 2021 pour son gymnase.

d) Les subventions pour la construction et la rénovation des équipements sportifs utilisés par les collèges

L'autorisation de programme « 2024-EQUIPSPORT » a été votée au budget 2024 à hauteur de 1 000 000 €. Au vu des dossiers reçus et des subventions déjà accordées, il est décidé d'augmenter le montant de l'AP de 500 000 €.

Compte tenu des calendriers de réalisation des projets, cette inscription supplémentaire en autorisation de programme ne se traduira pas par une demande de crédits de paiement supplémentaires en 2024. Les crédits seront phasés à partir de 2025.

e) La prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration des enseignements référents

Il est décidé d'ajuster à la hausse les recettes de fonctionnement pour la prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration des enseignants référents. En effet, un référent supplémentaire a été mis en place en lien avec la MDPH (délibération du 8 mars 2024). L'augmentation, d'un montant de 1 000 €, permet d'ajuster le budget à la réalité des recettes attendues.

f) L'acquisition des postes de travail numériques pour les collèges

Il est décidé d'inscrire 370 000 € de crédits supplémentaires en investissement, dédiés au parc informatique des collèges, afin de permettre les opérations suivantes :

➤ Prise en charge de la gestion numérique de la cité scolaire du Vigan

Dans le cadre d'une nouvelle convention entre la Région et le Conseil départemental du Gard fixant les obligations de chaque partie pour la gestion du personnel hors éducation et pour le parc et les infrastructures informatiques des deux cités scolaires (Le Vigan et Bagnols-sur-Cèze), qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, la gestion du numérique de la cité scolaire du Vigan sera désormais prise en charge par le Conseil départemental du Gard (lycée + collège).

Afin de rétablir l'égalité de traitement dans le domaine du numérique pour les élèves de la cité scolaire du Vigan, de sécuriser le système d'information et d'homogénéiser le parc pour permettre une gestion rigoureuse du matériel à l'instar des 52 autres collèges, il est nécessaire de renouveler l'intégralité du parc pédagogique et administratif. Une compensation financière de la Région pour la partie lycée est prévue.

➤ Mise en œuvre du logiciel SCCM

Cette application permettra d'automatiser le déploiement et les mises à jour logicielles, la gestion et le contrôle de l'ensemble du parc informatique des 53 collèges et ce, dans l'objectif premier de sécuriser leur système d'information.

Les crédits sont déclinés comme suit :

- Renouvellement du parc informatique de la cité scolaire du Vigan : + 335 000 €
- Logiciel SCCM : + 35 000 €

❖ Renforcer l'insertion des jeunes, leur formation et leur citoyenneté

Au vu des individualisations de subventions déjà réalisées, ainsi que des dossiers de demande de subventions reçus, il est décidé d'augmenter les crédits du budget « jeunesse » de 20 000 € et de revoir la répartition des crédits entre les différentes prestations du service sport et jeunesse. Ces crédits supplémentaires se répartissent sur les prestations suivantes :

- subventions aux acteurs jeunesse : + 21 400 € en dépenses de fonctionnement
- subventions aux actions éducatives en lien avec les établissements scolaires : + 1 900 € en dépenses de fonctionnement
- subventions en faveur des initiatives des jeunes : - 3 300 € en dépenses de fonctionnement

❖ Adapter et pérenniser la qualité des lieux d'éducation

En parallèle des études conduites pour la reconstruction des collèges de Pont-Saint-Esprit, de Saint-Gilles et de Salindres, les travaux déjà engagés en 2023 sur le collège Romain Rolland à Nîmes se poursuivent. Le réagencement intérieur et extérieur de ce collège nécessite un réajustement du programme dédié à cette opération.

Afin de poursuivre les travaux de réhabilitation du collège Romain Rolland à Nîmes, il est décidé d'augmenter de 300 000 € l'enveloppe allouée à cette opération. L'autorisation de programme 2023 CNROLLAND sera ainsi portée à 4 000 000 €

Au total pour l'engagement politique « Favoriser la réussite de tous les jeunes », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 20 000 € en dépenses et 1 000 € en recettes
En investissement : 495 000 € en dépenses

G) Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes

Aucune nouvelle inscription n'est décidée s'agissant de cet engagement politique.

H) Aider les plus vulnérables

Dans le cadre des missions de développement des politiques d'accompagnement social, il est décidé l'inscription de crédits supplémentaires pour financer les subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale.

❖ Développer les politiques d'accompagnement social

a) Financement des actions dans le champ de l'action sociale

En crédit de fonctionnement, il est décidé d'inscrire 290 000 € pour le financement d'actions dans le champ de l'action sociale, auquel il convient de rajouter les 50 000 € du transfert de crédits, liés à la prestation vue précédemment.

b) Participation aux Maisons de Justice et du Droit

Il est décidé d'inscrire 6 000 € de crédits supplémentaires, en section de fonctionnement, pour la participation du Département aux Maisons de Justice et du Droit.

<p>Au total pour l'engagement politique « Aider les plus vulnérables », il est décidé d'inscrire : En fonctionnement : 346 000,00 € en dépenses</p>

AXE 2 - PROTEGER NOTRE SANTE ET NOTRE QUALITE DE VIE

Ce deuxième axe prioritaire se décline en 9 engagements politiques :

- ❖ Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité
- ❖ Réussir la transition écologique
- ❖ Construire une destination touristique d'exception
- ❖ Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales
- ❖ Militer pour la culture pour tous
- ❖ Faire du sport, la clé de l'épanouissement de chacun
- ❖ Agir pour mieux lutter contre les risques
- ❖ S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous
- ❖ Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

A) Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité

❖ Structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire

Concernant les subventions en faveur du développement de l'offre alimentaire gardoise et au regard des dossiers soutenus en 2022, il est décidé de diminuer l'autorisation d'engagement 2022 PADSOAE de 428,60 € pour la ramener à la réalité des engagements.

Dans le cadre des subventions pour la préservation du potentiel agricole gardois, par délibération n°86 en date du 1^{er} décembre 2023, il a été approuvé l'augmentation du fonds de solidarité sécheresse de 100 000 € pour venir en aide aux caves particulières. Cette subvention n'a pu être mandatée sur le budget 2023. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits sur le budget 2024.

Il est donc décidé d'augmenter en fonctionnement les crédits de paiement 2024 de 100 000,00 €.

❖ Faciliter l'accès des gardoises et des gardois à l'offre alimentaire de notre territoire

Concernant le développement d'un approvisionnement local de qualité de la restauration et au regard des dossiers soutenus en 2020, il est décidé de réviser l'autorisation d'engagement 2020 PADRHDAE de – 18 226,99 € et de la clôturer.

❖ Sensibiliser à la consommation responsable

Afin de solder les opérations en cours liées à l'éducation pour une consommation responsable et la valorisation du patrimoine gastronomique du Gard et au regard des dossiers soutenus en 2019 et 2022, il est décidé de diminuer l'autorisation de programme 2019 PAGAP de 5 087,05 € et l'autorisation d'engagement 2022 PAGAE de 10 303,60 €, pour les ramener à la réalité des engagements.

❖ Garantir le bien manger des collégiens

Pour l'UCL (Unité de Conditionnement des Légumes) et au regard des récentes obligations réglementaires concernant la gestion des bio déchets, il est nécessaire de mettre en place une prestation d'enlèvement et de valorisation des bio déchets émis par l'Unité de Conditionnement des Légumes. Cette prestation est évaluée à 9 800 € au titre de l'année 2024.

Au total pour l'engagement politique « Favoriser le développement d'une agriculture durable pour une alimentation de qualité », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 109 800,00 € en dépenses

B) Réussir la transition écologique

❖ Préserver, améliorer et valoriser durablement notre environnement et la biodiversité

a) Les subventions de valorisation du patrimoine naturel

Le Conseil départemental aide les projets associatifs d'intérêt départemental en faveur de l'environnement et de la prévention des risques naturels. Au vu des engagements effectués l'an dernier, l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT peut être diminuée de 1 227,80 €. En revanche, il est décidé d'augmenter de 9 000 € l'autorisation d'engagement 2024 ENTPATNAT.

Il s'ensuit les mouvements suivants :

En autorisation d'engagement, il est décidé :

- de diminuer l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT de 1 227,80 €
- d'augmenter l'autorisation d'engagement 2024 ENTPATNAT de 9 000,00 €

En crédits de paiement :

- - 335,00 € sur l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT

b) Les subventions relatives aux espaces naturels sensibles

§1. Les aides en investissement

Le Conseil départemental alloue des aides d'investissement pour la création de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles et le partage de ces espaces.

Des subventions anciennes ont été réduites, au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent au total à 31 629,61 €. Concernant ces autorisations de programme, il est décidé de :

- diminuer l'autorisation de programme 2019 INVAPN de 31 165,39 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVAPN de 464,22 €

Les crédits de paiement 2024 ne sont pas impactés.

§2. Les aides en fonctionnement

A ce titre, il est décidé d'inscrire 350 000 € en lien avec les espaces naturels sensibles.

c) Les subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires

A l'échelle intercommunale et en complément du Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées, le Département alloue des subventions pour l'aménagement et la promotion d'espaces, sites ou itinéraires afin d'offrir une palette d'activité large au niveau des territoires gardois et renforcer l'attractivité touristique.

Des subventions anciennes ont été réduites et l'autorisation de programme 2023 n'a pas été engagée dans sa globalité. Les annulations s'élèvent au total à 427 001,48 €. Au regard de l'état d'avancement des opérations, les mouvements suivants peuvent être effectués :

En autorisation de programme, il est décidé de :

- diminuer l'autorisation de programme 2019 INVAPN de 2 353,53 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVAPN de 161,05 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT de 424 486,90 €

En crédits de paiement :

- -2 500 € sur l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT
- -19 919 € sur l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT

L'autorisation de programme 2019 INVAPN peut être clôturée.

d) Les subventions de solidarité territoriale

Des subventions anciennes, allouées pour la réfection des infrastructures communales, à la suite des inondations du 19 septembre 2020 en Cévennes, ont été réduites au vu des justificatifs de paiement. Les annulations s'élèvent à 213 221,62 €.

Des travaux de gestion des eaux pluviales, sur routes départementales, en traversées d'agglomération, ont été inférieurs aux prévisions. Les annulations de subventions s'élèvent à 210 448,18 €. Il convient également de réimputer les crédits de l'autorisation de programme 2024 SOLIEAU s'élevant à 360 000 € sur le chapitre 204, puisque ces crédits avaient été inscrits par erreur sur le chapitre 23.

Compte tenu de ces ajustements, les autorisations de programmes correspondantes peuvent être modifiées ainsi :

- diminuer l'autorisation de programme 2020 FONDESECO de 213 221,62 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVSTE de 12 458,49 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 INVSTE de 50 815,86 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 SOLIEAU de 147 173,83€

Les crédits de paiement 2024 ne sont pas impactés.

e) Les acquisitions foncières

Il est décidé de réduire de 200 000 € les crédits de paiement 2024, en investissement, sur l'autorisation de programme 2006 ACQUITDENS au vu des acquisitions en cours, et de réajuster le phasage de l'autorisation de programme.

f) Les actions en faveur des espaces naturels

§1. Les travaux d'aménagement et d'entretien

Compte-tenu de la programmation de nouvelles opérations de travaux, il est décidé :

- d'une part d'inscrire 11 000 € de crédits d'investissement complémentaires sur 2024,
- d'autre part, la création d'une autorisation de programme 2024 VTTMEJANNE, à hauteur de 250 000 € sur une durée de 3 ans, relative à la réalisation d'espaces VTT sur l'espace naturel sensible départemental du Massif et des Gorges de la Cèze, avec un montant de crédits d'investissement 2024 à hauteur de 100 000 €.

Au vu de la programmation des opérations de travaux et de leur état d'avancement, il est décidé les mouvements de crédits suivants :

- augmenter les crédits d'investissement 2024 de 30 000 € en ligne études et de 383 000 € en ligne travaux sur l'autorisation de programme 2022 RESTAUR127, relative à la restauration du CD127, et rephaser l'autorisation de programme,
- augmenter les crédits d'investissement 2024 de 5 000 € en ligne études et de les diminuer de 20 000 € en ligne travaux, sur l'autorisation de programme 2022 REHABBAUME, relative à la restauration des moulins sur le site de la Baume, et rephaser l'autorisation de programme,
- réduire de 5 000 € les crédits de fonctionnement 2024 sur l'autorisation d'engagement 2022 GESTCHASS, relative à la gestion cynégétique sur l'ENSD du Massif et des Gorges de la Cèze, et rephaser l'autorisation d'engagement,
- augmenter de 8 000 € les crédits de fonctionnement 2024 sur l'autorisation d'engagement 2024 GESTCHASS, relative à la gestion cynégétique sur l'ENSD du Massif et des Gorges de la Cèze et rephaser l'autorisation d'engagement.

§2. Les études et diagnostic sur les ENSD

Compte-tenu de la programmation de nouvelles études, ainsi que l'état d'avancement des études en cours, il est décidé :

- d'une part, d'inscrire 40 000 € de crédits d'investissement complémentaires sur 2024,
- d'autre part, de réduire de 10 000 € les crédits de fonctionnement 2024,
- par ailleurs, de créer une autorisation d'engagement 2024 BORNAGENSD, à hauteur de 240 000 € sur une durée de 3 ans, relative à des prestations de bornage des parcelles des espaces naturels sensibles départementaux, avec un montant de crédits de fonctionnement 2024 à hauteur de 10 000 €.

g) Les actions en faveur des espaces, sites et itinéraires

Le Département valorise le « GR 700-Le Chemin de Régordane ».

Il est donc décidé de modifier les crédits de paiement 2024 sur l'autorisation de programme 2021 REGORDANE de la façon suivante :

- -19 856,92 € pour les études
- -100 000 € pour les travaux au vu de l'état d'avancement de l'opération de travaux

Il est également décidé de procéder au rephasage de l'autorisation de programme 2021 REGORDANE.

h) Les actions de valorisation du patrimoine naturel

Dans le cadre du programme d'achat de végétaux 2025/2028 confié à un établissement faisant l'objet d'un marché réservé, il est décidé de créer l'autorisation d'engagement 2024 VEGETAUX, à hauteur de 450 000 € sur une durée de 5 ans, sans affecter de crédits de paiement 2024.

i) Les études d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles

Compte-tenu de la réévaluation de l'étude Aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) pour le secteur Cévennes, il est décidé d'augmenter de 20 000 € les crédits de fonctionnement.

j) Les contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ententes – Patrimoine naturel

Du fait de discussion en cours avec des syndicats d'environnement dont le Département est membre et dans le cadre conventionnel (conventions d'objectif), afin d'anticiper les potentielles décisions modificatives de ces structures, il est nécessaire de prévoir une augmentation de 146 040 € des crédits dont 88 040 € financés par la part départementale de la taxe d'aménagement.

Au regard des recettes prévisionnelles de la participation communale aux opérations de démoustication, il est décidé de diminuer les crédits de recette de 7 422,79 €.

❖ Garantir l'accès à une ressource en eau de qualité en s'adaptant au changement climatique

a) Les subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau

Le Département aide les collectivités gardoises à améliorer les performances de leurs réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, sur le plan environnemental, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'eau.

Les subventions anciennes d'adduction d'eau potable et d'assainissement qui ont été réduites ou annulées, depuis l'an dernier, s'élèvent au total à 819 186,24 €.

Par ailleurs, il est décidé d'augmenter l'autorisation de programme 2024 SOLIEAU de 7 600 000 € afin d'aider notamment les futures stations d'épuration de La Grand Combe et Saint-Privat-des-Vieux.

Ces systèmes d'assainissement font l'objet d'une procédure contentieuse de la Commission européenne. Ces opérations sont éligibles aux aides du contrat Département-Agence de l'eau.

Les autorisations de programmes correspondantes peuvent être modifiées ainsi :

En dépenses

- diminuer l'autorisation de programme 2016 SUBER de 11 000,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2017 SUBER de 11 000,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2018 INVSTE de 357 195,71 €
- diminuer l'autorisation de programme 2019 INVSTE de 230 670,19 €
- diminuer l'autorisation de programme 2020 INVSTE de 111 272,25 €
- diminuer l'autorisation de programme 2020 FONDESECO de 1 816,39 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVSTE de 65 931,38 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 INVSTE de 30 300,32 €
- augmenter l'autorisation de programme 2024 SOLIEAU de 7 600 000,00 €

En recettes (subventions de l'Agence de l'eau)

- diminuer l'autorisation de programme 2016 SUBER de 21 755,92 €
- diminuer l'autorisation de programme 2017 SUBER de 6 129,48 €
- augmenter l'autorisation de programme 2018 INVSTE de 153 537,00 €

Au vu de l'état d'avancement des opérations, il convient de modifier les crédits de paiement 2024 de la façon suivante :

En dépenses

- -82 289,76 € sur l'autorisation de programme 2018 INVSTE
- -15 522,39 € sur l'autorisation de programme 2021 INVSTE
- -6 048,00 € sur l'autorisation de programme 2022 INVSTE
- -11 313,68 € sur l'autorisation de programme 2018 INVSTE
- -60 515,19 € sur l'autorisation de programme 2020 INVSTE
- -38 600,43 € sur l'autorisation de programme 2018 INVSTE
- +83 105,81€ sur l'autorisation de programme 2021 INVSTE

En recettes

- +18 850,00 € sur l'autorisation de programme 2016 SUBER
- +119 593 € sur l'autorisation de programme 2017 SUBER
- +153 537 € sur l'autorisation de programme 2018 INVSTE

L'autorisation de programme 2014 SUBER peut être clôturée.

b) Les subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique

Au vu des justificatifs fournis, les subventions allouées dans le cadre du dispositif financier pour la gestion des milieux aquatiques ont été diminuées de 104 068,47 €. Les mouvements suivants peuvent être effectués :

En autorisation de programme :

- diminuer l'autorisation de programme 2020 INVMA de 16 813,44 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 MILIEUAQUA de 87 255,03 €

En crédits de paiement :

- diminuer l'autorisation de programme 2023 MILIEUAQUA de 14 253,00 €

c) Les études d'intérêt départemental sur l'eau

La démarche de concertation Eau&Climat ayant fait l'objet d'une adaptation dans son calendrier de mise en œuvre, il convient de faire évoluer les inscriptions budgétaires :

- Les prestations 2023 de l'animation/concertation de la démarche eau et climat font l'objet d'une facturation en 2024, il est donc nécessaire d'augmenter les crédits 2024 du montant des crédits non consommés en 2023 (68 000 €).
- Les crédits 2024 sont également augmentés de 27 000 € afin de tenir compte des modalités définitives d'organisation de la concertation (modification calendaire, nombre de réunions, modalités de concertation).

La demande de crédit s'élève en conséquence à 95 000 €.

Au total pour l'engagement politique « Réussir la transition écologique », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 613 705,00 € en dépenses et - 7 422,79 € en recettes

En investissement : 61 287,44 € en dépenses et 291 980,00 € en recettes

C) Construire une destination touristique d'exception

- ❖ Soutenir l'attractivité et accompagner l'émergence d'un tourisme plus responsable, solidaire et local

a) Les subventions pour les projets structurants à vocation touristique (PAVT)

A la suite du mandatement fin 2023 d'un dossier PAVT prévu initialement en 2024, il est décidé de diminuer en investissement les crédits de paiement 2024 de 6 300,00 € sur l'autorisation de programme 2021 PAVT.

Il est également décidé de :

- clôturer l'autorisation de programme 2019 PAVT
- réviser l'autorisation de programme 2020 PAVT de - 197,24 € et de la clôturer
- réviser l'autorisation de programme 2022 PAVT de - 22 700,00 €

b) Les subventions pour le tourisme social et solidaire

Il est décidé de réviser l'autorisation de programme 2022 TSSD de - 7 766,00 €

c) Les subventions pour le soutien aux services de proximité en milieu rural

Au regard de l'état d'avancements des opérations, il est décidé de diminuer l'autorisation de programme CREARURALE 2022 de 4 696,00 €.

❖ Valoriser et faire connaître les richesses gastronomiques, culturelles et patrimoniales de notre territoire

Concernant les manifestations et opérations touristiques le Conseil départemental est sollicité par différents porteurs de projets et notamment la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes pour une subvention à l'Observatoire du Mont Aigoual devenu depuis le 1^{er} juillet 2023 le premier centre d'interprétation et de sensibilisation au changement climatique en France.

Il est ainsi décidé d'augmenter en fonctionnement les crédits de paiement 2024 de 70 000,00 €

Au total pour l'engagement politique « Construire une destination touristique d'exception », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 70 000 € en dépenses

En investissement : -6 300 € en dépenses

D) Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales

❖ Soutenir les projets de territoire

Concernant les subventions dans le cadre des contrats avec les communes et leurs groupements et au regard de l'état d'avancements des opérations, il est décidé de :

- clôturer l'autorisation de programme 2020 PROJERRI 2020
- clôturer l'autorisation de programme 2017 DID 2017
- diminuer l'autorisation de programme 2018 CDE de 45 085,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2019 CDE de 1 607,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2020 CDE de 95 877,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 CDE de 149 692,50 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 CDE de 468 425,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 DID de 35 308,00 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 CDE de 710 931,25 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 DID de 1 140 000,00 €.

❖ Préserver le potentiel foncier gardois

Suivant la répartition du résultat cumulé issu de la liquidation du Syndicat Mixte du Bois de Minteau au 31 décembre 2023, il est décidé d'inscrire en fonctionnement, des crédits de recettes d'un montant de 142 108,26 €.

❖ Participer à la modernisation des équipements et des infrastructures des communes et de leurs groupements

Le Département aide les renouvellements des ouvrages d'eau potable et d'assainissement (travaux d'opportunité), dans le cadre du contrat territorial. Les subventions anciennes qui ont été réduites ou annulées, depuis l'an dernier, s'élèvent au total à 183 791,77 €. Il est décidé de procéder aux modifications comme suit :

En autorisation de programme :

- diminuer l'autorisation de programme 2019 INVSTE de 14 135,62€
- diminuer l'autorisation de programme 2020 INVSTE de 30,04 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVSTE de 169 626,11 €

En crédits de paiement :

- -67 771,00 € sur l'autorisation de programme 2021 INVSTE

Au total pour l'engagement politique « Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 142 108,26 € en recettes
En investissement : -67 771,00 € en dépenses

E) Militer pour la culture pour tous

❖ Conserver et valoriser le patrimoine et assurer la transmission culturelle

a) La conservation départementale

Dans le cadre de la Décision modificative n°1, il est décidé d'inscrire les crédits en fonctionnement à hauteur de 14 800 € afin de couvrir les dépenses liées à l'exposition temporaire « De Renoir à Van Dongen, Chefs-d'œuvre des musées de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit » qui sera présentée conjointement au musée Albert André et au musée laïc d'art sacré du Gard :

- médiation culturelle (prestations d'intervenants pour des conférences, ateliers, animations, etc.) : + 4 000,00 €
- mise en sécurité des biens (achat de cadres, vitrines, socles) : + 3 000,00 €
- publication à caractère scientifique (édition du catalogue d'exposition) : + 7 000,00 €

Par ailleurs, à la suite de problèmes rencontrés lors de la clôture du budget et de la transposition de la M52 à la M57, il est nécessaire de recrediter l'imputation budgétaire 011-314-60632 de 800,00 € dans le cadre de cette Décision modificative n°1.

b) La numérisation de documents d'archives

Les trois accords-cadres relatifs à l'autorisation de programme 2018 NUM sont terminés depuis le 3 avril 2023, c'est pourquoi il convient de clôturer cette enveloppe.

Cette clôture inclut une diminution de crédits de paiement en investissement sur l'année 2024 d'un montant de 2 030,63 € et une diminution de l'autorisation de programme de 2 156,48 €.

c) Le conditionnement de documents d'archives

Les deux accords-cadres correspondant à l'autorisation de programme 2020 CARTONS sont arrivés à échéance le 13 novembre 2023.

Ainsi, il convient de clôturer l'autorisation de programme avec une diminution de crédits de paiement en investissement sur l'année 2024 d'un montant de 16 € et une diminution de l'autorisation de programme de 18 €.

Au total pour l'engagement politique « Militer pour la culture pour tous », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 14 800,00 € en dépenses
En investissement : - 2 046,63 € en dépenses

F) Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun

❖ Garantir l'égal accès aux activités physiques et sportives sur notre territoire

Dans le cadre des subventions aux acteurs sportifs structurants, il est décidé de rephaser les crédits de paiements 2025 inscrits au sein de l'autorisation de programme 2019 HARASUZES pour les inscrire en 2024, soit 120 450 €. Ces crédits permettront de solder la subvention et l'autorisation de programme au regard de la réalisation des travaux prévus pour cette année 2024.

❖ Le Centre sportif de Méjannes-le-Clap, vitrine de la politique sportive du Conseil départemental

a) Les études et travaux du Centre sportif de Méjannes- le-Clap

Au vu de l'avancement des travaux et des inscriptions budgétaires 2024, il est décidé de diminuer les crédits inscrits de 1 800 000 €, ramenant le montant inscrit à 2 200 000 €.

Par ailleurs, une augmentation de l'autorisation de programme de travaux 2022 MEJCLAP (+ 7 000 000 €) est décidée, portant l'enveloppe à 29 000 000 €.

Ces crédits supplémentaires en autorisation de programme permettront de :

- créer un nouveau gymnase,
- remettre en état le gymnase existant,
- créer un pôle vélo,
- créer un équipement pour le beach volley.

Il est également décidé d'augmenter la durée de l'autorisation de programme de deux années supplémentaires.

b) Les subventions pour le Centre sportif de Méjannes-le-Clap

Il est décidé d'augmenter les crédits en fonctionnement de 100 000 € pour permettre au Centre sportif départemental de faire face à la perte d'activité liée aux travaux de modernisation du centre, et plus particulièrement ceux concernant le bâtiment d'hébergement « Lou Gandar ».

Le Centre sportif départemental a sollicité des financements complémentaires au titre de l'année 2024 notamment pour l'achat de matériel sportif et d'équipements du Centre afin de répondre aux attentes des clients et remplacements d'équipements vétustes à hauteur de 80 000 € en investissement.

Au total pour l'engagement politique « Faire du sport la clé de l'épanouissement de chacun », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 100 000,00 € en dépenses

En investissement : -1 599 550,00 € en dépenses

G) Agir pour lutter contre les risques

❖ Développer les politiques de prévention des risques pour renforcer la sécurité des personnes et des biens

a) La lutte contre les incendies de forêt

§1. Les aides en investissement

Un nouveau dispositif d'aides d'investissement aux collectivités et syndicats mixtes compétents en matière de DFCI, afin d'assurer la mise aux normes des équipements de DFCI et l'acquisition de matériels de surveillance estivale, a été voté par la Commission permanente, dans sa séance du 26 avril 2024.

Les subventions anciennes en matière de DFCI qui ont été réduites ou annulées, depuis l'an dernier, s'élèvent au total à 14 665,84 €.

Dans l'attente de la mise en place du dispositif régional, le Conseil départemental n'a pas effectué de programmation d'aides DFCI d'investissement l'an dernier. L'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT peut donc être diminuée de 180 000 €.

En 2024, l'Office National des Forêts n'achètera pas de véhicules de surveillance. Une somme de 70 000 € était affectée, pour ces acquisitions, sur l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT et peut être annulée.

Enfin, au vu des demandes de subvention en instance pour les travaux de normalisation de pistes DFCI, il est décidé d'augmenter l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT de 250 000 €.

Il est donc décidé de procéder aux mouvements suivants :

En autorisation de programme :

- diminuer l'autorisation de programme 2020 INVAPN de 13 016,10 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVAPN de 1 614,85 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT de 180 034,89 €
- augmenter l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT de 180 000 €

En crédits de paiement :

- -4 495,43 € sur l'autorisation de programme 2020 INVAPN
- -1 614,85 € sur l'autorisation de programme 2021 INVAPN
- -25 000,00 € sur l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT

Chapitre 204, fonction 12, nature 2041482

- -20 000,00 € sur l'autorisation de programme 2023 VALOPATNAT
- +35 000,00 € sur l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT

Chapitre 204, fonction 12, nature 2041582

- -35 000,00 € sur l'autorisation de programme 2024 VALOPATNAT

Chapitre 204, fonction 12, nature 204181

§2. Les aides en fonctionnement

Le Conseil départemental alloue des subventions de fonctionnement aux collectivités pour l'entretien des plateformes et des équipements DFCl. Les subventions réduites, au vu des justificatifs transmis, s'élèvent à 20 138,76 €.

Au vu des demandes de subvention en instance pour les travaux d'entretien des équipements de DFCl, il est décidé d'augmenter l'autorisation de programme 2024 ENTPATNAT de 100 000 €.

Il est donc décidé de procéder aux mouvements suivants :

En autorisation d'engagement :

- diminuer l'autorisation d'engagement 2017 GR de 2 016,50 €
- diminuer l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT de 18 122,26 €
- augmenter l'autorisation d'engagement 2024 ENTPATNAT de 100 000,00 €

En crédits de paiement :

- -2 016,50 € sur l'autorisation d'engagement 2017 GR
- -18 122,26 € sur l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT
- +18 122,26 € sur l'autorisation d'engagement 2023 ENTPATNAT
- +2 351,50 € sur l'autorisation d'engagement 2024 ENTPATNAT

L'autorisation d'engagement 2017 GR peut être clôturée.

b) Les subventions pour la protection contre les inondations

§1. Les aides en investissement

Au vu des justificatifs fournis, les subventions en matière d'aides pour la protection contre les inondations, dans le cadre des plans d'action de prévention des inondations (PAPI), ont été diminuées. En outre, l'autorisation de programme de l'année dernière (2023 MILIEUAQUA) n'a été engagée que partiellement. Les annulations s'élèvent au total à 1 011 517,71 €.

Les mouvements suivants peuvent être effectués :

En autorisation de programme :

- diminuer l'autorisation de programme 2018 INVMA de 5 337,39 €
- diminuer l'autorisation de programme 2019 INVMA de 22 772,80 €
- diminuer l'autorisation de programme 2020 INVMA de 739,20 €
- diminuer l'autorisation de programme 2021 INVMA de 40 367,02 €
- diminuer l'autorisation de programme 2022 INVMA de 2 919,20 €
- diminuer l'autorisation de programme 2023 MILIEUAQUA de 939 382,10 €

En crédits de paiement :

- -8 493,30 € sur l'autorisation de programme 2021 INVMA
- -25 000 € sur l'autorisation de programme 2023 MILIEUAQUA
- -20 400,00 € sur l'autorisation de programme 2019 INVMA
- -79 552,10 € sur l'autorisation de programme 2023 MILIEUAQUA

§2. Les aides en fonctionnement

Le Conseil départemental alloue également des aides pour des travaux ou études à mener en matière de réduction de la vulnérabilité des bâtiments face au risque inondation (adaptation de l'existant et mise en sécurité du bâti), visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Au vu des justificatifs fournis, les subventions anciennes ont fait l'objet de diminution pour un montant de 22 558,00 €.

L'autorisation d'engagement 2023 PROTINOND est diminuée de 22 558 €.

c) L'exploitation des barrages

Au regard des dernières crues qui ont touché le territoire et en prévision d'éventuelles prochaines intempéries, il est nécessaire d'augmenter les crédits des opérations de capture et d'évacuation des corps flottants.

Parallèlement, des crédits peuvent être diminués par suite de l'achèvement de l'opération d'analyse fonctionnelle et reprogrammation de l'automate du barrage de Sénéchas.

Il est ainsi décidé :

- d'inscrire 15 000 € de crédits de fonctionnement supplémentaires
- de réviser l'autorisation d'engagement 2022 BARRAGES d'un montant de – 43 820 €, avec une diminution des crédits de paiement 2024 de 3 820 €, et de la clôturer du fait de la totale réalisation des opérations.
- de réviser l'autorisation d'engagement 2020 BARRAGES d'un montant de – 18 074,61 € et de la clôturer du fait de la totale réalisation des opérations.

d) Les opérations sur les barrages

L'opération de sécurisation du complexe hydraulique de Sainte-Cécile-d'Andorge et des Cambous rentre dans sa phase opérationnelle. Un besoin global de crédits supplémentaires 2024 est nécessaire à la suite de la fixation du calendrier prévisionnel du mandataire, de la prise en compte des frais fonciers et de la convention avec le CEN Occitanie.

Compte-tenu de la programmation d'opérations nouvelles et au vu de l'état d'avancement des opérations en cours sur les autres barrages départementaux, sont décidées :

- l'inscription de 160 000 € de crédits d'investissement supplémentaires hors autorisation de programme pour des études,
- une réduction de 423 600 € de crédits d'investissement hors autorisation de programme pour les travaux.

Sur l'autorisation de programme 2017 PROCECILE, est décidé de :

- diminuer les crédits de paiement 2024 de 143 607,88 € sur la ligne études
- augmenter les crédits de paiement 2024 de 430 000 € sur la ligne acquisitions et frais fonciers
- augmenter les crédits de paiement 2024 de 100 000 € sur la ligne travaux (mesures compensatoires et CEN)
- augmenter les crédits de paiement 2024 de 2 610 000 € sur la ligne avances (avances SPL 30)
- rephaser l'autorisation de programme 2017 PROCECILE avec une diminution de 1 077 245,09 € de la ligne études, une augmentation de 430 000 € sur la ligne acquisition et frais fonciers, une augmentation de 243 607,88 € sur la ligne travaux et une augmentation de 403 637,21 € sur la ligne avances

Sur l'autorisation de programme 2017 SENDROME, est décidé de :

- diminuer les crédits de paiement 2024 de 250 000 € sur la ligne travaux
- diminuer les crédits de paiement 2024 de 63 000 € sur les lignes avances
- rephaser l'autorisation de programme 2017 SENDROME

Sur l'Autorisation de Programme 2018 SECURPISE, est décidé de :

- augmenter les crédits de paiement 2024 de 11 500 € sur la ligne études
- diminuer les crédits de paiement 2024 de 300 000 € sur la ligne travaux
- diminuer les crédits de paiement 2024 de 158 000 € sur les lignes avances
- rephaser l'autorisation de programme 2018 SECURPISE.

e) Les contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ententes - DFCI

Au regard du montant de la contribution 2024 définitive, il est décidé de diminuer de 494 € les crédits en faveur de l'entente forêt méditerranéenne.

❖ Protéger les consommateurs en améliorant la santé animale et l'hygiène alimentaire

Le budget du laboratoire départemental d'analyses du Gard est exprimé hors taxes. Dans ce cadre, il est décidé pour la Décision modificative n°1 2024, l'inscription des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT : + 45 000,00 € compte tenu principalement du report de certaines dépenses de 2023 sur 2024 (fluides, prestations informatiques, maintenance du bâtiment ...), et de la nécessité de développer de nouvelles interfaces informatiques dans le cadre d'échange de données obligatoire avec la Direction Générale de l'Alimentation (Etat) ou de nouvelles normes.

- 60228 Réactifs et consommables de laboratoire : + 15 000 €
- 6261 Frais généraux du laboratoire : + 5 000 € (fluides)
- 6156 maintenance et entretien des équipements du laboratoire : + 10 000 € (équipements du laboratoire)
- 6156 maintenance et entretien des logiciels du laboratoire : + 5 000 € (logiciels du laboratoire)
- 6228 maintenance et entretien des logiciels du laboratoire : + 10 000 € (interfaces informatiques du laboratoire)

INVESTISSEMENT : + 101 000 €

- 21578 Achat d'équipements de laboratoire : + 38 000 € pour l'achat de matériels à la suite du décalage de la notification de nos marchés d'achats de fin 2023 à début 2024.
- 217838 maintenance et entretien du bâtiment du laboratoire : + 60 000 € pour permettre à la direction de la logistique de remplacer le Système de Sécurité Incendie qui est défaillant.
- 2051 maintenance et entretien des logiciels du laboratoire : + 1 000 €
- 217838 maintenance et entretien des logiciels du laboratoire : + 2 000 € pour achat de licences et de matériels nécessaire à la mise en place d'un logiciel de gestion des stocks par la DISI.

Au total pour l'engagement politique « Agir pour lutter contre les risques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 56 021,00 € en dépenses

En investissement : 1 889 736,44 € en dépenses

H) S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous

- ❖ Renforcer les actions de prévention, de protection et de promotion de la santé portées par la protection maternelle et infantile

Concernant les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), il est décidé d'inscrire 950 000 € en recettes de fonctionnement, correspondant à la participation du CAMSP aux frais de fonctionnement.

Concernant la participation de la CAF pour le réseau accompagnement petite enfance handicap (RAPEH), il est décidé d'inscrire 73 910 € en recettes de fonctionnement, correspondant à la participation de la CAF au RAPEH.

Au total pour l'engagement politique « S'engager pour la santé et les soins partout et pour tous », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 1 023 910, 00 € en recettes

I) Développer la lecture publique sur l'ensemble du département

Aucune nouvelle inscription n'est décidée s'agissant de cet engagement politique.

AXE 3 - RELIER LES PERSONNES ET LES TERRITOIRES

Ce troisième axe prioritaire se décline en 5 engagements politiques :

- ❖ Soutenir une vie associative locale
- ❖ Garantir et simplifier les services de proximité
- ❖ Mieux circuler et se déplacer
- ❖ Connecter chacun au très haut débit
- ❖ Faire vivre la démocratie locale

A) Soutenir une vie associative locale

- ❖ Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

Au titre de la programmation FSE+ 2023/2025, une avance de l'Union Européenne est consentie aux organismes intermédiaires gérant la mobilisation du FSE+.

Il est ainsi décidé d'augmenter, en fonctionnement, les crédits de recettes 2024 de l'autorisation d'engagement FSE+ 2022 d'un montant de 617 286,63 €. L'enveloppe est augmentée de ce même montant de 617 286,63 €.

Au regard de l'état d'avancement des opérations, il est également décidé de diminuer l'autorisation d'engagement 2015 INCLUSION de 1 779 525,30 €

Au total pour l'engagement politique « Soutenir une vie associative locale », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 617 286, 63 € en recettes

B) Garantir et simplifier les services de proximité

Aucune nouvelle inscription n'est décidée s'agissant de cet engagement politique.

C) Mieux circuler et se déplacer

- ❖ Préparer le réseau gardois aux enjeux de demain

Il est décidé l'inscription de crédits supplémentaires, en dépenses d'investissement, à hauteur de 9 400 000 € afin de répondre aux enjeux de prévention et de préservation du patrimoine routier départemental. Ces crédits permettront d'équiper préventivement les infrastructures routières vulnérables face au risque inondation notamment. Les crédits seront affectés en priorité auxancements d'études, à l'installation d'équipements et aux travaux de sécurisation du réseau pour les usagers.

❖ Exploiter, entretenir et gérer le patrimoine routier

Afin de poursuivre la réduction de la dette grise du réseau et de répondre aux nouvelles dépenses liées, entre autres à la reconstruction du pont de Chamborigaud sur la RD906, les crédits alloués à la rénovation du patrimoine seront augmentés. Il est par ailleurs prévu en sus de la reconstruction de cet ouvrage, l'engagement d'un entretien curatif complémentaire de plusieurs sections de routes départementales nécessitant une réhabilitation.

Les efforts de la collectivité pour la modernisation de la régie routière, en charge de l'entretien des routes et voies vertes départementales seront également poursuivis, avec la prise en compte du projet d'implantation d'un nouveau Pôle d'Entretien Routier (PER) sur la commune de Bagard.

Enfin, l'achat de nouveaux véhicules, d'engins et de matériel pour l'exploitation en régie sera poursuivi pour répondre aux exigences d'une qualité de service supérieure sur les routes départementales et les voies cyclables.

Il est décidé d'augmenter l'autorisation de programme 2023 RENOROUTE de 10 000 000 € pour assurer les programmes de travaux de rénovation du patrimoine routier. Cette revalorisation doit permettre d'engager, d'une part le programme de reconstruction du pont des châtaigniers sur le Luech à Chamborigaud et d'autre part, de lancer des nouveaux programmes de réparations d'ouvrages rendus prioritaires à l'issue du diagnostic technique conduit sur les ouvrages d'art à celui de Chamborigaud. Le montant de l'autorisation de programme 2023 RENOROUTE sera ainsi porté à 110 000 000 €.

Il est inscrit des dépenses d'investissement à hauteur de 9 280 000 € se déclinant comme suit :

- 7 280 000 € pour les études et travaux de rénovation du patrimoine routier.

Cette augmentation de crédits permettra d'assurer la réalisation de travaux supplémentaires dont, entre autres la reconstruction du pont des châtaigniers à Chamborigaud dont la livraison est prévue fin 2025 (coût estimatif de l'ordre de 4 millions d'euros).

La part des crédits alloués aux travaux de rénovation du patrimoine routier (autorisation de programme 2023 RENOROUTE) sera ainsi portée en 2024 à 32 418 000 €.

- 1 500 000 € pour honorer les engagements de commandes de nouveaux matériels et véhicules dont la livraison est prévue en 2024.

Il s'agit essentiellement de matériel et d'engins pour les activités d'exploitation de la régie routière départementale.

- 500 000 € pour poursuivre les travaux de rénovation et de construction des nouveaux Pôles d'Entretien Routier.

Le projet de construction d'un nouveau PER situé à Bagard est prévu sur un site mutualisé avec le SDIS30 qui intègre la construction d'un nouveau centre de secours. Il est décidé d'inscrire un crédit supplémentaire de 500 000 € sur l'autorisation de programme 2018 BREGIROUTE.

<p>Au total pour l'engagement politique « Mieux circuler et se déplacer », il est décidé d'inscrire : En investissement : 18 680 000,00 € en dépenses</p>

D) Connecter chacun au très haut débit

❖ Assurer le suivi du Très Haut Débit

Il est décidé un ajustement des dépenses et recettes en fonctionnement.

Par ailleurs, à la demande des services fiscaux, il est également décidé d'opérer une régularisation liée à la récupération du fonds de compensation de la TVA de ces dernières années. Cette opération s'est déjà traduite par l'inscription de dépenses et de recettes supplémentaires sur le budget affecté au numérique lors du vote du Budget primitif 2024.

Il est décidé de réajuster les dépenses de fonctionnement prévus pour le THD qui s'avèrent inférieures aux prévisions budgétaires. Les crédits seront diminués de 136 950 €.

Il est décidé l'inscription de crédits de paiement de 750 000 € supplémentaires en dépense d'investissement pour honorer une régularisation supplémentaire demandée par les services fiscaux liée à la récupération du fonds de compensation de la TVA, pour laquelle il a été déjà inscrit 7,76 millions d'euros au Budget primitif 2024.

Il est décidé de réajuster les recettes de fonctionnement prévus pour le THD en les diminuant de 160 000 €

Il est enfin décidé l'inscription d'une recette d'investissement de 900 000 € supplémentaires pour honorer une régularisation supplémentaire demandée par les services fiscaux liée à la récupération du fonds de compensation de la TVA pour laquelle il a été déjà inscrit en recettes 9,31 millions d'euros au Budget primitif 2024.

❖ Faciliter les accès aux télécommunications mobiles

Il est décidé de réajuster les crédits alloués pour la location de site sur lesquels sont implantés des pylônes de téléphonie mobile en augmentant les dépenses de fonctionnement de 4 000 €.

Au total pour l'engagement politique « Connecter chacun au très haut débit », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : -132 950,00 € en dépenses et -160 000,00 € en recettes
En investissement : 750 000,00 € en dépenses et 900 000,00 € en recettes

E) Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence

Aucune nouvelle inscription n'est décidée s'agissant de cet engagement politique.

MOYENS ET RESSOURCES - RENDRE POSSIBLE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS EN ADAPTANT LES RESSOURCES AUX BESOINS

Les moyens et ressources se déclinent en 7 engagements de l'administration :

- ❖ Gérer l'institution de manière pérenne
- ❖ Innover et protéger le système d'information et les usages numériques
- ❖ Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques
- ❖ Préserver durablement les finances du Conseil départemental
- ❖ Développer et piloter une politique RH de qualité
- ❖ Entretien et valoriser notre patrimoine bâti
- ❖ Préserver la santé des agents

A) Gérer l'institution de manière pérenne

❖ Permettre le fonctionnement interne des services départementaux

a) Le courrier départemental

A ce jour, 400 000 € sont inscrits au budget 2024, correspondant à une consommation théorique de 32 333,33 € mensuels, consommation variable d'un mois sur l'autre (49 831,70 € sur le mois de février 2024).

Compte tenu de ces éléments, il est demandé une inscription de crédits supplémentaires de 30 000 € en dépenses de fonctionnement. En termes de projection, ces crédits supplémentaires permettront d'anticiper raisonnablement les frais d'affranchissement à venir et, à cet égard, l'augmentation tendanciel de la masse des courriers à affranchir en 2024.

b) Les besoins dans le secteur social et médico-social

Il est nécessaire d'inscrire 130 000 € de crédits supplémentaires pour faire face à différentes dépenses de fonctionnement prises en charge au long cours dans le cadre de marchés publics (gardiennage, accompagnement ressources humaines...).

c) La gestion des commandes de documentation pour les services et les élus

Il est décidé d'inscrire 3 000 € de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement pour la documentation des élus.

Au total pour l'engagement de l'administration « Gérer l'institution de manière pérenne », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 163 000,00 € en dépenses

B) Innover et protéger le système d'information et les usages numériques

Il est décidé en dépenses d'investissement l'inscription de crédits supplémentaires d'un montant de 829 200 € pour les raisons suivantes :

- Les conclusions de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, relative à l'équipement en solutions multimédias et audiovisuelles du nouveau siège de l'Hôtel du Département, ont permis une définition plus précise des besoins et donc du coût de l'opération, largement sous-estimé au départ. Il est nécessaire de rajouter 300 000 € en investissement aux crédits prévus au Budget primitif 2024.
- Pour le paiement, il convient de séparer la partie logicielle de la partie matérielle des équipements réseau à mettre en œuvre dans le cadre du déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire Wigard et donc de réimputer cette dépense en inscrivant 300 000 € sur le chapitre 20 (logiciels), prévus initialement sur le chapitre 21 (matériels).
- Afin de répondre à des besoins urgents des directions métier qui ne peuvent attendre le prochain exercice budgétaire, il est décidé d'inscrire 229 200 € de crédits supplémentaires pour les applications suivantes :
 - Achat d'un logiciel de gestion des actifs, d'un logiciel de gestion de l'accueil avec matériels associés et d'un logiciel orchestrateur de données,
 - Mise en œuvre de modules et développements complémentaires pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la gestion des aides financières, la gestion de la domanialité publique, la GED de l'ASE, de l'Aide aux Personnes Agées et du Système d'Archivage Electronique (SAE).

Il est décidé également en dépenses de fonctionnement l'inscription de 2 100 € de crédits supplémentaires afin de réaliser la formation des utilisateurs du nouveau logiciel ORION pour la gestion de l'accueil mis en œuvre à la Maison départementale.

❖ Déployer et maintenir en condition opérationnelle les postes de travail et les équipements d'infrastructures informatiques

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Acquisition d'équipements d'infrastructure (investissement) : 300 000€

- Logiciels pour le réseau informatique local (LAN) : +300 000 €

Acquisition de postes de travail numériques (investissement) : 300 000 €

- Equipements multimédias et audiovisuels : + 300 000 €

Réseau indépendant départemental THD (GFU Wigard) : 21 377 222,40 €

- GFU Wigard (dépenses d'investissement) : + 12 041 040,00 €
- GFU Wigard (dépenses de fonctionnement) : + 9 336 182,40 €

- GFU Wigard (recettes en investissement) : + 10 229 179,20 €
- GFU Wigard (recettes de fonctionnement) : + 7 781 425,92 €

Concernant le déploiement du très haut débit (THD) WIGARD, ce projet « fibre noire » est l'aboutissement d'une volonté politique de l'exécutif départemental de faire bénéficier les gardoises et gardois du THD sur l'ensemble du territoire.

Périmètre :

- 77 sites éligibles (collèges inclus),
- 2 data serveurs (Centres de données) situés aux archives départementales et à l'Hôtel Mouret à Nîmes.

Objectifs :

- Fournir un service adapté aux usages numériques actuels et une base solide pour l'adoption future de nouvelles technologies et de nouveaux usages,
- Améliorer la rapidité, la fiabilité et la qualité des flux de données et soutenir les besoins croissants liés aux nouveaux usages numériques,
- Optimiser la productivité des équipes tout en conservant une forte évolutivité et une faible latence (délai de transmission dans les communications informatiques),
- Générer des économies substantielles à moyen terme en supprimant les intermédiaires (opérateurs télécoms) et en anticipant le besoin exponentiel,
- Améliorer la performance des applications,
- Bénéficier d'un support évolutif flexible, pérenne et pertinent pour les années à venir,
- Disposer d'un réseau fermé de type GFU (groupement fermé d'utilisateurs : réseau de communication indépendant réservé exclusivement aux usages de la collectivité) qui permet non seulement de renforcer la sécurité mais aussi d'avoir une parfaite maîtrise des flux et de leurs coûts en toute autonomie et ce, toujours dans un souci d'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Ce projet structurant représente un reste à charge pour la collectivité de 3 366 617,28 € sur 20 ans, réparti comme suit :

- 1 811 860,80 € en investissement
- 1 554 756,48 € en fonctionnement

Pour autant, pour les besoins de l'exercice comptable, il est nécessaire d'inscrire le coût total de l'opération soit 21 377 222,40 €, ventilés comme suit :

Dépenses :

- 12 041 040,00 € en investissement
- 9 336 182,40 € en fonctionnement

Recettes :

- 10 229 179,20 € en investissement
- 7 781 425,92 € en fonctionnement

L'écart entre les dépenses et les recettes représente la part prise en charge par le CD30, soit 3 366 617,28 €, le reste étant prélevé sur le fonds télécoms de la Délégation de Service Public Wigard, pour un montant de 18 010 605,12 €.

❖ Optimiser et moderniser les solutions logicielles

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Déploiement d'applications et matériels associés (investissement) : 229 200 €

- Logiciels et matériels associés : + 229 200 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage (fonctionnement) : 2 100 €

- Formation à l'utilisation du logiciel ORION : + 2 100 €

Au total pour l'engagement de l'administration « Innover et protéger le système d'information et les usages numériques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 9 338 282,40 € en dépenses et 7 781 425,92 € en recettes

En investissement : 12 870 240,00 € en dépenses et 10 229 179,20 € en recettes

C) Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques

❖ Maintenir une sécurité juridique optimale

Au regard de la nécessité de raisonnablement anticiper les contentieux à venir, ainsi que l'encours des factures (31 000 €). Une inscription de crédits supplémentaires à ce titre est sollicitée à hauteur de 20 000 €.

Concernant les recettes, il est décidé :

- au titre de deux affaires contentieuses en cours, un montant de 4 434,69 € est à recouvrer.
- au titre de deux affaires gérées par la DAJAQ dans le cadre de la protection fonctionnelle, un montant de 4 799,22 € est à recouvrer.

Au total pour l'engagement de l'administration « Accompagner et sécuriser la Collectivité dans ses démarches juridiques », il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement : 20 000,00 € en dépenses et 9 233,91 € en recettes

D) Préserver durablement les finances du Conseil départemental

Le budget supplémentaire 2024 entend respecter la logique du Budget primitif 2024 qui se veut être un budget ambitieux dans ses réalisations pour le plus grand bénéfice des gardoises et des gardois, tout en s'inscrivant, cette année encore, dans une démarche de responsabilité afin de ne pas obérer, pour l'avenir, ses marges de manœuvre.

❖ Exécuter le budget dans une démarche prudentielle et de sincérité

a) Les opérations réelles

§1. L'exécution comptable courante

Afin d'assurer l'exécution comptable d'éventuelles opérations de prises de participation et autres immobilisations financières, il est prévu d'inscrire en dépenses d'investissement 600 000,00 € (dont 500 000,00 € pour des titres de participation et 100 000,00 € pour autres immobilisations financières).

§2. La gestion des indus

Au budget supplémentaire de 2024, il est prévu 1 000 000,00 € en dépenses de fonctionnement supplémentaires en prévision d'admissions en non-valeur de titres de recettes émis par le Conseil départemental pour lesquels la Paierie départementale est dans l'incapacité de pouvoir recouvrer (dont 100 000,00 € au titre de l'APA, 440 000,00 € au titre du RSA et 460 000,00 € au titre des autres créances).

§3. Les charges spécifiques

Il est décidé d'inscrire, au Budget supplémentaire 2024, 2 348 404,48 € en dépenses de fonctionnement en prévision d'opérations spécifiques concernant des annulations de titres émis sur exercices antérieurs.

§4. Les provisions

Dans cadre du suivi des provisions, il est décidé d'inscrire 10 000 000,00 € en dépenses de fonctionnement, dont :

- 5 000 000,00 € au titre des dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement,
- 5 000 000,00 € au titre des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants,

§5. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) et autres dotations

Avec la réception de la notification de la DGF 2024 attribuée au Conseil départemental du Gard, il convient en recettes de fonctionnement de diminuer la part Dotation forfaitaire de la DGF pour un montant de – 217 214,00 € ; les parts de dotation et de péréquation urbaine ainsi que de dotation de compensation restant inchangées.

Au titre des autres dotations et participations, il convient de procéder à l'ajustement suivant :

- - 264 966,00 € de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), en recette de fonctionnement

§6. Les impôts et taxes perçus

Il convient d'ajuster diverses recettes de fonctionnement issues des impôts et taxes perçus, comme décrit ci-après :

- - 3 600 000,00 € de Taxes Sur les Conventions d'Assurance (TSCA)
- + 215 493,00 € d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- + 1 480 000,00 € de Frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- + 400 000,00 € de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Par ailleurs, s'agissant de la recette de fonctionnement liée à la taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement et de la taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement (dits communément Droits de Mutation à Titre Onéreux DMTO), eu égard à la baisse constatée des encaissements au cours du 1^{er} quadrimestre 2024, il convient, dans une logique de prudence et de sincérité, de réduire cette dernière d'un montant de - 10 000 000,00 €, afin de ramener le montant global attendu pour l'exercice 2024 à 125 000 000,00 € au lieu des 135 000 000,00 €, tels qu'initialement prévus au BP 2024.

Enfin, s'agissant :

- de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensatoire attribuée aux départements en raison de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), il est décidé d'inscrire, afin de tenir compte de la notification reçue courant 2024, une baisse d'un montant de 6 353 424,01 € en recettes de fonctionnement.
- de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensatoire attribuée aux départements en raison de la perte de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), il est décidé d'inscrire afin de tenir compte de la notification reçue courant 2024, une hausse d'un montant de 50 005,06 €, en recettes de fonctionnement.
- de la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensatoire attribuée aux départements correspondant à la première part de fraction de TVA au titre des articles 16 et 208 de la Loi de Finances pour 2020, il est décidé d'inscrire une nouvelle recette de fonctionnement d'un montant de 5 966 401,00 € ; dans la continuité de la perception de cette dernière en toute fin d'année 2023, raison pour laquelle elle n'avait pas été inscrite au BP 2024.

§7. Les Fonds de péréquation

Au titre du Fonds national de péréquation des DMTO, il est décidé d'inscrire, à titre prévisionnel et prudentiel :

- en recette de fonctionnement : - 1 360 220,00 €
- en dépense de fonctionnement : + 3 195 421,00 €

§8. Les résultats 2023 reportés en 2024

En section de fonctionnement, il est décidé de reporter en recettes, au compte 002, un excédent de fonctionnement d'un montant de 92 090 197,58 €.

En section d'investissement, il est décidé de reporter en dépenses, au compte 001, un déficit d'investissement d'un montant de 5 476 986,93 €, et d'affecter en recette d'investissement au compte 1068, un excédent de fonctionnement capitalisé de 50 000 000,00 €.

b) Les opérations d'ordre

Au Budget supplémentaire 2024, les opérations d'ordre représentent :

- En fonctionnement : 28 725 500,00 € en dépenses et 5 765 300,00 € en recettes
- En investissement : 5 765 300,00 € en dépenses et 28 725 500,00 € en recettes

A l'équilibre au global, les dépenses et les recettes des opérations d'ordre se répartissent en opérations d'ordre de section à section, opérations patrimoniales et opérations pour l'équilibre budgétaire.

§1. Les opérations d'ordre de section à section

Les opérations d'ordre de section à section sont enregistrées sur les chapitres « 040 » en investissement et « 042 » en fonctionnement. Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 et réciproquement.

Au budget supplémentaire 2024, ces opérations d'ordre de section à section peuvent être classées sous les trois grandes catégories suivantes :

- ⇒ l'amortissement des immobilisations,
- ⇒ la reprise des subventions transférables,
- ⇒ la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires,

La première catégorie se traduit par des dépenses en section de fonctionnement et des recettes en section d'investissement, les deux autres par des recettes en section de fonctionnement et des dépenses en section d'investissement.

Pour le budget supplémentaire 2024, elles s'élèvent respectivement à la somme de :

- | | |
|--|----------------|
| ➤ dotations aux amortissements : | 8 725 500,00 € |
| ➤ reprise en section de fonctionnement des subventions transférables : | 1 350 885,00 € |
| ➤ neutralisation des amortissements : | 4 414 415,00 € |

Soit un total de 8 725 500,00 € concernant les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement et un total de 5 765 300,00 € concernant les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

§2. Les opérations patrimoniales

Aucune inscription n'est décidée dans le cadre de ce budget supplémentaire 2024.

§3. Les opérations pour l'équilibre budgétaire

Afin de réaliser les équilibres des sections de fonctionnement et d'investissement, il est décidé d'inscrire au chapitre « 023 » un montant de 20 000 000,00 € en dépenses de fonctionnement. Ce même montant est reporté en recettes à la section d'investissement au chapitre « 021 ».

❖ Maîtriser l'endettement

La maîtrise de l'endettement est une préoccupation constante de la Collectivité afin de pouvoir assurer le financement d'une partie de ses dépenses d'investissement tout en maintenant une capacité de désendettement correcte, et en tout état de cause inférieure à 10 ans.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une veille permanente afin de doter la collectivité d'un niveau de trésorerie suffisant pour permettre le règlement des dépenses courantes.

Dans ces conditions, il est décidé, dans le cadre de ce budget supplémentaire 2024, d'inscrire :

- en fonctionnement : + 1 119 500,00 € en recettes au titre des intérêts placements réalisés sur des comptes à terme
- en investissement : - 54 061 588,99 € en recettes au titre de la mobilisation d'emprunts nouveaux , ce qui, compte tenu du montant de 116 691 401,13 € inscrit au Budget primitif 2024, laisse la possibilité d'emprunter au maximum jusqu'à 62 629 812,14 €

Au total pour l'engagement de l'administration « Préserver durablement les finances du Conseil départemental », il est décidé d'inscrire :

- Opérations réelles :

En fonctionnement : 16 543 825,48 € en dépenses et 79 525 772,63 € en recettes

En investissement : 6 076 986,93 € en dépenses et - 4 061 588,99 € en recettes

- Opérations d'ordre :

En fonctionnement : 28 725 500,00 € en dépenses et 5 765 300,00 € en recettes

En investissement : 5 765,300,00 € en dépenses et 28 725 500,00 € en recettes

E) Développer et piloter une politique RH de qualité

❖ Répondre aux enjeux du dialogue social

Dans le cadre d'un renouvellement des membres de la Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) des formations ont été proposées sur l'année 2023 et 2024. Il est inscrit 10 000 € supplémentaires au titre des formations des membres du F3SCT.

Au regard de la consommation effective des crédits, il convient d'inscrire une diminution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 13 000 € sur les crédits de fonctionnement initialement prévus pour la transmission des débats des instances paritaires.

❖ Encourager et développer les compétences professionnelles des agents

Concernant les médailles d'honneur du travail, une somme de 4 000 € a été votée au Budget 2024. Au vu des évolutions tarifaires, cette somme est jugée insuffisante. Il convient d'inscrire 8 000 € supplémentaire au titre de la Décision modificative n°1 2024.

❖ Relever le défi d'une gestion novatrice des ressources humaines et maîtriser la masse salariale

En raison de l'augmentation de la participation aux titres restaurant mise en place en 2023, les factures s'élèvent en moyenne à hauteur de 86 000 € par mois, soit 1 032 000 € par an. Au Budget primitif 2024, il était inscrit un montant de 673 778 €.

Il convient donc d'inscrire la somme de 358 222 € en dépenses de fonctionnement.

Concernant la paye des agents, une inscription de crédits supplémentaires est nécessaire en dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 300 000 € au titre de l'attribution des 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des évolutions statutaires.

L'estimation des crédits nécessaires pour assurer le remboursement des frais de déplacements des agents au titre de l'année 2024 est en nette évolution concernant les formations, les remboursements des frais de transports, les remboursements de frais kilométriques, les indemnités de frais de restauration, les frais d'hébergements, les frais de parking et de péage. Un montant supplémentaire de 600 000 € est inscrit en dépenses de fonctionnement.

❖ Accompagner et soutenir les personnels et leur famille

Compte tenu d'une part que le Budget 2024 prévoyait un montant de 800 000 € pour le CNAS, et d'autre part que les cotisations passent de 214 € à 217 € pour un actif et de 137 € à 141 € pour un retraité, il convient d'inscrire des dépenses de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 43 292 €.

Les prestations sociales du Conseil départemental se décomposent en deux parties à savoir les aides d'actions sociale et la réservation de berceaux à la crèche « Les petits chaperons rouges ».

Les aides d'actions sociales sont attribuées pour les séjours, les frais études, les enfants handicapés, et les gardes d'enfants. Les demandes étant en évolution constantes pour l'exercice 2024, il est nécessaire d'inscrire une dépense de fonctionnement supplémentaire de 94 146,73 €.

En ce qui concerne la réservation de berceaux à la crèche « les petits chaperons rouges », il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour un montant de 175 450,08 € en dépenses de fonctionnement.

Concernant la restauration collective, au regard de la décision sur l'augmentation de la participation du RIA, qui est passée de 1,50 € à 5,10 €, une inscription de crédits supplémentaires à ce titre est nécessaire. Les factures s'élèvent à 25 000 € par mois, soit 300 000 € par an. Le Budget primitif 2024 a été voté à hauteur de 100 000 €.

Il convient d'inscrire 200 000 € en dépenses de fonctionnement lors de la Décision modificative n°1 2024.

Au total pour l'engagement de l'administration « Développer et piloter une politique RH de qualité », il est décidé d'inscrire :
En fonctionnement : 3 776 110,81 € en dépenses (montant à jour du BS 2024)

F) Entretien et valoriser notre patrimoine bâti

❖ Administrer efficacement le parc immobilier départemental et le patrimoine mobilier

Il est décidé l'inscription de crédits de paiement supplémentaires de 1 100 000 € en dépenses d'investissement pour honorer les engagements prévus dans le cadre du BEA.

Cette dépense prévoit notamment la sortie par l'Etat de la caserne de gendarmerie de Pont-Saint-Espirit.

Il est également décidé un mouvement budgétaire de chapitre à chapitre afin de répondre à une dépense imprévue. Il concerne la diminution de 710,33 € sur la gestion des prestations de propriété au chapitre 23 et une augmentation de 710,33 € au chapitre 27. Ces crédits sont prévus pour payer une caution pour habitat du Gard afin de reloger le gardien de « l'espace Diderot » pendant la phase de réalisation des travaux sur le site.

❖ Adapter et pérenniser la qualité des lieux d'accueil du public et de travail des agents départementaux

Le second volet de la stratégie patrimoniale permettant la rationalisation des occupations, la remise à niveau d'un certain nombre de bâtiments et des mutualisations de locaux sur Nîmes se poursuit avec l'équipement en mobilier de bureau suite à la réalisation des travaux de réagencement de la Maison du Département.

Concernant les dépenses d'investissement, il est décidé un mouvement budgétaire afin d'ajuster les dépenses en exécution :

- -200 000 € pour les études et travaux de restructuration du Mas de Boudan suite à un ajustement des dépenses en exécution.
- 200 000 € pour l'achat de nouveaux mobiliers nécessaires dans le cadre des travaux de réaménagement et d'agencement intérieur de la maison du Département.

Au total pour l'engagement de l'administration « Entretien et valoriser notre patrimoine bâti », il est décidé d'inscrire :

En investissement : 1 100 000,00 € en dépenses

G) Préserver la santé des agents

Aucune nouvelle inscription n'est décidée s'agissant de cet engagement politique.

Partie 2. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT DE DEGAGER UNE EPARGNE BRUTE D'UN MONTANT DE 23,0 M€

La section de fonctionnement s'équilibre à 96 898 614,56 €.

Au budget primitif 2024, l'épargne brute ressortait à un montant de 52,7 M€.

	BP 2024	BS 2024	Total 2024
Recettes réelles de Fonctionnement	968 748 162,37 €	91 133 314,56 €	1 059 881 476,93 €
dont recettes réelles	968 748 162,37 €	- 956 883,02 €	967 791 279,35 €
dont résultat de fonctionnement 2023 reporté en 2024		92 090 197,58 €	92 090 197,58 €
			- €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	916 053 573,07 €	68 173 114,56 €	984 226 687,63 €
dont opérations réelles	904 203 573,07 €	68 135 594,69 €	972 339 167,76 €
dont opérations réelles dette	11 850 000,00 €		11 850 000,00 €
dont reports		37 519,87 €	37 519,87 €
Epargne Brute	52 694 589,30 €	22 960 200,00 €	75 654 789,30 €

Hors opération d'ordre

Avec ce budget supplémentaire 2024, l'épargne brute progresse de 23,0 M€ pour s'établir de manière consolidée (budget primitif + budget supplémentaire) à 75,7 M€, contre 73,4 M€ en 2023.

A) Des recettes réelles de fonctionnement inscrites pour 91,1 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites à ce budget supplémentaire 2024 pour un montant de 91,1 M€. Pour l'essentiel, elles sont la conséquence du report du résultat 2023 sur 2024 inscrit pour un montant de 92,1 M€, compensé par une diminution des recettes réelles d'un montant de 1,0 M€, dont le solde correspond en grande partie à :

- une estimation prudente des droits de mutation à titre onéreux avec une baisse de 10 M€ par rapport au budget primitif ;
- un ajustement de la fraction de TVA compensatoire de TFPB avec une baisse de 6,4 M€
- divers ajustements de recettes liées à des impôts et taxes avec une baisse globale de 1,5 M€
- un ajustement de l'attribution du fonds national de péréquation des DMTO en baisse de 1.4 M€
- une recette supplémentaire correspondant à la 1ère part de la fraction TVA perçue par les départements au titre des articles 16 et 208 de la Loi de finances pour 2020 pour un montant de 6 M€
- une recette liée à des intérêts de placement sur comptes à terme pour un montant de 1,1 M€ ;
- divers ajustements de recettes liées au social avec une hausse 3,2 M€
- une recette liée à l'opération de déploiement de la fibre noire (GFU Wigard) pris sur le Fonds Telecom pour un montant de 7,8 M€.

B) Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 68,2 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget supplémentaire 2024 pour un montant de 68,2 M€, résultant principalement des conséquences des hausses sur les 4 postes suivants :

❖ Des dépenses sociales en augmentation globale de +37,5 M€ dont principalement :

- +18,5 M€ pour les allocations individuelles de solidarité (AIS) avec :
 - l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : +1,5 M€
 - la prestation de compensation du handicap (PCH) : +4 M€
 - le revenu de solidarité active (RSA) : +13 M€
- +10,3 M€ pour l'enfance et la petite enfance
- + 5,0 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement

❖ Diverses dépenses financières pour un total de +16,5 M€, dont notamment :

- +10,0 M€ pour le suivi des provisions
- +3,2 M€ pour la part contribution au fonds national de péréquation DMTO
- +2,3 M€ de charges exceptionnelles pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs
- +1,0 M€ pour des admissions en non-valeur

❖ Des dépenses liées à l'opération de déploiement de la fibre noire (GFU Wigard) pour un montant de 9,3 M€ compensées par des recettes de fonctionnement (+7,8 M€).

❖ Des dépenses liées aux ressources humaines en augmentation globale de +3,8 M€ par rapport au budget primitif 2024 qui tiennent compte, pour l'essentiel, de la paie des agents en lien avec le GVT (+2,3 M€), du remboursement de frais aux agents (+0,6 M€), et d'achat de tickets restaurant (+0,4 M€).

Cette épargne brute supplémentaire d'un montant de 23,0 M€ permet d'absorber :

- d'une part, le solde d'opération d'ordre représentant 3 M€ ;
- d'autre part, un autofinancement complémentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 20,0 M€.

UNE SECTION D'INVESTISSEMENT DOTE E D'UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE AVEC UNE DETTE MAITRISEE

La section d'investissement s'équilibre à 48 440 278,29 €.

Les dépenses réelles d'investissement supplémentaires (hors reports) représentent 33,3 M€.

Ce budget supplémentaire 2024 permet d'augmenter les dépenses réelles d'investissement consacrées principalement aux routes (+18,7 M€) et à l'informatique (+13,2 M€, dont 12 M€ pour le déploiement de la fibre noire (GFU Wigard) compensés 10,2 M€ de recettes), ainsi qu'aux dépenses liées au Bail Emphytéotique Administratif (BEA) Gendarmeries à la suite de la sortie de la caserne de Pont Saint Esprit pour un montant de 1,1 M€.

A ces dépenses d'investissement, s'ajoutent 5,5 M€ de déficit d'investissement 2023 reporté sur 2024.

L'apport de recettes réelles d'investissement supplémentaires pour 11,4 M€ (hors reports) permet de financer partiellement les dépenses réelles d'investissement supplémentaires.

A ces recettes réelles, s'ajoutent 8,4 M€ de solde de reports d'investissement (3,9 M€ en dépenses et 12,3 M€ en recettes),

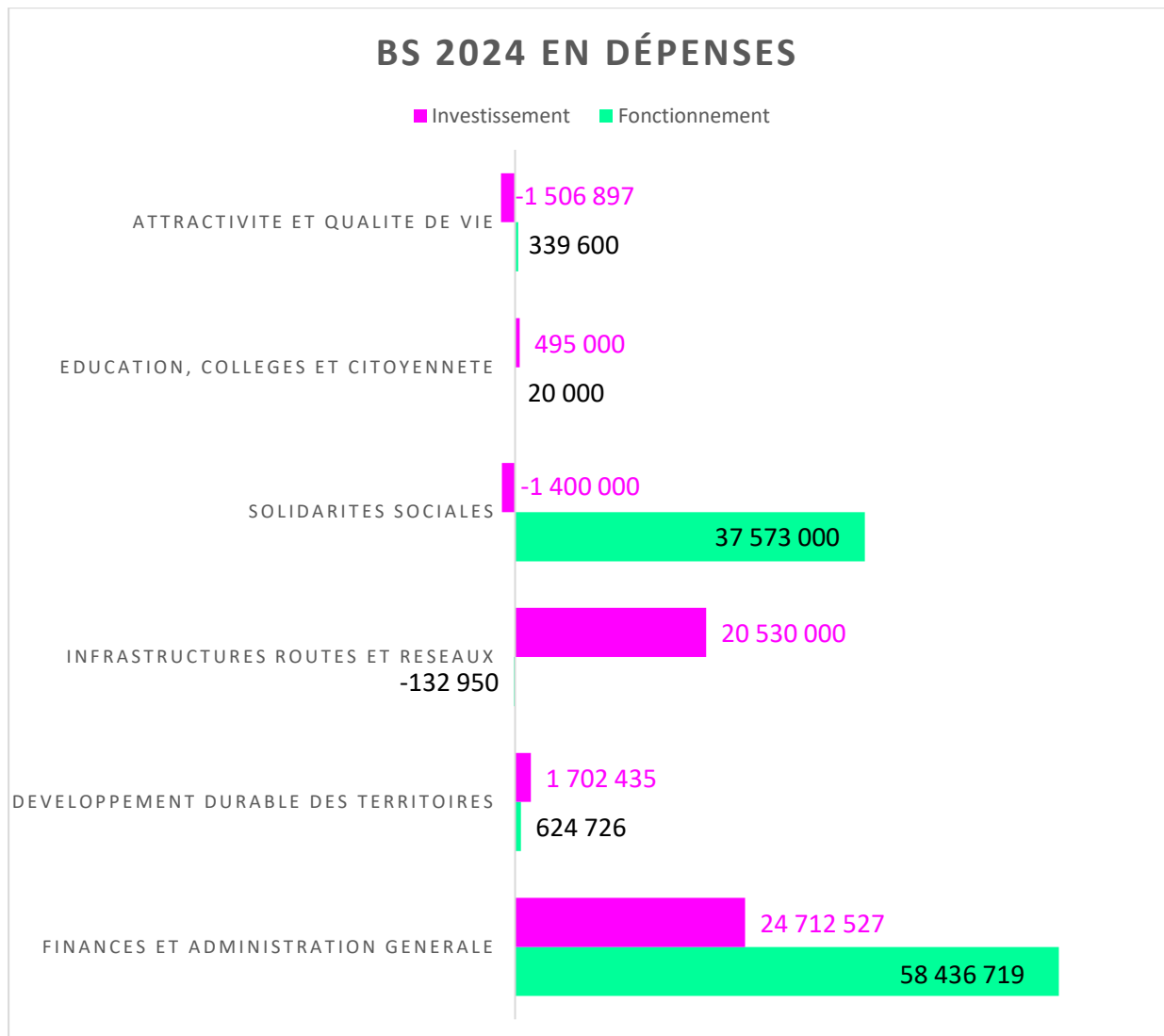
L'équilibre de la section d'investissement est assuré par :

- des recettes d'ordre d'un montant de 8,7 M€
- des recettes réelles d'un montant de 23,8 M€ (reports inclus)
- un autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 20,0 M€
- une affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 50 M€
- une réduction de l'emprunt d'équilibre de 54,1 M€ laissant la possibilité de recourir en 2024 à un emprunt jusqu'à un montant maximum de 62,6 M€, étant ici rappelé qu'au budget primitif, l'emprunt d'équilibre était de 116,7 M€.

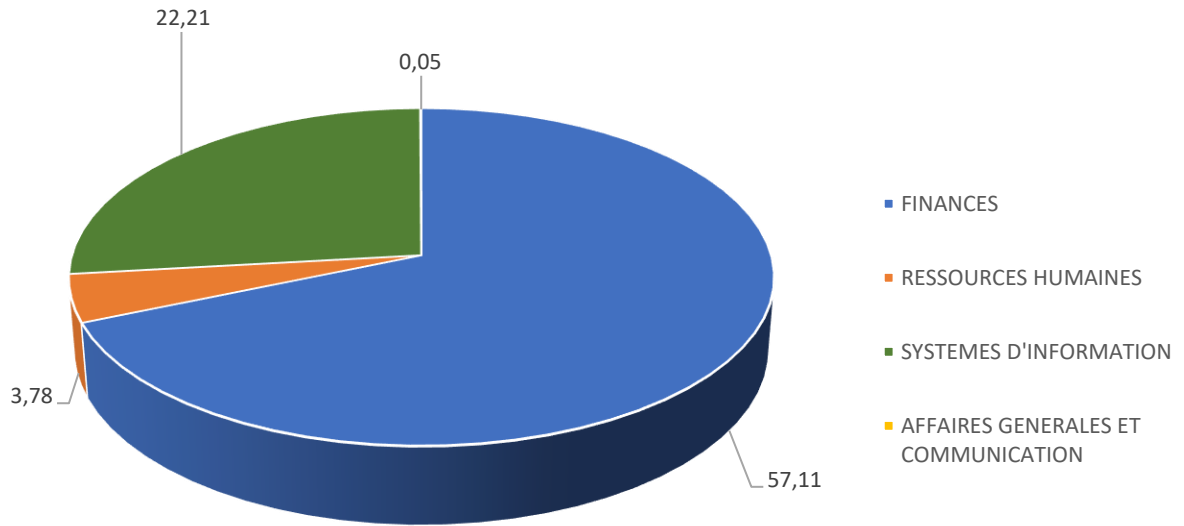
GRAPHIQUES

A) Volet Dépenses

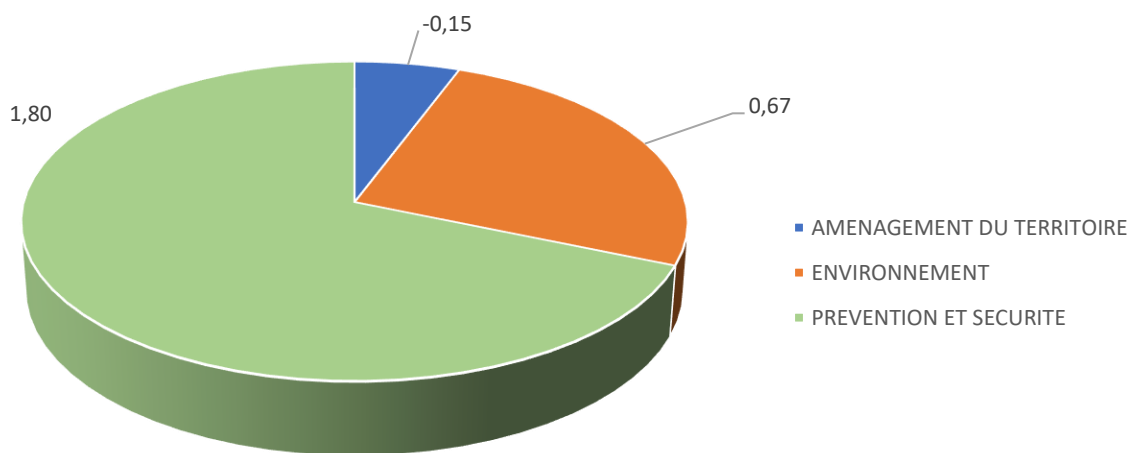
Hors restes à réaliser N-1



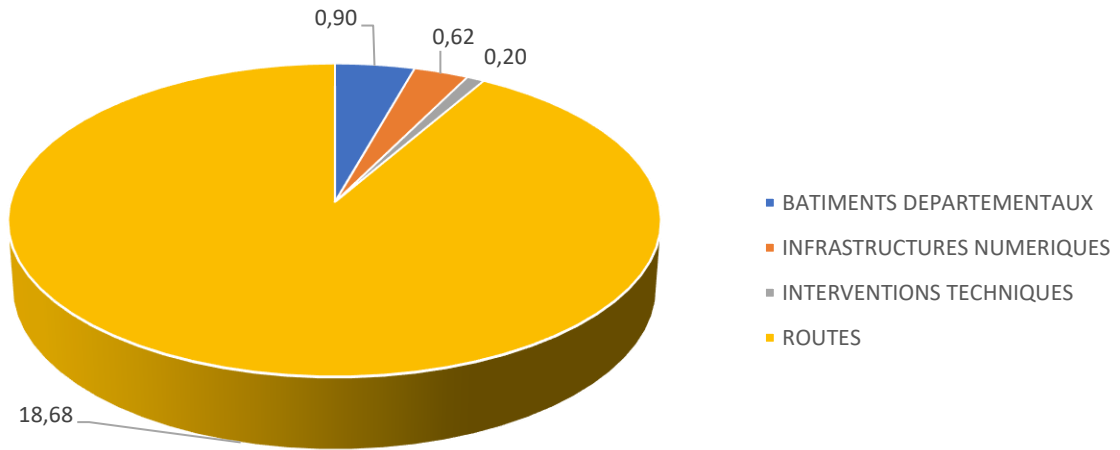
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE EN M€



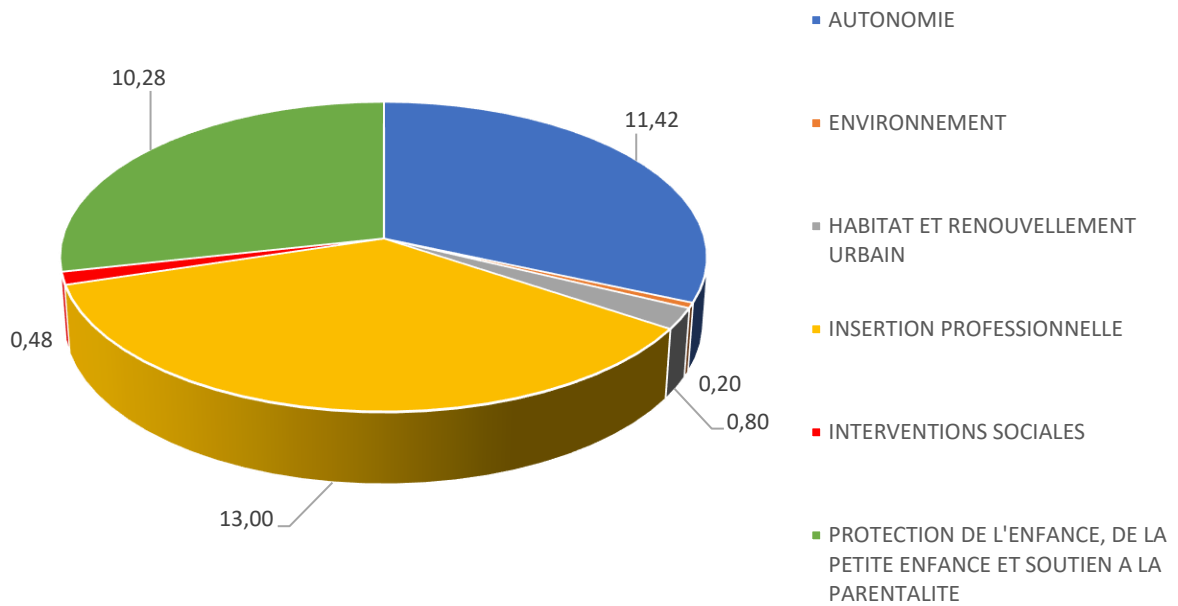
DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES EN M€



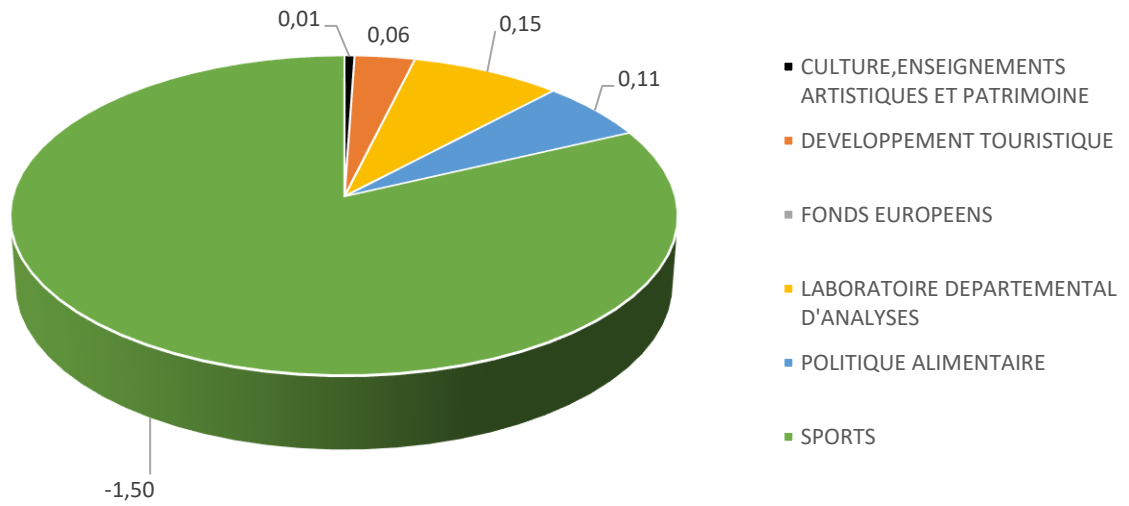
INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX EN M€



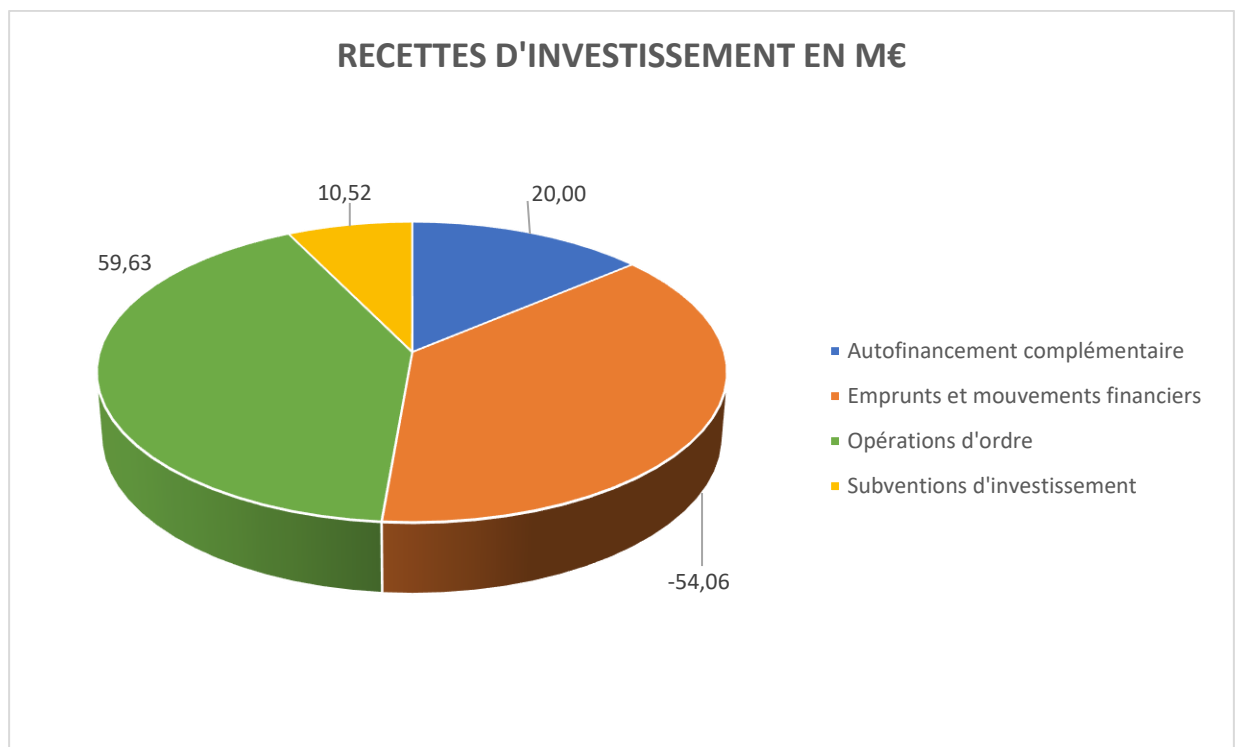
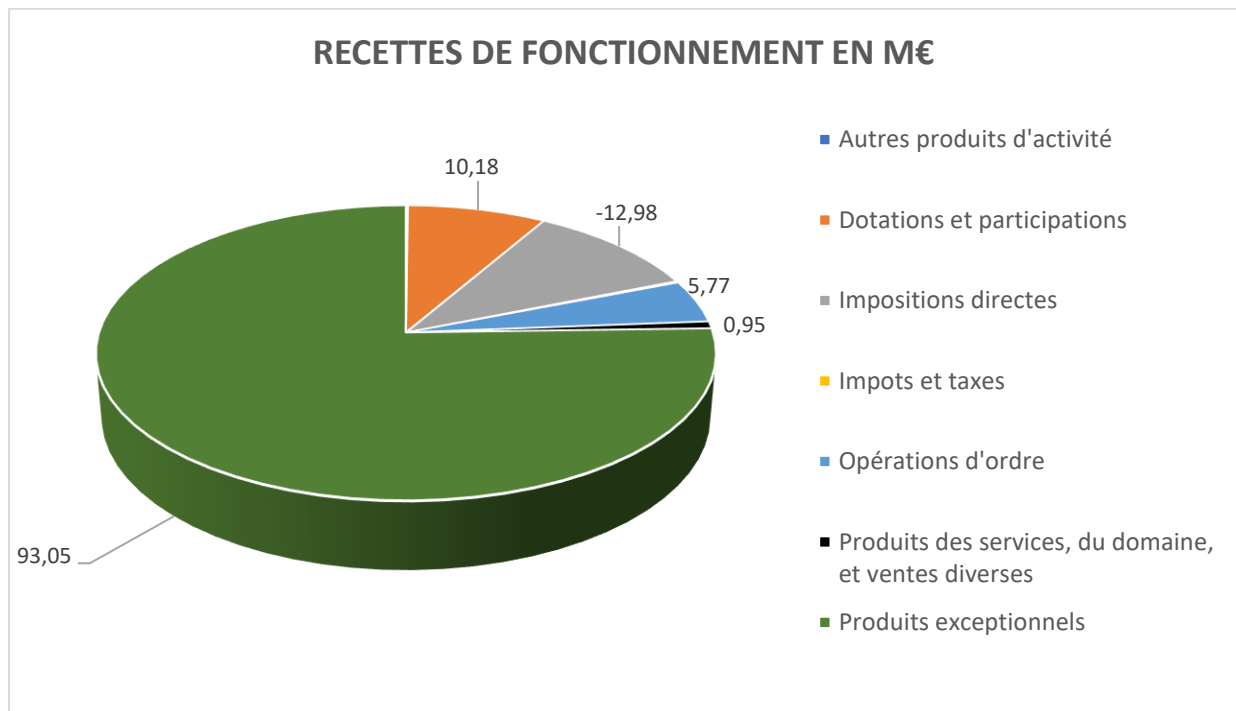
SOLIDARITES SOCIALES EN M€



ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE EN M€



B) Volet Recettes



VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement

Dépenses réelles 88 135 594,69 €	Recettes réelles -956 883,02 €
Dépenses d'ordre 8 725 500,00 €	Recettes d'ordre 5 765 300,00 €
Sous-total 96 861 094,69 €	Sous-total 4 808 416,98 €
Reports 37 519,87 €	Reports 92 090 197,58 €
Total 96 898 614,56 €	Total 96 898 614,56 €
Dépenses	Recettes

Investissement

Dépenses réelles 38 767 765,50 €	Recettes réelles 27 359 570,21 €
Dépenses d'ordre 5 765 300,00 €	Recettes d'ordre 8 725 500,00 €
Sous-total 44 533 065,50 €	Sous-total 36 085 070,21 €
Reports 3 907 212,79 €	Reports 12 355 208,08 €
Total 48 440 278,29 €	Total 48 440 278,29 €
Dépenses	Recettes

Total cumulé

INVESTISSEMENT

48 440 278,29 €

FONCTIONNEMENT

96 898 614,56 €

TOTAL BS 2024
145 338 892,85 €

Partie 3. TABLEAUX FINANCIERS

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

En dépenses

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	114 573 779,51	0,00	114 573 779,51	0,00	344 450,44
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC HALLE DE SPORT	2 447 118,69	-112 781,42	2 334 337,27	0,00	0,00
2005	CSODOCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	13 390 139,03	-50 347,34	13 339 791,69		0,00
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	24 475 534,87	0,00	24 475 534,87	100 000,00	14 912 548,20
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	4 834 099,50	0,00	4 834 099,50		0,00
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERS NIMES	11 735 981,23	0,00	11 735 981,23		0,00
2006	CVISEGPACO	COLLEGE DU VIGAN CONSTRUCTION D'UNE SEGPA	1 565 284,94	0,00	1 565 284,94	0,00	0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'UTR D'ALES	301 442,74	-107 981,42	193 461,32	0,00	0,00
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU RIA	6 615 788,30	0,00	6 615 788,30		0,00
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	322 721,37	-96 000,00	226 721,37	0,00	0,00
2007	BVIGCERES	RESTRUCTURATION DU CE DU VIGAN	55 960,50	0,00	55 960,50	0,00	0,00
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J. ROSTAND NIMES	16 136 000,00	-101 099,64	16 034 900,36	0,00	0,00
2008	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2008	11 193 293,45	-122 998,09	11 070 295,36	0,00	0,00
2009	BVIGCMSRES	AMENAGEMENT DU CMS DU VIGAN	801 622,07	-38 341,15	763 280,92		0,00
2009	CBAVENRES	EXTENSION VIE SCOLAIRE COLL VENTADOUR BAGNOLS-SUR-CEZE	310 000,00	-291 576,55	18 423,45	0,00	0,00
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLLEGE DE MANDUEL	3 790 101,77	0,00	3 790 101,77	0,00	0,00
2009	CNIVALCO	RECONSTRUCTION HQE COLLEGE J. VALLES NIMES	27 100 000,00	0,00	27 100 000,00	1 600 000,00	964 984,80
2009	CREMCO	RECONSTRUCTION COLLEGE DE REMOULINS	29 200 000,00	0,00	29 200 000,00	0,00	491 469,96
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLLEGE JEAN LOUIS TRINTIGNANT A UZES	4 170 943,20	0,00	4 170 943,20		
2009	DICOM	ROUTES TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	5 629 935,38	0,00	5 629 935,38	0,00	89 917,52

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2009	DISUBV	ROUTES SUBVENTIONS PROGRAMME 2009	1 265 334,14	-532 905,26	732 428,88	0,00	0,00
2010	BALZCEXT	ALZON EXTENSION DU CE	1 046 568,92	-161 061,92	885 507,00	0,00	0,00
2010	BLGCCECO	LA GRAND COMBE CONST. CE	306 000,13	0,00	306 000,13	0,00	
2010	CGALHSCO	CONST HALLE DE SPORT COL GALLARGUES	4 482 910,31	-19 980,00	4 462 930,31	0,00	0,00
2010	DIPERIPH	COMPENSATION TRANSFERT BD PERIPH SUD VILLE DE NIMES	2 001 000,00	-544 211,43	1 456 788,57	0,00	0,00
2010	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2010	10 181 567,41	-256 698,25	9 924 869,16	0,00	0,00
2010	HTDEBITFON	PART MISE EN OEUVRE HAUT DEBIT GARD	2 719 110,00	-280 202,00	2 438 908,00	0,00	0,00
2011	CAUBCCH	CONSTRUCTION COLLEGE ET HALLE DE SPORTS A AUBORD	686 668,35	0,00	686 668,35	0,00	0,00
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2011	11 545 022,70	0,00	11 545 022,70		
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE MOBILE	590 189,77	0,00	590 189,77		
2012	CBELCO	CONSTRUCTION DU COLLEGE DE BELLEGARDE	19 405 134,16	0,00	19 405 134,16	0,00	266 062,52
2012	CSGILHSCO	CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE SPORTS AU COLLEGE DE SAINT-GILLES	5 827 000,00	0,00	5 827 000,00	0,00	5 807 627,53
2013	BABSELCO	CONSTRUCTION D'ABRIS A SEL POUR LA DGADIF	285 349,01	0,00	285 349,01		
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2013	17 694 865,53	0,00	17 694 865,53	0,00	323 490,08
2013	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2013	6 823 469,11	0,00	6 823 469,11	0,00	574 884,88
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	41 360 000,00	0,00	41 360 000,00		431 176,24
2014	ACQTERRAIN	ACQUISITION TERRAIN IMPLANTATION IMMOBILIER	2 159 212,00	0,00	2 159 212,00		564 799,37
2014	ARCGG	2014 RETRAITE CG	2 424 726,41	0,00	2 424 726,41		
2014	CNIDIRESHS	REST HALLE SPORTS COLL DIDEROT	86 000,01	-38 110,43	47 889,58	0,00	0,00
2014	CPSERES	RECONST COLL PONT ST ESPRIT	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	100 000,00	34 654 015,00
2014	DICOM	ROUTE TRAVAUX EN CO-MAITRISE D'OUVRAGE	6 035 891,15	0,00	6 035 891,15	0,00	532 562,65
2014	DICPER	CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2014-2020	8 315 000,00	0,00	8 315 000,00	525 000,00	2 567 926,54
2014	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER PROGRAMME 2014	22 265 164,39	0,00	22 265 164,39	0,00	1 370 018,47

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2014	DIPISTES	TRAVAUX ROUTIERS PISTES CYCLABLES PROGRAMME 2014	5 732 176,35	0,00	5 732 176,35	0,00	387 954,18
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	6 852 013,66	0,00	6 852 013,66	0,00	383 843,96
2014	FUSION	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	678 474,98	0,00	678 474,98	47 260,00	52 440,00
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	14 368 279,91	0,00	14 368 279,91	0,00	0,00
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 992 854,39	0,00	19 992 854,39	0,00	1 266 705,67
2015	DIMATCG	ACQUISITION ENTRETIEN ET VENTE DU MATERIEL	640 966,04	0,00	640 966,04	0,00	123 512,08
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONS TRAVAUX NEUFS	6 690 075,86	0,00	6 690 075,86	6 500,00	308 967,38
2015	ETUDESECO	ETUDES PROJETS ECONOMIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014-2020)	15 777 944,67	-1 779 525,30	13 998 419,37	0,00	651 069,45
2015	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 686 800,00	0,00	3 686 800,00	46 500,00	22 184,00
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	11 718 003,92	0,00	11 718 003,92	0,00	
2016	ACCESSBAT	MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	984 000,00	0,00	984 000,00	118 000,00	826 539,65
2016	ACCESSCOLL	MISE EN ACCESSIBILITE DES COLLEGES PUBLICS	12 369 243,00	0,00	12 369 243,00	2 000 000,00	4 031 498,58
2016	CGENSSCO	CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS A GENOLHAC	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
2016	DICONNEX	AMENAGEMENTS CONNEXES DEPLACEMENT DE RESEAUX	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	127 493,44
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	19 300 000,00	0,00	19 300 000,00	0,00	684 663,61
2016	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	1 647 050,00	-3 500,00	1 643 550,00	100 100,00	17 500,00
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	6 395 166,23	-11 000,00	6 384 166,23	22 000,00	0,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	19 055 624,20	750 000,00	19 805 624,20	8 780 000,00	477 767,06
2016	UFRMED	SUBVENTION UFR MEDECINE DE NIMES	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	10 326 635,22	0,00	10 326 635,22	32 000,00	1 335 551,96
2017	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	700 000,00	0,00	700 000,00	20 000,00	152 022,20
2017	DID	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	2 303 400,00	0,00	2 303 400,00	0,00	0,00
2017	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	17 451 333,83	0,00	17 451 333,83	0,00	774 767,03
2017	DISUBV	SUBVENTIONS	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	38 336,80
2017	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	12 977 520,92	0,00	12 977 520,92	0,00	49 636,31
2017	GR	GROSSES REPARATIONS DFCI	204 881,16	-2 016,50	202 864,66	0,00	0,00
2017	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENT	3 588 798,00	-500,00	3 588 298,00	176 557,00	372 245,00
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	162 219,35	0,00	162 219,35		0,00
2017	PAPINIMES	PAPINIMES PROGRAMME CADEREAU	2 360 495,99	0,00	2 360 495,99	70 165,63	71 351,33
2017	PROCECILE	SECURISATION DU BARRAGE DE STE CECEILE D'ANDORGE PHASE PRO	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	4 554 000,00	28 072 359,10
2017	SENDROME	INSTALLATION NOUVEAU SYSTEME DE DROME BARRAGE DE SENECHAS	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	32 000,00	1 261 837,58
2017	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	4 328 965,05	0,00	4 328 965,05	0,00	184 290,55
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	6 357 244,62	-11 000,00	6 346 244,62	0,00	0,00
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	962 955,42	-334 406,11	628 549,31	0,00	0,00
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	17 205 000,00	0,00	17 205 000,00	3 582 500,00	5 637 345,51
2018	BATIMENTS	GROSSES REPARATIONS DE BATIMENTS - HORS COLLEGES	5 277 000,50	0,00	5 277 000,50	0,00	767 534,36
2018	BATSOCIAUX	MODERNISATION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE - CONSTRUCTION RESTRUCTURATION - REHABILITATION - AGENCEMENT BAT SOCIAUX	16 580 000,00	0,00	16 580 000,00	4 550 000,00	8 226 213,73
2018	BJEANEDARC	RESTRUCTURATION BATIMENTS RUE JEANNE D'ARC NIMES	430 000,00	-228 694,00	201 306,00	0,00	0,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	BMAISDEPAR	RESTRUCTURATION MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	957 795,38	0,00	957 795,38	0,00	0,00
2018	BREGIROUTE	MODERNISATION ET PERENNISATION DE LA REGIE ROUTIERE CONCERNANT LA CONSTRUCTION RESTRUCTURATION REHABILITATION	22 050 000,00	0,00	22 050 000,00	4 000 000,00	13 306 427,55
2018	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 010 710,75	-45 085,00	4 965 625,75	0,00	120 926,00
2018	CGENSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE SAINT-GENIES MALGOIRES	1 800 000,00	-172 808,25	1 627 191,75	0,00	0,00
2018	COLLEGES	GROSSES REPARATIONS SUR LES COLLEGES	24 389 316,00	0,00	24 389 316,00	50 000,00	1 816 260,82
2018	CONSUCL	UNITE DE CONDITIONNEMENT DES LEGUMES POUR LES COLLEGES GARDOIS CONSTRUCTION RESTRUCTURATION REHABILITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	
2018	CVEGSEGPA	CONSTRUCTION D'UNE SEGPA AU COLLEGE DE VERGEZE	3 300 000,00	-237 149,88	3 062 850,12	3 601,57	1 087,52
2018	DIAMONT	ETUDES PRELIMINAIRES	475 000,00	0,00	475 000,00	0,00	101 777,55
2018	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	549 145,71
2018	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	24 651 700,00	0,00	24 651 700,00	0,00	568 391,06
2018	DIPISTES	PISTES CYCLABLES	1 702 914,44	0,00	1 702 914,44	0,00	91 383,75
2018	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	242 463,40
2018	DITRAVNEUF	TRAVAUX NEUFS	973 467,98	0,00	973 467,98	0,00	68 348,12
2018	FONCTAPN	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	141 746,62	0,00	141 746,62		24 346,62
2018	INVMA	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	797 890,95	-5 337,39	792 553,56	21 370,13	30 000,00
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	6 107 338,21	-432 013,39	5 675 324,82	7 525,32	0,00
2018	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION ET A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS	2 761 694,00	-12 920,00	2 748 774,00	141 680,00	173 179,00
2018	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	813 935,05	0,00	813 935,05	0,00	71 294,18
2018	MONUMHISTO	MONUMENTS HISTORIQUES	196 736,00	0,00	196 736,00	0,00	100 000,00
2018	NUM	NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	405 000,00	-2 156,48	402 843,52	4 754,40	0,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2018	PADSOAE	POLITIQUE ALIMENTAIRE STRUCTURATION DE L'OFFRE AE	14 457,00	0,00	14 457,00	0,00	10 617,00
2018	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET PNRQAD DE SAINT-GILLES	385 778,00	0,00	385 778,00	85 972,00	204 201,00
2018	SECURPISE	OPERATION BARRAGE LAC DES PISES	1 770 000,00	0,00	1 770 000,00	22 000,31	1 643 528,25
2018	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 782 253,26	0,00	3 782 253,26	0,00	397 881,62
2019	AGRITOUR	SUBVENTION A L'AGRITOURISME	8 806,77	0,00	8 806,77	3 040,00	0,00
2019	BMOULINRES	REHABILITATION VIEUX MOULIN PONT DU GARD	3 100 000,00	0,00	3 100 000,00	100 000,00	2 928 759,00
2019	CDE	FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES	5 501 645,50	-1 607,00	5 500 038,50	0,00	22 500,00
2019	CNCAPOURES	RESTRUCTURATION COLLEGE CAPOUCHINE	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	14 882 238,60
2019	CROQMAURES	EXTENSION COLLEGE ROQUEMAURE	600 000,00	0,00	600 000,00		62 227,25
2019	CVILNEVRES	RESTRUCTURATION COLLEGE VILLEUVE LES AVIGNON	12 500 000,00	0,00	12 500 000,00	2 000 000,00	9 578 250,99
2019	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	3 790 000,00	0,00	3 790 000,00	800 000,00	723 307,66
2019	DID	DOSSIERS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAUX	3 036 358,99	0,00	3 036 358,99	490 000,00	10 000,00
2019	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	4 577 021,10	0,00	4 577 021,10	0,00	70 000,00
2019	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	32 302 880,69	0,00	32 302 880,69	0,00	1 469 008,01
2019	DIMATPARC	ROUTES MATERIELS	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	177 975,50
2019	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	4 161 196,00	0,00	4 161 196,00	58 500,00	1 674 665,40
2019	DISUBV	SUBVENTIONS	330 000,00	0,00	330 000,00	35 000,00	31 510,74
2019	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	1 155 399,86
2019	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	20 000,00	0,00	20 000,00		14 636,00
2019	HARASUZES	SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE	120 450,00	0,00	120 450,00	120 450,00	0,00
2019	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	406 933,75	-33 518,92	373 414,83	0,00	0,00
2019	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	592 655,69	-22 772,80	569 882,89	0,00	24 100,00
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	5 108 446,87	-248 105,81	4 860 341,06	450 000,00	293 909,17

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2019	LOGEMENT	SUBVENTIONS A LA CREATION REHABILITAION DE LOGEMENT	2 175 422,00	-17 922,00	2 157 500,00	180 591,00	316 183,00
2019	PAGAP	PROJETS ALIMENTAIRES GARDOIS	15 189,95	-5 087,05	10 102,90	1 261,22	0,00
2019	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	71 600,00	0,00	71 600,00	10 500,00	0,00
2019	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD DE SAINT-GILLES	2 688 445,00	-44 380,00	2 644 065,00	155 741,00	347 750,52
2019	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	3 619 927,19	0,00	3 619 927,19	400 000,00	716 329,40
2020	BARRAGES	EXPLOITATION BARRAGES	119 235,40	-18 074,61	101 160,79	0,00	0,00
2020	CARTONS	CARTONS ET Pochettes MYLAR	71 239,08	-18,00	71 221,08	4 980,00	0,00
2020	CBRIGNPARK	REAMENAGEMENT DU PARKING AU COLLEGE DE BRIGON	860 000,00	-88 553,19	771 446,81	0,00	0,00
2020	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	5 532 287,02	-95 877,00	5 436 410,02	722 467,00	364 050,00
2020	CSTGILLECO	CONSTRUCTION DU NOUVEAU COLLEGE DE ST GILLES	39 900 000,00	0,00	39 900 000,00	2 000 000,00	37 603 691,99
2020	DICOM	PARTICIPATION AUX PROJETS STRUCTURANTS	9 090 000,00	0,00	9 090 000,00	815 000,00	7 309 884,57
2020	DIDASSO	CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS DIDEROT NIMES	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	500 000,00	697 967,92
2020	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	4 808 892,33	0,00	4 808 892,33	0,00	266 917,02
2020	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	44 950 000,00	0,00	44 950 000,00	300 000,00	11 753 217,56
2020	DIMATPARC	ROUTES MATERIELS	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	596 000,00	687 957,79
2020	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	9 497 774,90	0,00	9 497 774,90	195 000,00	7 341 504,56
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	4 270 000,00	0,00	4 270 000,00	50 000,00	1 229 973,42
2020	DISIGN	SIGNALISATION ET PANNEAUX D'INFORMATION	950 000,00	0,00	950 000,00	0,00	412 183,94
2020	DISUBV	SUBVENTIONS	270 000,00	0,00	270 000,00	20 000,00	181 832,07
2020	DITRAVAGLO	CONTRIBUTIONS AUX COMMUNES POUR TRAVAUX TRAVERSEES AGGLO	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	1 183 075,00
2020	EDD	ETUDES DE DANGER SUR LES BARRAGES DEPARTEMENTAUX	376 877,15	0,00	376 877,15	6 000,00	7 655,20
2020	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	35 500,00	0,00	35 500,00	17 695,60	0,00
2020	FONDESECO	FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS	1 383 645,64	-215 038,01	1 168 607,63	156 804,51	119 503,20

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2020	HALLESPORT	HALLE DE SPORT COMMUNALE	275 000,00	0,00	275 000,00	125 000,00	0,00
2020	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	455 894,83	-13 016,10	442 878,73	60 966,62	213 080,84
2020	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	7 188 497,68	-17 552,64	7 170 945,04	101 125,00	5 935 375,53
2020	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALE	7 432 088,90	-111 302,29	7 320 786,61	607 857,35	1 442 680,56
2020	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	2 128 437,46	-70 328,00	2 058 109,46	319 831,00	484 237,00
2020	MAIDEPEX	EXTENSION DE LA MAISON DU DEPARTEMENT NIMES	432 000,00	0,00	432 000,00	0,00	366 540,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	147 012,06
2020	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	30 000,00	-18 226,99	11 773,01	0,00	0,00
2020	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	35 000,00	-197,24	34 802,76	0,00	0,00
2020	PROJTERRI	SUBVENTION DES PROJETS DE TERRITOIRES	1 006 250,00	0,00	1 006 250,00	250 584,24	0,00
2020	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD DE SAINT GILLES	369 308,00	0,00	369 308,00	63 792,00	81 539,50
2020	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 275 586,12	0,00	2 275 586,12	100 000,00	804 396,65
2021	ACQIMMEUBL	ACQUISITION D'IMMEUBLES	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	150 000,00	14 850 000,00
2021	ACQTERRAIN	ACQUISITIONS DE TERRAIN	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	150 000,00	4 850 000,00
2021	AGRITOUR	AGRITOURISME	21 000,00	0,00	21 000,00	10 500,00	0,00
2021	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES	46 000,00	0,00	46 000,00	7 948,58	21 000,00
2021	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	5 228 383,50	-149 692,50	5 078 691,00	917 490,00	225 987,00
2021	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	40 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00	20 000,00
2021	CSALINDRES	CONSTRUCTION D'UN COLLEGE A SALINDRES	31 600 000,00	0,00	31 600 000,00	100 000,00	31 493 954,40
2021	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	687 598,51	312 401,49
2021	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS CYCLABLES	633 393,10	0,00	633 393,10	0,00	137 199,41
2021	DIGROSSREP	PILOTAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROSSES REPARATION	35 000 000,00	0,00	35 000 000,00	240 000,00	6 763 872,89

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2021	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	404 800,00	600 861,42
2021	DITRAVAGLO	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE / ANNUELLE DES OPERATIONS	3 947 257,00	0,00	3 947 257,00	310 000,00	491 751,40
2021	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	6 480,00	0,00	6 480,00	5 651,68	828,32
2021	FONCTSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	44 780,00	0,00	44 780,00	4 323,78	20 294,72
2021	GDV	CONDUITE DE MISSION DE PRIMO ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DESGENS DU VOYAGE	282 000,00	29 500,00	311 500,00	100 000,00	0,00
2021	GOUVALIM	GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DEPARTEMENTALE 2021	176 986,00	0,00	176 986,00	86 000,00	59 072,00
2021	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	237 613,59	-2 240,12	235 373,47	38 385,15	81 085,02
2021	INVAS	FINANCEMENT INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS ACTION SOCIALE	403 077,00	0,00	403 077,00	16 774,00	246 131,00
2021	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	2 062 975,05	-40 367,02	2 022 608,03	175 548,46	70 579,93
2021	INVSTE	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	5 052 362,91	-248 865,31	4 803 497,60	818 349,96	1 300 676,38
2021	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	3 000 000,00	-327 775,00	2 672 225,00	629 607,00	1 323 744,00
2021	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	40 000,00	0,00	40 000,00	2 992,45	34 506,96
2021	PAGAP	SUBVENTION POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	0,00	30 000,00	7 563,43	9 370,67
2021	PARCVL-VAE	ACQUISITION VENTE MATERIEL	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	400 000,00	1 062 749,23
2021	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTQUIUE	94 700,00	0,00	94 700,00	2 200,00	0,00
2021	PLANS	NUMERISATION DE PLANS ARCHIVES	120 000,00	0,00	120 000,00	24 775,34	0,00
2021	REGORDANE	REHABILITATION GR700 LA REGORDANE - PONT JOUANY	800 000,00	0,00	800 000,00	0,00	755 688,78
2021	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	-921 720,00	2 078 280,00	612 458,00	808 122,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2021	SOLIDARITE	MAINTIEN A DOMICILE ET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES	2 830 116,73	0,00	2 830 116,73	892 000,00	1 703 950,52
2022	BARRAGES	ETUDES SECURISATION BARRAGES	50 000,00	-43 820,00	6 180,00	6 180,00	0,00
2022	BATIMENT22	MAINTENANCE ET AMELIORATION DES BATIMENTS (2022-2027) HORS COLLEGES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	2 988 000,00	4 827 153,72
2022	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ETLEURS GROUPEMENTS	9 862 447,75	-468 425,00	9 394 022,75	3 000 000,00	3 051 794,19
2022	CLIMATEAU	SUBVENTIONS POUR LA STRATEGIE EAU ET CLIMAT	500 000,00	0,00	500 000,00	15 000,00	485 000,00
2022	COLLEGE22	MAINTENANCE ET AMELIORATION DE COLLEGES (2022-2027)	34 494 934,98	0,00	34 494 934,98	9 256 398,43	8 903 775,27
2022	CPER2127	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	200 000,00	4 100 000,00
2022	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL	30 000,00	-4 696,00	25 304,00	15 304,00	10 000,00
2022	DID	DOSSIERS D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	9 800 000,00	-35 308,00	9 764 692,00	2 000 000,00	7 500 000,00
2022	DIDOUX	TRAVAUX NEUFS PISTES CYCLABLES	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	201 000,00	856 547,46
2022	DIGROSSREP	GROSSES REPARATIONS	34 000 000,00	0,00	34 000 000,00	340 000,00	5 963 390,24
2022	DIMODERN	TRAVAUX NEUFS ROUTIERS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	453 000,00	7 400 309,41
2022	DITRAVAGLO	CONTRIBUTION AUX COMMUNES POUR TRAVAUX	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 040 000,00	1 868 344,50
2022	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX	118 649,00	0,00	118 649,00	0,00	118 649,00
2022	ETUPREBAT	ETUDES PREALABLES SUR BATIMENTS	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	160 000,00	1 926 126,67
2022	ETUPRECOLL	ETUDES PREALABLES SUR LES COLLEGES	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	100 000,00	1 600 000,00
2022	FONCTAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	132 627,55	0,00	132 627,55	54 248,53	39 554,99
2022	FONCTMA	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	56 000,00	0,00	56 000,00	18 000,00	38 000,00
2022	FSE+	PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE PROGRAMMATION FSE+ 2022-2027	14 150 000,00	0,00	14 150 000,00	3 299 256,00	10 021 879,20
2022	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE	60 000,00	0,00	60 000,00	20 000,00	15 896,82
2022	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	3 078 229,00	0,00	3 078 229,00	0,00	143 773,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	INOND	SUBVENTIONS INONDATIONS	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	400 000,00	3 921 242,16
2022	INVAPN	SUBVENTIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	247 906,79	0,00	247 906,79	50 000,00	110 338,82
2022	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	1 042 615,00	-2 919,20	1 039 695,80	306 631,26	676 367,49
2022	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ETENVIRONNEMENTALES	6 196 149,98	-140 741,97	6 055 408,01	1 599 148,74	2 724 071,82
2022	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENT	4 000 000,00	-873 664,00	3 126 336,00	835 015,00	2 009 671,00
2022	MAICODEP	CREATION DE MAISONS DEPARTEMENTALES	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	200 000,00	1 647 946,06
2022	MARCHELOGH	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	888 000,00	0,00	888 000,00	0,00	706 693,83
2022	MEJCLAP	MODERNISATION DU CENTRE SPORTIF DEPARTEMENTAL MEJANNES	22 000 000,00	7 000 000,00	29 000 000,00	2 200 000,00	20 620 325,99
2022	NIMBAT8MAI	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU BATIMENTPLACE DU 8 MAI A NIMES	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	400 000,00	5 496 320,00
2022	PADAOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE PROXIMITE	43 933,00	0,00	43 933,00	2 225,50	0,00
2022	PADRHDAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN APPROVISIONNEMENTLOCAL DE QUALITE DE LA RESTAURATION	2 161,00	0,00	2 161,00	2 161,00	0,00
2022	PADSOAE	SUBVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ALIMENTAIRE	36 237,00	-428,60	35 808,40	12 237,00	0,00
2022	PAGAE	SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLEET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	30 000,00	-10 303,60	19 696,40	19 696,40	0,00
2022	PAGAP	SUBVENTIONS POUR L'EDUCATION A LA CONSOMMATION RESPONSABLEET LA VALORISATION DU PATRIMOINE GASTRONOMIQUE DU GARD	23 257,60	0,00	23 257,60	18 702,00	0,00
2022	PAVT	PETIT PATRIMOINE A VOCATION TOURISTIQUE	150 000,00	-22 700,00	127 300,00	48 300,00	30 000,00
2022	REHABBAUME	REHABILITATION DU SITE DE LA BAUME MOULINS ET SEUIL	450 000,00	0,00	450 000,00	10 000,00	440 000,00
2022	RESTAUR127	RESTAURATION CD 127 TRANCHE 2022 2026	1 320 000,00	0,00	1 320 000,00	753 000,00	550 715,42
2022	RU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	-2 118 835,00	881 165,00	212 948,00	582 817,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2022	SAFER	SUBVENTION POUR LA SAFER	60 000,00	0,00	60 000,00	15 000,00	9 720,00
2022	SOLIDARITE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DES ESMS	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	1 748 743,00	3 436 362,93
2022	STREAUCLIM	MISE EN OEUVRE STRATEGIE SCHEMA EAU ET CLIMAT	252 000,00	0,00	252 000,00	195 000,00	57 000,00
2022	TSSD	APPEL A PROJETS TOURISME SOCIAL SOLIDAIRE ET DURABLE	23 000,00	-7 766,00	15 234,00	744,00	1 490,00
2023	AGRITOUR	AGRITOURISME (2023-2027)	100 000,00	0,00	100 000,00	30 000,00	70 000,00
2023	ALIMENT	SUBVENTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DEPARTEMENTALE 2023 2027	750 000,00	0,00	750 000,00	45 300,00	704 700,00
2023	ANRU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	-512 767,70	2 487 232,30	480 000,00	2 007 232,30
2023	ARCGG	ASSOCIATION DE RETRAITE DES CONSEILLERS GENERAUX DU GARD (2023-2027)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	300 000,00	900 000,00
2023	AVP	AIDE A LA VIE PARTAGEE	750 000,00	0,00	750 000,00	280 000,00	60 460,80
2023	BARRAGES	OPERATIONS PLURIANNUELLES A LA SECURISATION ET A L'EXPLOITATION DES BARRAGES (2023- 2025)	547 600,00	0,00	547 600,00	243 600,00	304 000,00
2023	BMASBOUDAN	ETUDES ET TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU MAS DE BOUDANNIMES	7 080 000,00	0,00	7 080 000,00	0,00	7 080 000,00
2023	CARTONS	ACHAT DE CARTONS D'ARCHIVAGES	100 000,00	0,00	100 000,00	30 000,00	70 000,00
2023	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	10 000 000,00	-710 931,25	9 289 068,75	2 812 401,49	4 737 061,06
2023	CHUSERRECA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DU CHU NIMES SERRE CAVALIER	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00
2023	CNROLLAND	REAGENCEMENT INTERIEUR EXTERIEUR COLLEGE ROMAIN ROLLAND A NIMES	3 700 000,00	300 000,00	4 000 000,00	1 500 000,00	2 485 458,74
2023	CREARURALE	SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL (2023-2027)	150 000,00	0,00	150 000,00	20 000,00	130 000,00
2023	DEPDOUX	DEVELOPPEMENT DES DEPLACEMENTS DOUX	18 700 000,00	0,00	18 700 000,00	7 702 000,00	10 744 476,30
2023	DID	DOSSIER D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	3 000 000,00	-1 140 000,00	1 860 000,00	1 000 000,00	860 000,00
2023	ENTPATNAT	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	175 000,00	-19 350,06	155 649,94	49 665,00	84 036,10

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2023	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX	600 000,00	0,00	600 000,00	350 000,00	250 000,00
2023	FDDHORSIAE	FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT HORS IAE	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2023	FDDIAE	FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT IAE	350 000,00	0,00	350 000,00	150 000,00	200 000,00
2023	FSL	FRAIS DE GESTION CONVENTION DE MANDAT	823 500,00	0,00	823 500,00	274 500,00	274 500,00
2023	HABITINCLU	HABITAT INCLUSIF PH	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00
2023	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	3 640 000,00	0,00	3 640 000,00	680 000,00	931 738,25
2023	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 000 000,00	-516 393,49	2 483 606,51	516 260,00	1 963 846,51
2023	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2023	MILIEUAQUA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	3 000 000,00	-1 026 637,13	1 973 362,87	631 194,90	927 389,50
2023	NUMDOCARCH	NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES	400 000,00	0,00	400 000,00	100 000,00	267 034,88
2023	PARCMEYNIE	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU PARC MEYNIER SALINELLES A NIMES	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	990 000,00	523 861,22
2023	PAVT	PROJET A VOCATION TOURISTIQUE (2023-2027)	600 000,00	0,00	600 000,00	140 800,00	458 500,00
2023	PENIBILITE	PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PENIBILITE	600 000,00	0,00	600 000,00	200 000,00	381 532,60
2023	PROJSTRUCT	PROJETS ROUTIERS SUR ITINERAIRES STRUCTURANTS	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	3 185 000,00	11 774 576,37
2023	PROTINOND	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	264 000,00	-22 558,00	241 442,00	102 304,40	139 137,60
2023	RENOROUTE	RENOVATION ET EXPLOITATION DU PATRIMOINE ROUTIER	99 853 218,52	10 000 000,00	109 853 218,52	33 725 464,00	44 757 080,54
2023	SANTE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR DES CENTRES DE SANTE ET DES CABINES POUR DE LA TELECONSULTATION	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	800 000,00
2023	SCHEMADSD	SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES DEPENSES (2023-2027)	52 000 000,00	0,00	52 000 000,00	8 000 000,00	38 147 413,57

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2023	SDIS	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LE PARC IMMOBILIER DU SDISDU GARD	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00	1 782 330,38	15 145 255,84
2023	SECURDEP	SECURISATION DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	28 099 001,64	0,00	28 099 001,64	6 257 736,00	17 154 315,28
2023	SENSIBEAU	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	81 400,00	0,00	81 400,00	0,00	33 162,00
2023	SINAGRI	SUBVENTIONS AUX AGRICULTEURS SINISTRES AFFECTES PAR LES EVENEMENTS CLIMATIQUES	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2023	SOLIDARITE	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DESTINATION DES ESMS	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	811 000,00	3 152 305,74
2023	SOLIEAU	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	6 330 000,00	-167 952,34	6 162 047,66	1 585 000,00	3 635 382,49
2023	VALOPATNAT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LEPATRIMOINE NATUREL	930 000,00	-604 521,79	325 478,21	182 581,00	37 737,10
2024	AIDOMICILE	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA CNSA	735 000,00	0,00	735 000,00	245 000,00	490 000,00
2024	AMGTPARKIN	AMENAGEMENT AIRE DE STATIONNEMENT MOBILITE DOUCE	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2024	ANRU2INV	SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DANS LE CADRE DU FDS ANRU2 ET DU PNRQAD SAINT GILLES	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	120 000,00	2 880 000,00
2024	BORNAGENS	BORNAGES DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX		240 000,00	240 000,00	10 000,00	230 000,00
2024	CDE	SUBVENTION DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	1 500 000,00	8 500 000,00
2024	DID	DOSSIER D'INTERETS DEPARTEMENTAUX	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00		3 000 000,00
2024	EHPADBEAU	RECONSTRUCTION DEUX EHPAD BEAUCAIRE	9 300 000,00	0,00	9 300 000,00	0,00	9 300 000,00
2024	EHPADQUAI	RECONSTRUCTION MSP QUAI DE LA FONTAINE	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00		2 000 000,00
2024	EHPADVIDOU	RENOVATION EHPAD VIDOURLE SAUVE	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00		3 800 000,00
2024	ENTPATNAT	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LEPATRIMOINE NATUREL	220 000,00	109 000,00	329 000,00	72 351,50	256 648,50
2024	EQUISPORT	SUBVENTIONS POUR LA CREATION OU LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX	1 000 000,00	500 000,00	1 500 000,00	150 000,00	1 350 000,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AE-AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2024	ESSCOMMUNS	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE APPEL A COMMUNS		1 000 000,00	1 000 000,00	100 000,00	900 000,00
2024	GESTCHASS	GESTION DE LA CHASSE	80 000,00	0,00	80 000,00	10 000,00	70 000,00
2024	IAECHANTIE	FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	2 250 000,00	750 000,00
2024	LOGEMENT	SUBVENTION A LA CREATION REHABILITATION DE LOGEMENTS	3 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00	120 000,00	3 380 000,00
2024	MASDASPORT	ETUDES ET TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU MAS D'ASPORT A NIMES	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00	300 000,00	2 400 000,00
2024	MILIEUAQUA	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	300 000,00	2 700 000,00
2024	PGESTION	PLANS DE GESTION	50 000,00	0,00	50 000,00	5 000,00	45 000,00
2024	PLANS	NUMERISATION DE PLANS ARCHIVES	200 000,00	0,00	200 000,00	25 000,00	175 000,00
2024	PROTINOND	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	113 540,00	0,00	113 540,00	50 000,00	63 540,00
2024	REHABESMS	REHABILITATION DES ESMS PA-PH (2024-2026)	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	100 000,00	11 900 000,00
2024	RENOVHDD	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DU DEPARTEMENTA NIMES	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	150 000,00	4 350 000,00
2024	SENSIBEAU	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	54 000,00	0,00	54 000,00	35 000,00	19 000,00
2024	SOLIEAU	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	6 330 000,00	7 600 000,00	13 930 000,00	640 000,00	13 290 000,00
2024	VALOPATNAT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ATTRACTIVITE ET LE PATRIMOINE NATUREL	930 000,00	180 000,00	1 110 000,00	120 000,00	990 000,00
2024	VEGETAUX	FOURNITURE DE VEGETAUX		450 000,00	450 000,00		450 000,00
2024	VTTMEJANNE	ESPACE VTT MEJANNES LE CLAP		250 000,00	250 000,00	100 000,00	150 000,00

En recettes

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2001	COLLEGES	COLLEGES DEPARTEMENTAUX	15 405 780,92	0,00	15 405 780,92		
2005	CQUISH	COLLEGE DE QUISSAC - HALLE DE SPORT	933,34	0,00	933,34		0,00
2005	CSODCOH	COLLEGE SUD OUEST DEPART CONSTRUCT.	6 346,52	0,00	6 346,52		
2006	ACQUITDENS	ACQUISITIONS FONCIERES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (PRODUIT TDENS)	0,00	0,00	0,00		
2006	BVAUCMSRES	RESTRUCTURATION DU CMS DE VAUVERT	47 747,21	0,00	47 747,21		
2006	CNOLIRES	RESTRUCTURATION COLLEGES LES OLIVIERS NIMES	1 446,23	0,00	1 446,23		0,00
2007	BALESUTRES	RESTRUCTURATION DE L'UT. D'ALES	1 049,92	0,00	1 049,92		
2007	BNRIARES	RESTRUCTURATION DU RIA	2 697 465,29	0,00	2 697 465,29		
2007	BSADEVCECO	CONSTRUCTION CE ST ANDRE DE VALBORGNE	840,00	0,00	840,00		
2008	CNROSRES	RESTRUCTURATION COLLEGE J. ROSTAND NIMES	76,14	0,00	76,14		
2009	CMANHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL DE MANDUEL	837,17	0,00	837,17		
2009	CUZJLTHSCO	CONST HALLE DE SPORT COLL JLT A UZES	0,00	0,00	0,00		
2011	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFSPROGRAMME 2011	221 337,23	0,00	221 337,23		0,00
2011	TELMOBILE	CONTRIBUTONS INFRASTRUCTURES DETELEPHONIE MOBILE	134 421,59	0,00	134 421,59		
2013	DIGROSSREP	GROSSE REPARATIONS SUR LE RESEAU ROUTIERPROGRAMME 2013	244 810,61	0,00	244 810,61		
2014	ACQIMMEUBL	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES	1 071 120,00	0,00	1 071 120,00		
2014	DITRAVNEUF	OPERATIONS DE TRAVAUX ROUTIERS NEUFS PROGRAMME 2014	400 000,00	0,00	400 000,00		400 000,00
2014	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL PROGRAMME 2014	3 466 543,00	0,00	3 466 543,00		
2015	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	35 683,90	0,00	35 683,90		
2015	DITRAVNEUF	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE/ANNUELLE DES OPERATIONSTRAVAUX NEUFS	580 388,39	0,00	580 388,39		

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2015	INCLUSION	PROGRAMMATION CG PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL EMPLOI INCLUSION (2014-2020)	19 646 616,80	0,00	19 646 616,80	500 000,00	9 657 335,17
2015	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	4 383 871,13	0,00	4 383 871,13		36 577,13
2016	DIGROSSREP	TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DU RESEAU ROUTIER	11 882,86	0,00	11 882,86		
2016	SUBER	SUBVENTIONS DITES THEMATIQUES (TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ELECTRIFICATION) POUR COMMUNES RURALES	2 084 344,92	-21 755,92	2 062 589,00	18 850,00	0,00
2016	THD	ETUDES, TRAVAUX ET DSP CONCERNANT LE THD	27 045 000,00	0,00	27 045 000,00	10 994 000,00	14 224 215,13
2017	BNIDIDEROT	RESTRUCTURATION N°2 COLLEGE DIDEROT A NIMES	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00		798 000,00
2017	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	452 806,00	0,00	452 806,00	0,00	122 878,00
2017	SUBER	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RURAL 2017	2 732 037,48	-6 129,48	2 725 908,00	119 593,00	0,00
2017	TELMOBILE	TELEPHONE MOBILE	0,00	0,00	0,00		0,00
2017	TRANSITION	GESTION DU PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE	6 879 466,76	0,00	6 879 466,76	244 500,00	3 095 567,63
2018	INVSTE	SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT POUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ENVIRONNEMENTALES	1 130 793,00	153 537,00	1 284 330,00	153 537,00	0,00
2019	INVSTE	SUBVENTIONS DE SOLIDARITES TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES	0,00	0,00	0,00		
2019	REDTHD	REDEVANCE THD	8 217 059,81	0,00	8 217 059,81	684 800,00	4 375 258,33
2020	DIRADARS	OPERATIONS DE SECURITE	2 878 696,00	0,00	2 878 696,00	0,00	2 100 000,00
2020	FONDESECO	FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS	3 449,50	0,00	3 449,50		0,00
2020	MARCHELOG	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	444 331,00	0,00	444 331,00		0,00
2021	DIGROSSREP	PILOTAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GROSSES REPARATION	99 792,03	0,00	99 792,03		0,00
2021	INVMA	SUBVENTIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES	34 710,07	0,00	34 710,07		0,00
2022	FSE+	PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE PROGRAMMATION FSE+ 2022 2027	1 000 000,00	617 286,63	1 617 286,63	1 617 286,63	0,00
2022	MARCHELOGH	APPUI TECHNIQUE LOGEMENT SOCIAL	271 000,00	0,00	271 000,00	171 000,00	100 000,00

Année	Code	Libellé	AP avant étape	Révision	Montant de l'AP	Crédits de paiement N	Crédits de paiement > N
2023	AVP	AIDE A LA VIE PARTAGEE	611 924,00	0,00	611 924,00	100 000,00	0,00
2023	SCHEMADSR	SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES RECETTES (2023-2027)	20 095 200,00	0,00	20 095 200,00	3 169 600,00	16 640 000,00
2023	SECURDEP	SECURISATION DES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	1 548 795,00	0,00	1 548 795,00	770 000,00	0,00
2024	AIDOMICILE	APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA CNSA	650 000,00	0,00	650 000,00	260 000,00	390 000,00

OPERATIONS REELLES (PRESTATIONS)

Service S0002 DAJAQ - SERVICE COURRIER

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Expédition du courrier	011	028	6261			30 000,00
Prestation						30 000,00
Totaux						30 000,00

Service S0004 DRH - SERVICE ACCUEIL ET RELATIONS SOCIALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Cérémonies	011	021	60628			8 000,00
Prestation						8 000,00
Etudes analyses et diagnostic CHSCT	011	020	6228			10 000,00
Prestation						10 000,00
Organisation et suivi des instances paritaires	011	031	62268			-13 000,00
Prestation						-13 000,00
Prestations du CNAS	012	021	6474			43 292,00
Prestation						43 292,00
Prestations sociales du Conseil Départemental	012	021	6478			94 146,73
	012	021	6488			175 450,08
Prestation						269 596,81
Restauration collective	012	021	6478			200 000,00
Prestation						200 000,00
Totaux						517 888,81

Service S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Exécution comptable	26	01	261				500 000,00
	27	01	2748				100 000,00
Prestation							600 000,00
Gestion des indus	016	01	6541			100 000,00	
	017	447	6541			440 000,00	
	65	01	6541			460 000,00	
Prestation						1 000 000,00	
Opérations exceptionnelles	67	01	673			2 348 404,48	
Prestation						2 348 404,48	
Suivi des provisions (COMPTA)	68	01	6815			5 000 000,00	
	68	01	6817			5 000 000,00	
Prestation						10 000 000,00	
Totaux						13 348 404,48	600 000,00

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autres dotations et participations	74	01	748312				-264 966,00		
Prestation							-264 966,00		
Compensation de la perte de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	73	01	7352				50 005,06		
Prestation							50 005,06		
Compensation de la perte de la TFPB	73	01	7351				-6 353 424,01		
Prestation							-6 353 424,01		
Dotation globale de fonctionnement	74	01	74121				-217 214,00		
Prestation							-217 214,00		
Dotations de mutation à titre onéreux	731	01	73121				-10 000 000,00		
Prestation							-10 000 000,00		
Excédents de fonctionnement	10	01	1068						50 000 000,00
Prestation									50 000 000,00
Fonds de stabilisation	73	01	7358				5 966 401,00		
Prestation							5 966 401,00		
Fonds national de péréquation des DMTO perçus par les départements	014	01	7392251			3 195 421,00			
	73	01	732251				-1 360 220,00		
Prestation						3 195 421,00	-1 360 220,00		
Gestion de la trésorerie	76	01	7688				1 119 500,00		
Prestation							1 119 500,00		
Gestion des emprunts	16	01	1641						-54 061 588,99
Prestation									-54 061 588,99
Impôts et taxes	73	01	7324				1 480 000,00		
	731	01	73114				215 493,00		
	731	01	73141				400 000,00		
	731	01	73171				-3 600 000,00		
Prestation							-1 504 507,00		

Service S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports	001	01	001					5 476 986,93	
	002	01	002				92 090 197,58		
Prestation							92 090 197,58	5 476 986,93	
Totaux						3 195 421,00	79 525 772,63	5 476 986,93	-4 061 588,99

**Service S0013 DLOG - SERVICE PROGRAMMATION ET GESTION
PATRIMONIALE**

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
BEA gendarmerie	16	01	16878			1 100 000,00
Prestation						1 100 000,00
Gestion des biens immobiliers pris en location	27	028	275			710,33
Prestation						710,33
Gestion des propriétés	23	420	2313			-710,33
Prestation						-710,33
Totaux						1 100 000,00

Service S0015 DISI - SERVICE INFRASTRUCTURE ET DONNEES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Acquisition d'équipements d'infrastructures informatiques	20	028	2051					300 000,00	
Prestation								300 000,00	
Réseau indépendant départemental THD (GFU Wigard)	011	028	61358			1 468 800,00			
	011	028	6156			5 937 782,40			
	011	028	6288			1 929 600,00			
	13	028	1338						10 229 179,20
	23	028	2318					11 497 481,76	
	23	028	238					543 558,24	
	74	028	74888				7 781 425,92		
Prestation						9 336 182,40	7 781 425,92	12 041 040,00	10 229 179,20
Totaux						9 336 182,40	7 781 425,92	12 341 040,00	10 229 179,20

Service S0017 DLOG - SERVICE IMMOBILIER ET TRAVAUX

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Études et travaux de restructuration, réhabilitation, réaménagement Bâtiments	20	028	2031	2 023	BMASBOUDAN	-50 000,00
	23	028	2313	2 023	BMASBOUDAN	-150 000,00
Prestation						-200 000,00
Totaux						-200 000,00

Service S0019 LDA - PÔLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Achat de consommables	011	6311	60228			15 000,00	
Prestation						15 000,00	
Achat d'équipements du laboratoire	21	6311	21578				38 000,00
Prestation							38 000,00
Frais généraux du laboratoire	011	6311	6261			5 000,00	
Prestation						5 000,00	
Maintenance et entretien des logiciels du laboratoire	011	6311	6228			10 000,00	
	011	6311	6156			5 000,00	
	20	6311	2051				1 000,00
	21	6311	217838				2 000,00
Prestation						15 000,00	3 000,00
Maintenance et entretien des équipements du laboratoire	21	6311	217838			10 000,00	
Prestation						10 000,00	
Maintenance et entretien du bâtiment du laboratoire	21	6311	217838				60 000,00
Prestation							60 000,00
Totaux						45 000,00	101 000,00

Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Subventions de valorisation du patrimoine naturel	65	70	65748	2 023	ENTPATNAT	-335,00		
Prestation						-335,00		
Subventions en faveur de l'hydraulique agricole	204	6312	20415332	2 023	SOLIEAU		-5 000,00	
	204	6312	20422	2 018	INVSTE		-74 817,68	
Prestation							-79 817,68	
Subventions liées aux actions en faveur du milieu aquatique	204	853	2041581	2 023	MILIEUAQUA		-14 253,00	
Prestation							-14 253,00	
Subventions lutte contre les incendies de forêt	204	12	2041482	2 020	INVAPN		-4 495,43	
	204	12	2041482	2 021	INVAPN		-1 614,85	
	204	12	2041482	2 023	VALOPATNAT		-25 000,00	
	204	12	2041582	2 023	VALOPATNAT		-20 000,00	
	204	12	2041582	2 024	VALOPATNAT		35 000,00	
	204	12	204181	2 024	VALOPATNAT		-35 000,00	
	65	12	657348	2 017	GR	-2 016,50		
	65	12	657348	2 023	ENTPATNAT	-18 122,26		
	65	12	657358	2 023	ENTPATNAT	18 122,26		
65	12	657358	2 024	ENTPATNAT	2 351,50			
Prestation						335,00	-51 110,28	
Subventions pour la protection contre les inondations	204	853	2041481	2 021	INVMA		-8 493,30	
	204	853	2041481	2 023	MILIEUAQUA		-25 000,00	
	204	853	2041482	2 019	INVMA		-20 400,00	
	204	853	2041482	2 023	MILIEUAQUA		-79 552,10	
Prestation							-133 445,40	

Service S0021 DEVPN - SCE SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Dépenses	Recettes
Subventions relatives à la gestion de l'eau et au partenariat avec l'Agence de l'eau	13	731	1318	2 016	SUBER			18 850,00
	13	731	1318	2 017	SUBER			119 593,00
	13	731	1318	2 018	INVSTE			153 537,00
	204	731	2041481	2 018	INVSTE		-82 289,76	
	204	731	2041481	2 021	INVSTE		-15 522,39	
	204	731	2041481	2 022	INVSTE		-6 048,00	
	204	731	2041482	2 018	INVSTE		-11 313,68	
	204	731	2041482	2 020	INVSTE		-60 515,19	
	204	731	2041582	2 018	INVSTE		-38 600,43	
	204	731	2041582	2 021	INVSTE		83 105,81	
Prestation							-131 183,64	291 980,00
Subventions relatives à la gestion de l'eau (volet eau des contrats territoriaux)	204	731	2041482	2 021	INVSTE		-67 771,00	
Prestation							-67 771,00	
Subventions relatives aux espaces naturels sensibles	65	78	657381			350 000,00		
Prestation						350 000,00		
Subventions relatives aux espaces, sites et itinéraires	204	78	2041481	2 023	VALOPATNAT		-2 500,00	
	204	78	2041482	2 023	VALOPATNAT		-19 919,00	
Prestation							-22 419,00	
Totaux						350 000,00	-500 000,00	291 980,00

**Service S0025 DEVPN - SERVICE ATTRACTIVITÉ ET PATRIMOINE
NATUREL**

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Acquisition foncière (DEVPN)	21	78	2118	2 006	ACQUITDENS		-200 000,00
Prestation							-200 000,00
Actions en faveur des espaces naturels	011	78	617			-10 000,00	
	011	78	617	2 024	BORNAGENS	10 000,00	
	011	78	62268	2 022	GESTCHASS	-5 000,00	
	011	78	62268	2 024	GESTCHASS	8 000,00	
	20	78	2031				40 000,00
	20	78	2031	2 022	REHABBAUME		5 000,00
	20	78	2031	2 022	RESTAUR127		30 000,00
	21	78	21828				11 000,00
	23	78	2312	2 022	REHABBAUME		-20 000,00
	23	78	2312	2 022	RESTAUR127		383 000,00
	23	78	2312	2 024	VTTMEJANNE		100 000,00
Prestation						3 000,00	549 000,00
Actions en faveur des espaces, sites et itinéraires	20	78	2031	2 021	REGORDANE		-19 856,92
	23	78	2315	2 021	REGORDANE		-100 000,00
Prestation							-119 856,92
Etudes d'intérêt départemental sur les espaces naturels sensibles	011	78	617			20 000,00	
Prestation						20 000,00	
Totaux						23 000,00	229 143,08

Service S0033 DEJCS - SERVICE SPORT ET JEUNESSE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Etudes et travaux du Centre sportif de Méjannes-le-Clap	23	325	238	2 022	MEJCLAP		-1 800 000,00
Prestation							-1 800 000,00
Subvention pour le Centre Sportif Méjannes-le-Clap (Régie)	204	325	20415331				80 000,00
	65	325	65736212			100 000,00	
Prestation						100 000,00	80 000,00
Subventions aux acteurs jeunesse	65	338	65748			21 400,00	
Prestation						21 400,00	
Subventions aux acteurs sportifs structurants	204	326	204182	2 019	HARASUZES		120 450,00
Prestation							120 450,00
Subventions aux actions éducatives en lien avec les établissements scolaires	65	338	65748			1 900,00	
Prestation						1 900,00	
Subventions en faveur des initiatives des jeunes	65	338	65748			-3 300,00	
Prestation						-3 300,00	
Totaux						120 000,00	-1 599 550,00

Service S0036 DCD - POLE DE GESTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Médiation culturelle (visites commentées)	011	314	6228			4 000,00
Prestation						4 000,00
Mise en sécurité des biens	011	314	60632			3 000,00
Prestation						3 000,00
Publications à caractère scientifique	011	314	6236			7 000,00
Prestation						7 000,00
Totaux						14 000,00

Service S0037 DCD - SERVICE REGIE ET DOCUMENTATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
Inventaire et étude des collections	011	314	60632			800,00	
Prestation						800,00	
Totaux						800,00	

Service S0039 DADST - SERVICE LOGEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	
FSL accès et maintien, suivi de la gestion déléguée à la CAF	65	555	65181			200 000,00	
Prestation						200 000,00	
FSL charges, prise en charge des aides financières liées au logement	65	555	65181			600 000,00	
Prestation						600 000,00	
Totaux						800 000,00	

Service S0047 DAUT - SERVICE APA ET POLITIQUE MAINTIEN A DOMICILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Allocation d'aides individuelles (APAD)	016	430	747811				200 000,00
	016	431	651142			500 000,00	
Prestation						500 000,00	200 000,00
Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement (APAE)	016	433	651144			1 000 000,00	
Prestation						1 000 000,00	
Dotation complémentaire pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile	016	430	747811				2 000 000,00
	016	433	6511412			2 000 000,00	
Prestation						2 000 000,00	2 000 000,00
Totaux						3 500 000,00	2 200 000,00

Service S0050 DMR - POLE INGENIERIE FINANCIERE ET PROGRAMMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Etudes et travaux de construction de bâtiment - Régie route	23	028	2313	2 018	BREGIROUTE	500 000,00
Prestation						500 000,00
Etudes pour la rénovation du patrimoine routier	20	843	2031	2 023	RENORROUTE	100 000,00
Prestation						100 000,00
Matériel pour la rénovation et l'exploitation du patrimoine routier	21	843	21578	2 023	RENORROUTE	1 500 000,00
Prestation						1 500 000,00
Programmes de travaux - Réserves routes	20	843	2031			1 400 000,00
	204	847	2041481			2 000 000,00
	21	843	2188			2 000 000,00
	23	843	2315			4 000 000,00
Prestation						9 400 000,00
Travaux pour la rénovation du patrimoine routier	23	843	2315	2 023	RENORROUTE	6 680 000,00
	23	843	238	2 023	RENORROUTE	500 000,00
Prestation						7 180 000,00
Totaux						18 680 000,00

Service S0058 DAD -DIR ADJOINTE CONSERVATION ET COMMUNICATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Acquisition d'archives (dons, dépôt, legs, achats, microfilmage, numérisation)	21	315	21611	2 018	NUM	-2 030,63
Prestation						-2 030,63
Conservation préventive conditionnement petite restauration	21	315	2188	2 020	CARTONS	-16,00
Prestation						-16,00
Totaux						-2 046,63

Service S0060 DLOG - SERVICE MOYENS ET ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Achat de mobilier	21	028	21848			200 000,00
Prestation						200 000,00
Totaux						200 000,00

Service S0064 DRH - SERVICE ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Achat de tickets restaurant	012	021	6488			358 222,00
Prestation						358 222,00
Paye des agents	012	021	64111			2 000 000,00
	012	021	64131			20 000,00
	012	201	64111			20 000,00
	012	420	64111			120 000,00
	012	420	64131			70 000,00
	012	420	6451			45 000,00
	012	420	6453			25 000,00
Prestation						2 300 000,00
Remboursements de frais aux agents	011	021	6251			128 000,00
	011	201	6251			8 000,00
	011	315	6251			3 000,00
	011	411	6251			109 600,00
	011	420	6251			272 000,00
	011	501	6251			66 000,00
	011	60	6251			5 900,00
	011	78	6251			7 500,00
Prestation						600 000,00
Totaux						3 258 222,00

Service S0066 DEJCS - SERVICE EDUCATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses
Dotation annuelle de fonctionnement collèges privés	65	221	655112			-60 000,00		
Prestation						-60 000,00		
Participations obligatoires pour l'accueil de collégiens extérieurs	65	221	6558			60 000,00		
Prestation						60 000,00		
Prise en charge de la participation de la MDPH à la majoration des enseignants référents	70	221	70878				1 000,00	
Prestation							1 000,00	
Subventions pour la réfection des halles de sports communale	204	282	2041482	2 020	HALLESPORT			125 000,00
Prestation								125 000,00
Totaux						0,00	1 000,00	125 000,00

Service S0072 DEJCS - SERVICE RESTAURATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Fonctionnement de l'UCL (Unité de conditionnement des légumes)	011	201	6228			9 800,00
Prestation						9 800,00
Totaux						9 800,00

Service S0076 DDNT - DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement		Investissement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution au réseau départemental d'infrastructures haut débit et à ses usages	011	501	6132			-36 000,00			
	011	501	617			-100 000,00			
	011	501	6281			-950,00			
	20	501	2031	2 016	THD			500 000,00	600 000,00
	23	501	2315	2 016	THD			250 000,00	300 000,00
	77	501	773					-160 000,00	
Prestation						-136 950,00	-160 000,00	750 000,00	900 000,00
Contribution aux infrastructures de téléphonie mobile	011	501	6132			4 000,00			
Prestation						4 000,00			
Totaux						-132 950,00	-160 000,00	750 000,00	900 000,00

Service S0079 DAT - SERVICE DU TOURISME ET DE L'ATTRACTIVITE TERRITOIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement		
				Année	Code	Dépenses	Dépenses		
Subvention pour les manifestations et opérations touristiques	65	633	657348			70 000,00			
Prestation						70 000,00			
Subvention pour les projets structurants à vocation touristique (PAVT)	204	633	2041482	2 021	PAVT		-6 300,00		
Prestation							-6 300,00		
Totaux						70 000,00	-6 300,00		

Service S0091 DEVPN - SERVICE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Etudes d'intérêt départemental sur l'eau	011	501	617	2 022	STREAUCLIM	95 000,00
Prestation						95 000,00
Totaux						95 000,00

Service S0092 DEVPN - SERVICE GRANDS OUVRAGES HYDRAULIQUES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Exploitation des barrages	011	853	615231			15 000,00	
	011	853	615231	2 022	BARRAGES	-3 820,00	
Prestation						11 180,00	
Opérations sur les barrages	20	853	2031				160 000,00
	20	853	2031	2 017	PROCECILE		-143 607,88
	20	853	2031	2 018	SECURPISE		11 500,00
	21	853	2118	2 017	PROCECILE		430 000,00
	23	853	2312	2 017	PROCECILE		100 000,00
	23	853	2313				-423 600,00
	23	853	2313	2 017	SENDROME		-250 000,00
	23	853	2313	2 018	SECURPISE		-300 000,00
	23	853	237	2 017	SENDROME		-53 000,00
	23	853	237	2 018	SECURPISE		-138 000,00
	23	853	238	2 017	PROCECILE		2 610 000,00
	23	853	238	2 017	SENDROME		-10 000,00
	23	853	238	2 018	SECURPISE		-20 000,00
Prestation							1 973 292,12
Totaux						11 180,00	1 973 292,12

Service S0094 DATH - SERVICE FONDS EUROPEENS ET TERRITOIRES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Recettes
Gestion de la subvention globale du Fonds social européen (FSE et FSE+)	74	041	74771	2 022	FSE+	617 286,63
Prestation						617 286,63
Totaux						617 286,63

Service S0118 DAP - SERVICE COORDINATION FINANCIERE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Fonctionnement de la structure	011	420	6282			130 000,00
Prestation						130 000,00
Totaux						130 000,00

Service S0121 DGARI - SERVICE APPUI

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Gestion des commandes de documentation pour les services et les élus	011	028	6182			3 000,00
Prestation						3 000,00
Totaux						3 000,00

Service S0124 DADST - SERVICE INSERTION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Conduite de missions de primo accueil et d'accompagnement des Gens du voyage	011	428	6228	2 021	GDV	53 000,00
Prestation						53 000,00
Participation volontaire départementale aux salaires des CDDI (IAE non marchand)	017	444	65671			-62 400,00
	65	428	65671			62 400,00
Prestation						0,00
Revenu de solidarité active	017	447	65171			10 000 000,00
	017	447	65172			3 000 000,00
Prestation						13 000 000,00
Subvention de fonctionnement dans le domaine de l'insertion	65	428	65748			31 000,00
Prestation						31 000,00
Subvention favorisant l'emploi pour les publics en insertion	017	444	65748			-31 000,00
Prestation						-31 000,00
Subventions pour des actions d'insertion et d'accompagnement (AIA)-Ordinaires	017	444	657381			-50 000,00
Prestation						-50 000,00
Totaux						13 003 000,00

Service S0125 DAJAQ - SERVICE JURIDIQUE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Dommage et intérêts suite à jugement	75	028	75888				9 233,91
Prestation							9 233,91
Représentation des intérêts de la collectivité	011	028	6227			20 000,00	
Prestation						20 000,00	
Totaux						20 000,00	9 233,91

Service S0137 DISI - SERVICE EQUIPEMENT

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Acquisition de postes de travail numériques	21	028	21838			300 000,00
Prestation						300 000,00
Acquisition de postes de travail numériques pour les collègues	20	221	2051			35 000,00
	21	221	21831			335 000,00
Prestation						370 000,00
Totaux						670 000,00

Service S0138 DISI - SERVICE PROJETS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	Investissement
				Année	Code	Dépenses	Dépenses
Assistance à maîtrise d'œuvre et à maîtrise d'ouvrage (AMOE/AMOA)	011	028	6228			2 100,00	
Prestation						2 100,00	
Déploiement d'applications et des matériels associés	20	028	2051				215 800,00
	21	028	21838				13 400,00
Prestation							229 200,00
Totaux						2 100,00	229 200,00

Service S0140 DEVPN - SERVICE COORDINATION ET ANIMATION

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Contribution au fonctionnement des syndicats mixtes/ententes DFCI	65	18	6561			-494,00	
Prestation						-494,00	
Contributions au fonctionnement des syndicats mixtes/ ententes patrimoine naturel	65	78	6561			146 040,00	
	74	78	74748				-7 422,79
Prestation						146 040,00	-7 422,79
Totaux						145 546,00	-7 422,79

Service S0144 DAUT - SERVICE ACCUEIL INFORMATION AIDE TRANSPORT SCOLAIRE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Allocations aux familles pour le transport des élèves handicapés	65	81	65188			150 000,00
Prestation						150 000,00
Totaux						150 000,00

Service S0145 DAUT - SERVICE GESTION DES ETS SOCIAUX ET MS PA PH

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Investissement
				Année	Code	Dépenses
Subventions d'investissement pour la construction ou la réhabilitation des établissements PA	204	4238	20415331	2 024	EHPADBEAU	-500 000,00
	204	4238	20422	2 024	REHABESMS	-400 000,00
Prestation						-900 000,00
Subventions du CHU Nîmes Serre Cavalier	204	4238	20415332	2 023	CHUSERRECA	-500 000,00
Prestation						-500 000,00
Totaux						-1 400 000,00

Service S0146 DAUT - DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Subventions à divers organismes partenaires	65	4238	65748			50 000,00
Prestation						50 000,00
Totaux						50 000,00

Service S0169 DEPE - SERVICE OFFRE D'ACCUEIL

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Prise en charge de l'accueil au Centre départemental d'accueil des familles	65	4213	652411			93 000,00
Prestation						93 000,00
Prise en charge de l'accueil au Foyer de l'Enfance	65	4213	652411			613 000,00
Prestation						613 000,00
Prise en charge de l'accueil dans des lieux de vie	65	4213	652413			5 000 000,00
Prestation						5 000 000,00
Prise en charge de l'accueil en Maisons d'Enfants	65	4213	652412			2 000 000,00
Prestation						2 000 000,00
Prise en charge des frais de la vie quotidienne des enfants accueillis	011	4213	62878			20 000,00
	65	4213	6514			250 000,00
Prestation						270 000,00
Totaux						7 976 000,00

Service S0176 DATH - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement	
				Année	Code	Dépenses	Recettes
Subvention pour la préservation du potentiel agricole gardois	65	588	65748			100 000,00	
Prestation						100 000,00	
Syndicat mixte du Bois de Mintageau	75	01	75888				142 108,26
Prestation							142 108,26
Totaux						100 000,00	142 108,26

Service S0180 DEPE - DIRECTION ADJOINTE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Recettes
Participation au CAMSP de Nîmes	70	411	70841			950 000,00
Prestation						950 000,00
Subventions à des structures œuvrant dans le domaine de l'accueil de la petite enfance	74	411	747888			73 910,00
Prestation						73 910,00
Totaux						1 023 910,00

Service S0186 DAUT - SERVICE COMPENSATION DU HANDICAP

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Prestation de Compensation du Handicap	65	425	6511211			3 800 000,00
	65	425	6511212			200 000,00
Prestation						4 000 000,00
Prise en charge des aides ménagères PH	65	425	6514			30 000,00
Prestation						30 000,00
Totaux						4 030 000,00

Service S0187 DAUT - SERVICE AIDE SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Allocation d'aides individuelles à l'hébergement PA (HORS APAE)	65	4238	65243			5 000 000,00
Prestation						5 000 000,00
Prise en charge des aides ménagères PA	65	4238	6514			10 000,00
Prestation						10 000,00
Totaux						5 010 000,00

Service S0204 DAUT - MISSION SOUTIEN AU GIP ET MODE D'ACCUEILS ALTERNATIFS

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Participation au GIP	011	420	611			75 000,00
Prestation						75 000,00
Totaux						75 000,00

Service S0225 DEPE - CELLULE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Coordination départementale dans le traitement des informations préoccupantes	65	4213	6568			50 000,00
Prestation						50 000,00
Totaux						50 000,00

Service S0260 DADST - SERVICE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Participation à la maison de justice et du droit	65	428	6568			6 000,00
Prestation						6 000,00
Subventions de fonctionnement dans le champ de l'action sociale	65	428	657381			50 000,00
	65	428	65748			290 000,00
Prestation						340 000,00
Totaux						346 000,00

Service S0261 DEPE - DIRECTION ADJOINTE DE L'ASE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Prise en charge des interventions des équipes sociales associatives, AEMO et AEMO renforcée	65	4213	652416			250 000,00
Prestation						250 000,00
Totaux						250 000,00

Service S0268 DEPE - SERVICE EQUIPE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Prise en charge de l'hébergement et des frais de la vie quotidienne des mineurs non accompagnés	65	4213	652412			1 000 000,00
	65	4213	652414			1 000 000,00
Prestation						2 000 000,00
Totaux						2 000 000,00

Service S0931 DADST - MISSION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE

Prestation	Chap.	Fonct.	Nature	AP/AE		Fonctionnement
				Année	Code	Dépenses
Innovation en faveur de l'économie sociale et solidaire	011	62	6281			53 000,00
	65	62	65748			50 000,00
Prestation						103 000,00
Promouvoir l'économie sociale et solidaire	65	62	65748	2 024	ESSCOMMUNS	100 000,00
Prestation						100 000,00
Totaux						203 000,00

OPERATIONS D'ORDRE ET OPERATIONS PATRIMONIALES

	IMPUTATION							Fonctionnement			
								Dépenses	Recettes		
S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE	042	01	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	0	S0008	0	8 725 500,00			
	042	01	77681	Neutralisation des amortissements	0	S0008	0		4 414 415,00		
	042	01	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0	S0008	0		1 350 885,00		
	S0008 DFI - SERVICE COMPTABILITE									Somme :	8 725 500,00
S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE	023	01	023	Virement à la section d'investissement	0	S0009	0	20 000 000,00			
	S0009 DFI - SERVICE BUDGET ASSISTANCE ET TRESORERIE									Somme :	20 000 000,00
Total								28 725 500,00	5 765 300,00		

DIRECTION	IMPUTATION				Investissement		
					Dépenses	Recettes	
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	021	01	021	0	S0009		20 000 000,00
	040	01	13911	0	S0008	465 000,00	
	040	01	13912	0	S0008	40 000,00	
	040	01	139148	0	S0008	25 000,00	
	040	01	139158	0	S0008	100,00	
	040	01	13916	0	S0008	5 000,00	
	040	01	139178	0	S0008	1 000,00	
	040	01	13918	0	S0008	500 000,00	
	040	01	139311	0	S0008	115 000,00	
	040	01	1393121	0	S0008	169 785,00	
	040	01	139313	0	S0008	30 000,00	
	040	01	198	0	S0008	4 414 415,00	
	040	01	2804111	0	S0008		3 000,00
	040	01	2804112	0	S0008		50 000,00
	040	01	2804113	0	S0008		135 000,00
	040	01	2804121	0	S0008		25 000,00
	040	01	2804122	0	S0008		20 000,00
	040	01	28041481	0	S0008		20 000,00
	040	01	28041482	0	S0008		5 000 000,00
	040	01	280415311	0	S0008		-35 000,00
	040	01	280415312	0	S0008		-120 000,00
	040	01	280415321	0	S0008		40 000,00
	040	01	280415322	0	S0008		160 000,00
	040	01	280415331	0	S0008		50 000,00
	040	01	28041581	0	S0008		15 000,00
	040	01	28041582	0	S0008		25 000,00
	040	01	2804181	0	S0008		15 000,00
	040	01	2804182	0	S0008		15 000,00
	040	01	2804183	0	S0008		200 000,00
	040	01	280421	0	S0008		30 000,00
	040	01	280422	0	S0008		300 000,00
	040	01	280431	0	S0008		50 000,00
	040	01	2804412	0	S0008		200 000,00
	040	01	2805	0	S0008		400 000,00
	040	01	28128	0	S0008		10 000,00
	040	01	281314	0	S0008		200 000,00
	040	01	281318	0	S0008		100 000,00
	040	01	281321	0	S0008		20 000,00
	040	01	281352	0	S0008		15 000,00
	040	01	28148	0	S0008		20 000,00
	040	01	281538	0	S0008		10 000,00
	040	01	281578	0	S0008		590 000,00
040	01	2817314	0	S0008		10 000,00	
040	01	2817538	0	S0008		10 000,00	
040	01	2817578	0	S0008		300,00	
040	01	281785	0	S0008		2 200,00	
040	01	281828	0	S0008		100 000,00	
040	01	281831	0	S0008		980 000,00	
040	01	281848	0	S0008		20 000,00	
040	01	28185	0	S0008		10 000,00	
040	01	28188	0	S0008		30 000,00	
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION						5 765 300,00	28 725 500,00

RESTES A REALISER N-1

En dépenses de fonctionnement

IMPUTATION	Article	Montant
65 - 031 - 65315 - 0 - S0119 - 0 -	Formation	37 519,87
65 - 031 - 65315 - 0 - S0119 - 0 -		37 519,87

Dépenses fonctionnement	37 519,87
--------------------------------	------------------

En dépenses d'investissement

IMPUTATION	Article	Montant
018 - 444 - 20415321 - 0 - S0124 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	480,00
018 - 444 - 20415321 - 0 - S0124 - 0 -		480,00

IMPUTATION	Article	Montant
018 - 444 - 20421 - 0 - S0124 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	8 500,00
018 - 444 - 20421 - 0 - S0124 - 0 -		8 500,00

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 028 - 2031 - 0 - S0012 - 0 -	Frais d'études	1 198,80
20 - 028 - 2031 - 0 - S0012 - 0 -		1 198,80

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 028 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -	Frais d'études	598,60
20 - 028 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -		598,60

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 028 - 2051 - 0 - S0015 - 0 -	Concessions et droits similaires	45 102,56
20 - 028 - 2051 - 0 - S0015 - 0 -		45 102,56

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 028 - 2051 - 0 - S0137 - 0 -	Concessions et droits similaires	176 345,64
20 - 028 - 2051 - 0 - S0137 - 0 -		176 345,64

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 028 - 2051 - 0 - S0138 - 0 -	Concessions et droits similaires	793 270,61
20 - 028 - 2051 - 0 - S0138 - 0 -		793 270,61

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 221 - 2031 - 0 - S0012 - 0 -	Frais d'études	13 020,00
20 - 221 - 2031 - 0 - S0012 - 0 -		13 020,00

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 221 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -	Frais d'études	2 269,50
20 - 221 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -		2 269,50

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 221 - 2051 - 12 - S0137 - 0 -	Concessions et droits similaires	72 588,68
20 - 221 - 2051 - 12 - S0137 - 0 -		72 588,68

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 314 - 2031 - 0 - S0012 - 0 -	Frais d'études	4 560,00
20 - 314 - 2031 - 0 - S0012 - 0 -		4 560,00

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 314 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -	Frais d'études	13 200,65
20 - 314 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -		13 200,65

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 4213 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -	Frais d'études	8 607,17
20 - 4213 - 2031 - 0 - S0017 - 0 -		8 607,17

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 221 - 20431 - 0 - S0066 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	15 774,81
204 - 221 - 20431 - 0 - S0066 - 0 -		15 774,81

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 425 - 2051 - 52 - S0138 - 0 -	Concessions et droits similaires	22 675,67
20 - 425 - 2051 - 52 - S0138 - 0 -		22 675,67

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 311 - 20421 - 0 - S0032 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	9 600,00
204 - 311 - 20421 - 0 - S0032 - 0 -		9 600,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 313 - 2041481 - 0 - S0213 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	7 078,00
204 - 313 - 2041481 - 0 - S0213 - 0 -		7 078,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 313 - 2041581 - 0 - S0213 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	7 200,00
204 - 313 - 2041581 - 0 - S0213 - 0 -		7 200,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 315 - 2041481 - 0 - S0084 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	1 172,08
204 - 315 - 2041481 - 0 - S0084 - 0 -		1 172,08

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 321 - 20421 - 0 - S0033 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	3 387,00
204 - 321 - 20421 - 0 - S0033 - 0 -		3 387,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 4238 - 20421 - 0 - S0146 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	5 000,00
204 - 4238 - 20421 - 0 - S0146 - 0 -		5 000,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 425 - 20422 - 0 - S0145 - 0 -	Bâtiments et installations	50 000,00
204 - 425 - 20422 - 0 - S0145 - 0 -		50 000,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 428 - 20421 - 0 - S0260 - 0 -	Biens mobiliers, matériel et études	33 450,00
204 - 428 - 20421 - 0 - S0260 - 0 -		33 450,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 428 - 20422 - 0 - S0260 - 0 -	Bâtiments et installations	5 000,00
204 - 428 - 20422 - 0 - S0260 - 0 -		5 000,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 62 - 20422 - 0 - S0931 - 0 -	Bâtiments et installations	10 000,00
204 - 62 - 20422 - 0 - S0931 - 0 -		10 000,00

IMPUTATION	Article	Montant
204 - 853 - 20422 - 0 - S0021 - 0 -	Bâtiments et installations	66 003,96
204 - 853 - 20422 - 0 - S0021 - 0 -		66 003,96

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 731 - 2051 - 1 - S0025 - 0 -	Concessions et droits similaires	40 794,00
20 - 731 - 2051 - 1 - S0025 - 0 -		40 794,00

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 78 - 2031 - 1 - S0025 - 0 -	Frais d'études	5 001,14
20 - 78 - 2031 - 1 - S0025 - 0 -		5 001,14

IMPUTATION	Article	Montant
20 - 853 - 2031 - 42 - S0092 - 0 -	Frais d'études	107 093,47
20 - 853 - 2031 - 42 - S0092 - 0 -		107 093,47

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 020 - 21578 - 0 - S0190 - 0 -	Autre matériel technique	18 180,00
21 - 020 - 21578 - 0 - S0190 - 0 -		18 180,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 022 - 2188 - 0 - S0083 - 0 -	Autres	9 910,52
21 - 022 - 2188 - 0 - S0083 - 0 -		9 910,52

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21533 - 0 - S0007 - 0 -	Réseaux câblés	54 684,00
21 - 028 - 21533 - 0 - S0007 - 0 -		54 684,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21533 - 0 - S0015 - 0 -	Réseaux câblés	12 066,24
21 - 028 - 21533 - 0 - S0015 - 0 -		12 066,24

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21578 - 0 - S0012 - 0 -	Autre matériel technique	17 288,49
21 - 028 - 21578 - 0 - S0012 - 0 -		17 288,49

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21578 - 0 - S0162 - 0 -	Autre matériel technique	91,44
21 - 028 - 21578 - 0 - S0162 - 0 -		91,44

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 2181 - 0 - S0007 - 0 -	Installations générales, agencements et aménagements divers	24 480,00
21 - 028 - 2181 - 0 - S0007 - 0 -		24 480,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 2181 - 0 - S0015 - 0 -	Installations générales, agencements et aménagements divers	29 949,68
21 - 028 - 2181 - 0 - S0015 - 0 -		29 949,68

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21838 - 0 - S0015 - 0 -	Autre matériel informatique	56 364,28
21 - 028 - 21838 - 0 - S0015 - 0 -		56 364,28

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21838 - 0 - S0137 - 0 -	Autre matériel informatique	82 819,54
21 - 028 - 21838 - 0 - S0137 - 0 -		82 819,54

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21838 - 0 - S0138 - 0 -	Autre matériel informatique	18 515,16
21 - 028 - 21838 - 0 - S0138 - 0 -		18 515,16

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21848 - 0 - S0060 - 0 -	Autres matériels de bureau et mobiliers	36 181,02
21 - 028 - 21848 - 0 - S0060 - 0 -		36 181,02

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 21848 - 0 - S0137 - 0 -	Autres matériels de bureau et mobiliers	284 921,08
21 - 028 - 21848 - 0 - S0137 - 0 -		284 921,08

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 2185 - 0 - S0015 - 0 -	Matériel de téléphonie	1 380,72
21 - 028 - 2185 - 0 - S0015 - 0 -		1 380,72

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 2185 - 0 - S0137 - 0 -	Matériel de téléphonie	4 365,60
21 - 028 - 2185 - 0 - S0137 - 0 -		4 365,60

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 028 - 2188 - 0 - S0060 - 0 -	Autres	2 340,00
21 - 028 - 2188 - 0 - S0060 - 0 -		2 340,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 221 - 21533 - 12 - S0137 - 0 -	Réseaux câblés	9 399,00
21 - 221 - 21533 - 12 - S0137 - 0 -		9 399,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 221 - 21831 - 12 - S0137 - 0 -	Matériel informatique scolaire	625 207,65
21 - 221 - 21831 - 12 - S0137 - 0 -		625 207,65

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 221 - 2188 - 0 - S0060 - 0 -	Autres	24 962,60
21 - 221 - 2188 - 0 - S0060 - 0 -		24 962,60

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 221 - 2188 - 12 - S0137 - 0 -	Autres	32 791,72
21 - 221 - 2188 - 12 - S0137 - 0 -		32 791,72

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 30 - 21848 - 0 - S0078 - 0 -	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 567,00
21 - 30 - 21848 - 0 - S0078 - 0 -		7 567,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 315 - 21578 - 0 - S0058 - 0 -	Autre matériel technique	4 843,62
21 - 315 - 21578 - 0 - S0058 - 0 -		4 843,62

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 411 - 2188 - 0 - S0065 - 0 -	Autres	554,40
21 - 411 - 2188 - 0 - S0065 - 0 -		554,40

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 411 - 2188 - 0 - S0118 - 0 -	Autres	21 122,04
21 - 411 - 2188 - 0 - S0118 - 0 -		21 122,04

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 731 - 21828 - 0 - S0091 - 0 -	Autres matériels de transport	14 428,55
21 - 731 - 21828 - 0 - S0091 - 0 -		14 428,55

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 78 - 2128 - 1 - S0025 - 0 -	Autres agencements et aménagements	4 200,00
21 - 78 - 2128 - 1 - S0025 - 0 -		4 200,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 78 - 21578 - 1 - S0025 - 0 -	Autre matériel technique	90 055,17
21 - 78 - 21578 - 1 - S0025 - 0 -		90 055,17

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 843 - 2111 - 0 - S0163 - 0 -	Terrains nus	18 223,30
21 - 843 - 2111 - 0 - S0163 - 0 -		18 223,30

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 853 - 2128 - 42 - S0092 - 0 -	Autres agencements et aménagements	23 298,00
21 - 853 - 2128 - 42 - S0092 - 0 -		23 298,00

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 853 - 21578 - 42 - S0092 - 0 -	Autre matériel technique	4 270,84
21 - 853 - 21578 - 42 - S0092 - 0 -		4 270,84

IMPUTATION	Article	Montant
21 - 853 - 21828 - 42 - S0092 - 0 -	Autres matériels de transport	53 150,12
21 - 853 - 21828 - 42 - S0092 - 0 -		53 150,12

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 028 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -	Constructions	59 555,88
23 - 028 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -		59 555,88

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 028 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -	Constructions	16 717,45
23 - 028 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -		16 717,45

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 201 - 2313 - 9 - S0017 - 0 -	Constructions	16 201,88
23 - 201 - 2313 - 9 - S0017 - 0 -		16 201,88

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 221 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -	Constructions	76 892,22
23 - 221 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -		76 892,22

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 221 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -	Constructions	149 069,07
23 - 221 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -		149 069,07

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 221 - 2317 - 0 - S0012 - 0 -	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	9 434,40
23 - 221 - 2317 - 0 - S0012 - 0 -		9 434,40

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 221 - 2317 - 0 - S0017 - 0 -	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	137 338,66
23 - 221 - 2317 - 0 - S0017 - 0 -		137 338,66

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 314 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -	Constructions	33 074,68
23 - 314 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -		33 074,68

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 314 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -	Constructions	11 850,79
23 - 314 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -		11 850,79

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 314 - 2316 - 0 - S0037 - 0 -	Restauration des biens historiques et culturels	7 860,00
23 - 314 - 2316 - 0 - S0037 - 0 -		7 860,00

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 420 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -	Constructions	14 865,24
23 - 420 - 2313 - 0 - S0012 - 0 -		14 865,24

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 420 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -	Constructions	3 789,24
23 - 420 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -		3 789,24

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 4213 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -	Constructions	8 853,83
23 - 4213 - 2313 - 0 - S0017 - 0 -		8 853,83

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 6311 - 2313 - 0 - S0019 - 0 -	Constructions	7 903,58
23 - 6311 - 2313 - 0 - S0019 - 0 -		7 903,58

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 78 - 2312 - 1 - S0025 - 0 -	Agencements et aménagements de terrains	166 230,11
23 - 78 - 2312 - 1 - S0025 - 0 -		166 230,11

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 78 - 2312. - 1 - S0025 - 0 -	Agencements et aménagements de terrains	1 002,00
23 - 78 - 2312. - 1 - S0025 - 0 -		1 002,00

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 78 - 2315 - 1 - S0025 - 0 -	Installations, matériel et outillage techniques	46 180,44
23 - 78 - 2315 - 1 - S0025 - 0 -		46 180,44

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 853 - 2313 - 42 - S0092 - 0 -	Constructions	23 809,20
23 - 853 - 2313 - 42 - S0092 - 0 -		23 809,20

Dépenses investissement		3 907 212,79
--------------------------------	--	---------------------

En recettes d'investissement

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 01 - 13313 - 0 - S0017 - 0 -	Dotation de soutien à l'investissement des départements	1 868 195,00
13 - 01 - 13313 - 0 - S0017 - 0 -		1 868 195,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 028 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -	État et établissements nationaux	1 225 581,70
13 - 028 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -		1 225 581,70

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 221 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -	État et établissements nationaux	1 261 274,00
13 - 221 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -		1 261 274,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 221 - 1311 - 0 - S0044 - 0 -	État et établissements nationaux	44 747,50
13 - 221 - 1311 - 0 - S0044 - 0 -		44 747,50

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 221 - 13148 - 0 - S0017 - 0 -	Autres communes	1 932 064,04
13 - 221 - 13148 - 0 - S0017 - 0 -		1 932 064,04

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 221 - 133121 - 0 - S0017 - 0 -	Dotation départementale d'équipement des collèges	3 830 215,00
13 - 221 - 133121 - 0 - S0017 - 0 -		3 830 215,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 30 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -	État et établissements nationaux	138 286,40
13 - 30 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -		138 286,40

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 420 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -	État et établissements nationaux	154 350,00
13 - 420 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -		154 350,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 60 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -	État et établissements nationaux	34 396,60
13 - 60 - 1311 - 0 - S0017 - 0 -		34 396,60

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 78 - 1311 - 1 - S0025 - 0 -	État et établissements nationaux	3 102,50
13 - 78 - 1311 - 1 - S0025 - 0 -		3 102,50

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 78 - 13172 - 1 - S0025 - 0 -	FEDER	30 950,49
13 - 78 - 13172 - 1 - S0025 - 0 -		30 950,49

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 78 - 1318 - 1 - S0025 - 0 -	Autres	86 674,00
13 - 78 - 1318 - 1 - S0025 - 0 -		86 674,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 843 - 1321 - 0 - S0050 - 0 -	État et établissements nationaux	736 010,37
13 - 843 - 1321 - 0 - S0050 - 0 -		736 010,37

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 843 - 1322 - 0 - S0050 - 0 -	Régions	122 054,40
13 - 843 - 1322 - 0 - S0050 - 0 -		122 054,40

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 853 - 1311 - 42 - S0092 - 0 -	État et établissements nationaux	231 000,00
13 - 853 - 1311 - 42 - S0092 - 0 -		231 000,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 853 - 1312 - 42 - S0092 - 0 -	Régions	165 600,00
13 - 853 - 1312 - 42 - S0092 - 0 -		165 600,00

IMPUTATION	Article	Montant
13 - 853 - 13172 - 42 - S0092 - 0 -	FEDER	184 000,00
13 - 853 - 13172 - 42 - S0092 - 0 -		184 000,00

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 221 - 238 - 0 - S0017 - 0 -	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	226 362,32
23 - 221 - 238 - 0 - S0017 - 0 -		226 362,32

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 420 - 237 - 0 - S0017 - 0 -	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelle	20 684,00
23 - 420 - 237 - 0 - S0017 - 0 -		20 684,00

IMPUTATION	Article	Montant
23 - 420 - 238 - 0 - S0017 - 0 -	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	59 659,76
23 - 420 - 238 - 0 - S0017 - 0 -		59 659,76

Recettes investissement		12 355 208,08
--------------------------------	--	----------------------

SYNTHESE PAR COMMISSION

			Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement	
COMMISSION	DGA	DIRECTION	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	16 543 825,48	79 525 772,63	6 076 986,93	-4 061 588,99	
	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	3 776 110,81				
	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION RESSOURCES INTERNES	3 000,00				
	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	9 338 282,40	7 781 425,92	12 870 240,00	10 229 179,20	
	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ACHAT ET DE LA QUESTURE	50 000,00	9 233,91			
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE			29 711 218,69	87 316 432,46	18 947 226,93	6 167 590,21	
C200 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'EAU ET DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	624 726,00	-7 422,79	1 702 435,20	291 980,00	
	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE		142 108,26			
	C200 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES			624 726,00	134 685,47	1 702 435,20	291 980,00
C300 INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX	DGA MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA LOGISTIQUE			1 100 000,00		
	DGA MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DES ROUTES			18 680 000,00		
	DGA MOBILITES ET LOGISTIQUE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	-132 950,00	-160 000,00	750 000,00	900 000,00	
	C300 INFRASTRUCTURES ROUTES ET RESEAUX			-132 950,00	-160 000,00	20 530 000,00	900 000,00
C400 SOLIDARITES SOCIALES	DGA DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES	12 815 000,00	2 200 000,00	-1 400 000,00		
	DGA DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE	10 276 000,00	1 023 910,00			
	DGA DES SOLIDARITES	DIRECTION D'APPUI DGADS	1 133 000,00				
	DGA DES SOLIDARITES	DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES	13 349 000,00				
	C400 SOLIDARITES SOCIALES			37 573 000,00	3 223 910,00	-1 400 000,00	0,00
C500 EDUCATION, COLLEGES ET CITOYENNETE	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION EDUCATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS	20 000,00	1 000,00	125 000,00		
	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION			370 000,00		
	C500 EDUCATION, COLLEGES ET CITOYENNETE			20 000,00	1 000,00	495 000,00	0,00
C600 ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE	14 800,00				
	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES			-2 046,63		
	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION EDUCATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS	109 800,00		-1 599 550,00		
	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	45 000,00		101 000,00		
	DGA DEVELOPPEMENT ET CADRE DE VIE	DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	170 000,00	617 286,63	-6 300,00		
	C600 ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE			339 600,00	617 286,63	-1 506 896,63	0,00
			Opérations réelles	68 135 594,69	91 133 314,56	38 767 765,50	7 359 570,21
C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	DGA RESSOURCES INTERNES	DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION	28 725 500,00	5 765 300,00	5 765 300,00	28 725 500,00	
	C100 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE			28 725 500,00	5 765 300,00	5 765 300,00	28 725 500,00
			Opérations d'ordre	28 725 500,00	5 765 300,00	5 765 300,00	28 725 500,00
			BS 2024	96 861 094,69	96 898 614,56	44 533 065,50	36 085 070,21

